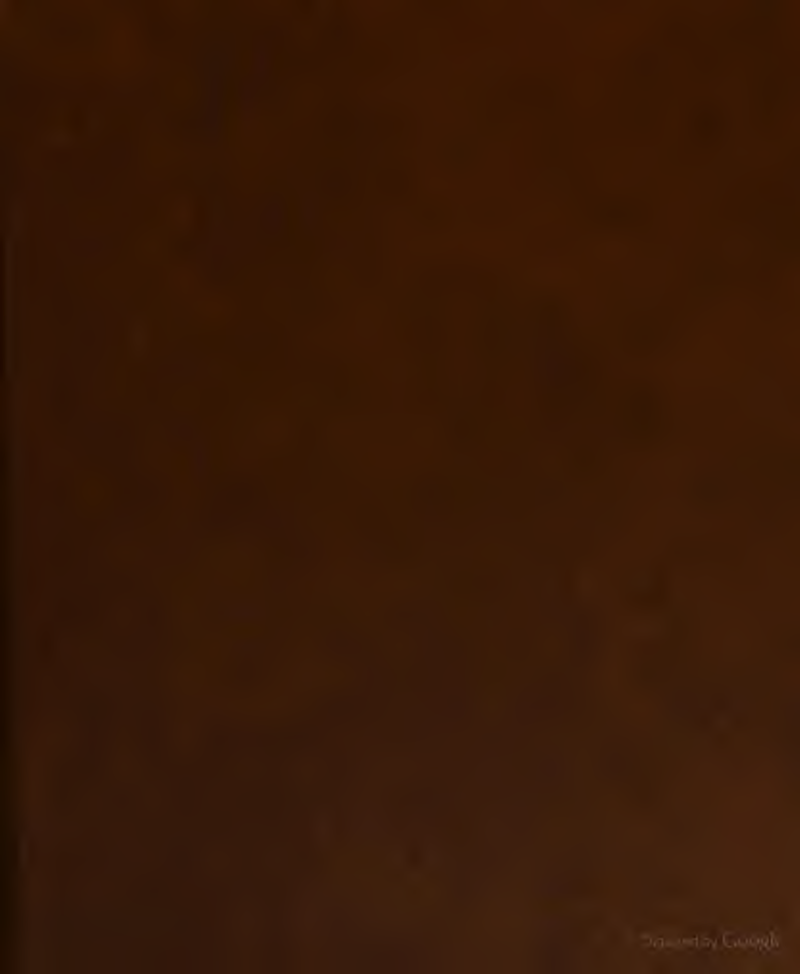
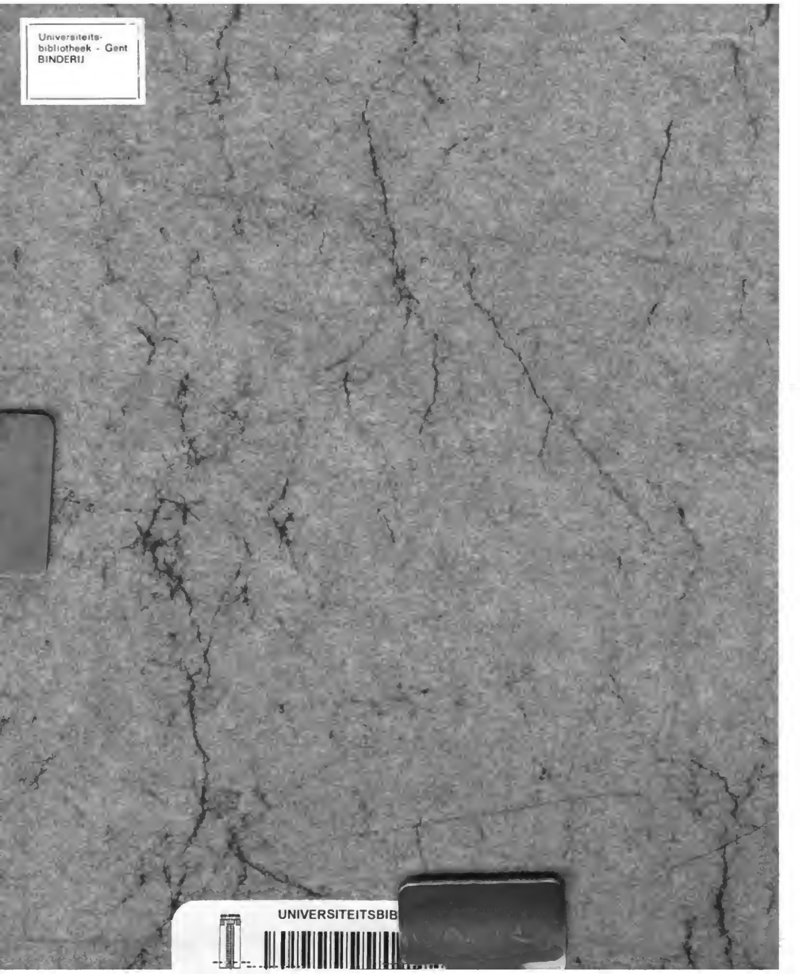
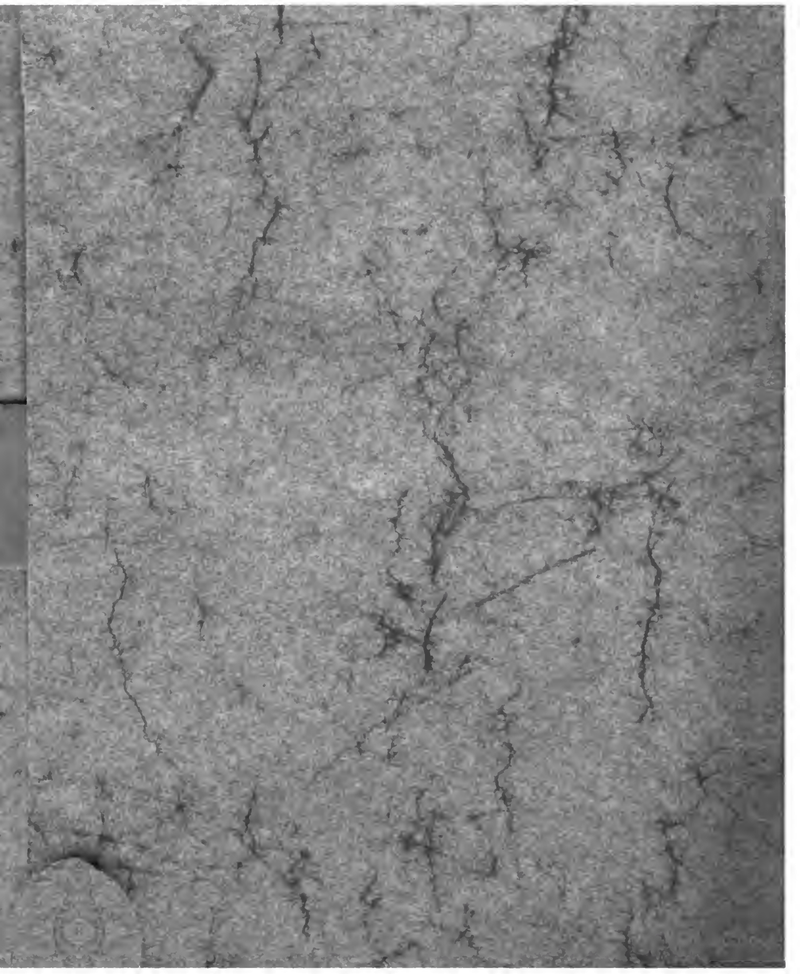




Universiteits-
bibliotheek - Gent
BINDERIJ
UNIVERSITEITSBIB





INSTRUCTION

SUR

LES NOUVELLES MESURES

PUBLIÉE

PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

EN EXÉCUTION

DE L'ARRÊTÉ DES CONSULS DU 13 BRUMAIRE AN 9;

AVEC des Tables de comparaison entre les Mesures anciennes du pays de Liège, et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage.

Par THOMASSIN, Chef du Bureau des Finances à la Préfecture du Département de l'Ourte.

A LIEGE,

Chez J. A. LATOUR, Imprimeur-Libraire, sur le Pont-d'Isle.

An X.



V. S. Thomassin

INSTRUCTION

SUR

LES NOUVELLES MESURES.

INTRODUCTION.

Un Arrêté des Consuls, en date du 13 brumaire an 9, porte qu'au 1.er vendémiaire de l'an 10, les nouvelles mesures seront obligatoires pour toute la République. Il ne suffit pas qu'à l'époque fixée le public ait entre les mains les nouvelles mesures dont il sera obligé de se servir; il faut encore qu'il connaisse l'usage qu'il doit en faire; il faut qu'il sache en quels rapports elles sont entre elles et avec les mesures anciennes qu'elles doivent remplacer : tels sont les points sur lesquels on va tâcher de réunir ici les notions les plus simples.

On ne commencera pas par faire un long exposé des avantages sans nombre de l'uniformité des mesures; l'utilité de cette précieuse institution est sentie par tous les hommes dont l'esprit est libre des préjugés d'une ignorante et aveugle routine; elle est justifiée par les voeux que, dans tous les temps, les peuples ont formés pour jouir d'un pareil bienfait.

On ne s'arrêtera pas davantage à donner des détails sur les considérations puissantes qui ont déterminé à fonder le nouveau système (1)

---

(1) On appelle *système*, l'assemblage de plusieurs choses liées entre elles par un ordre régulier. Les anciennes mesures ne faisaient pas proprement un système, parce qu'elles n'étaient liées entre elles par aucun ordre; parce que, prises comme au hasard, chacune d'elles n'était consacrée que par l'usage. Les nouvelles mesures au contraire forment un système très-beau et très-régulier, comme on le verra dans ce qui suit.

métrique sur une base inaltérable prise dans la nature, ni à expliquer les procédés qui ont été suivis pour parvenir à trouver cette base, et à former, des différentes parties du système qui en a été déduit, un tout régulier, et aussi satisfaisant pour l'esprit et la raison, qu'il est commode et favorable aux usages journaliers que les hommes sont dans le cas de faire des mesures et des poids. Les personnes que ces connoissances peuvent intéresser, les trouveront dans les écrits qui ont été publiés sur cette matière. Il ne s'agit ici que de mettre le public à portée de se servir facilement des mesures nouvelles dont l'usage lui est prescrit.

Les mesures ont été jusqu'ici un objet sur lequel le commun des hommes n'a guère fixé son attention ; chacun se sert journellement des mesures usitées dans le pays qu'il habite, sans s'inquiéter beaucoup de savoir d'où elles viennent, ni quels rapports elles peuvent avoir entre elles. Il y a plus : beaucoup d'hommes éclairés d'ailleurs, mais que leurs goûts ou le genre de leurs occupations ont dirigés vers des objets tout-à-fait différens, ignorent presque absolument les mesures de leur patrie tout aussi bien que celles des autres pays ; il en est d'autres qui ne connoissent absolument que l'espèce de mesures dont leur profession les met dans le cas de se servir habituellement, et qui n'ont que des notions très-incomplètes des autres.

Il n'est pas douteux que cette espece d'insouciance qu'un grand nombre de personnes ont montrée jusqu'ici pour une chose qui se lie aussi intimement avec les institutions sociales, ne vienne sur-tout de la bisarrerie de nos mesures anciennes, et des dégoûts que l'on éprouvoit, dès les premiers pas, dans une étude qui ne présentait que des difficultés presque insurmontables.

Du moment où le nouveau système métrique sera établi, la science des mesures sera si simple, qu'il ne sera plus permis à quiconque aura reçu la moindre éducation, de l'ignorer. Mais avant de s'instruire d'un système de mesures en particulier, il convient d'avoir une idée des mesures en général ; nous allons essayer de le donner ici.

DES MESURES EN GÉNÉRAL.

LES mesures en général, soit qu'on les considère comme des unités de calcul, soit qu'on les regarde comme des instrumens d'une gran-

deur constante, se divisent en cinq classes; savoir :

1°. Mesures linéaires ou de longueur,

2°. Mesures de superficie ou carrées,

3°. Mesures de solidité ou cubiques,

4°. Mesures de capacité ou de contenance,

5°. Mesures de pesanteur, ou poids.

Les mesures linéaires sont celles qui servent à déterminer toutes sortes de longueurs, la hauteur d'un homme, celle d'un arbre ou d'un édifice; la longueur d'une corde ou celle d'un bâton, la largeur d'une rivière ou celle d'un vase, la longueur d'un champ ou celle d'un fossé, ou bien la distance de deux lieux plus ou moins éloignés : les mesures de cette derniere espece prennent le nom de *mesures itinéraires*, ce qui signifie *mesures de chemin*.

Les mesures de surperficie servent à déterminer l'étendue superficielle d'un terrain, d'un parement de mur, d'un plafond, d'une table, etc. On les appelle aussi *carrées*, parce que l'opération de mesurer les superficies, consiste ordinairement à les comparer à une figure carrée d'une grandeur connue, qui est la mesure; c'est-à-dire, à chercher combien de fois cette mesure, prise pour unité, est contenue dans la superficie dont il s'agit.

On ne connaît guère que la fabrication des tapisseries où l'on soit dans l'usage de se servir de mesures effectivement carrées; dans tout autre cas, on n'emploie que des mesures de longueur; et la connoissance de la superficie résulte du calcul que l'on fait en multipliant la longueur par la largeur, après toutefois que la figure des surfaces a été réduite à la forme rectangulaire par les procédés qu'enseigne la géométrie.

Lorsque les mesures ont pour objet l'étendue superficielle des terrains, elles se distinguent particulièrement sous le nom de *mesures agraires*.

Si elles sont employées à désigner l'étendue d'un grand territoire, d'une île, d'une province, d'un état, elles prennent le nom de *mesures géographiques*.

Les mesures de solidité ont pour objet le mesurage des corps solides, d'une masse de terre, d'un bloc de marbre, d'un volume d'eau, de pierres, de charbons ou de grains, d'une pièce de bois ou de métal, etc.

L'opération de mesurer la solidité, ou plutôt le volume des corps, se nomme *cubature*, parce qu'elle consiste à rapporter ou comparer ces corps à des cubes (1) dont la grandeur est connue.

Il n'y a que le bois de chauffage et les moellons ou pierres à bâtir que l'on soit dans l'usage de ranger sous la forme d'un cube pour les mesurer; dans tous les autres cas, le mesurage de la solidité des corps est le résultat du calcul que l'on fait en multipliant la longueur par la largeur, et le produit de cette multiplication par la hauteur, après toutefois que la figure des corps qu'il s'agit de mesurer, a été réduite à celle d'un cube ou d'un parallélipipède.

Les mesures de capacité sont aussi appelées *mesures de contenance*, parce qu'elles servent à déterminer la contenance des vases, de quelque forme et grandeur qu'ils soient.

Nous avons dit dans l'article précédent, que l'on pouvoit évaluer par la cubature un volume d'eau, de pierres, de charbon et même de grains, ainsi que le vide d'un vaisseau; mais cela ne peut avoir lieu que dans le cas où le volume étant considérable, ou bien le vide très-grand, on n'a pas besoin d'une évaluation bien juste; dans le cas contraire, on doit recourir aux mesures de capacité, qui fournissent un moyen bien plus exact de déterminer la quantité des matières toutes les fois qu'elles sont fluides ou ne sont point de nature à pouvoir se ranger sous la forme d'un cube, comme sont le sable et les grains, qui coulent d'une manière assez ressemblante à celle qui est particulière aux fluides.

Les mesures destinées aux fluides exigent plus de perfection que celles qui sont destinées aux matières sèches : de là deux sortes de mesures de capacité, les unes destinées au mesurage des grains et autres matières sèches, les autres spécialement réservées pour le mesurage des liquides.

On peut, avec les différentes mesures dont nous venons de parler, connaître la longueur, la superficie, le volume ou la solidité des corps : mais il est une multitude de circonstances dans lesquelles on a, de plus, besoin de connaître leur pesanteur; et c'est à cela que sont

---

(1) On appelle *cube* un corps solide qui présente six côtés égaux et forment chacun un carré. Un dé à jouer est un cube, parce qu'il présente six faces carrées et égales. Toute autre figure semblable, de quelque grandeur qu'elle soit, est également un cube.

destinées les mesures de pesanteur, plus simplement désignées sous le nom de *poids*. Ce sont des masses de matière, et le plus ordinairement de métal, dont la pesanteur est connue, et auxquelles on compare, par le moyen des balances, les choses dont on veut connoître la pesanteur.

Quelques noms, quelques formes qu'aient les mesures, de quelque grandeur qu'elles soient, elles se rapportent nécessairement à l'une des cinq classes ci-dessus. Ce sont toujours des mesures de longueur, de superficie, de solidité, de capacité ou de pesanteur.

Cette division se reconnaît dans les mesures de tous les peuples tant anciens que modernes; c'est aussi celle que l'on retrouve dans les mesures nouvelles dont nous allons maintenant parler.

DES MESURES NOUVELLES.

Les mesures, quoique de diverses espèces, comme nous l'avons fait remarquer dans l'article précédent, ont cependant entre elles des rapports si intimes, qu'elles peuvent toutes être établies sur une base unique. Les auteurs du nouveau systême métrique ont su apprécier les avantages de cette connexité, de cette sorte de parenté de toutes les mesures; et leur projet étant de substituer à la variété inconcevable de nos mesures anciennes, un systême simple et régulier de mesures uniformes, ils ont compris qu'il fallait donner à ces mesures une base unique, inaltérable, et qui pût dans tous les temps être reconnue.

Il s'agissait, pour cela, de trouver dans la nature une ligne invariable dont on pût déduire toutes les sortes de mesures. La distance du pôle à l'équateur a fourni cette ligne invariable, qui est le quart du tour entier de la terre en allant du nord au midi : on en a tiré le *mètre*, qui est sa dix-millionième partie (1), et qui est devenu

(1) Ce n'était pas assez d'avoir trouvé dans la nature une ligne invariable et assez grande pour que les erreurs que l'on pourrait faire en la mesurant de nouveau fussent peu importantes; il fallait en déduire une ligne qui se trouvât convenable pour former l'unité usuelle des mesures, sans cesser d'être dans un rapport simple et facile à saisir avec cette première longueur. On a en conséquence divisé la distance du pôle à l'équateur en dix parties, chacune de ces dix parties en dix autres, et successivement jusqu'à la dix-millionième partie, qui, par un hasard heureux, comme on le verra par ce qui suit, s'est trouvée d'une grandeur peu différente de la demi-toise et de plusieurs autres mesures déjà consacrées par l'usage.

le type générateur de toutes les nouvelles mesures, et d'abord des mesures de longueur, que l'on appelle aussi *mesures linéaires*.

Des Mesures linéaires.

Le Mètre, dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, est une ligne de la longueur d'un bâton de canne ou d'appui pour un homme de taille ordinaire : c'est à-peu-près la demi-toise, ou la demi-canne des pays méridionaux; c'est une mesure moyenne entre les aunes des différens pays; elle équivaut à un peu plus de 443 lignes de l'ancien pied de roi, ou à 3 pieds 4 pouces 2 ligne 705 millièmes mesure de St. Lambert.

Cette mesure, divisée en dix parties, a donné le *décimètre* ou dixième de mètre.

Le décimètre, divisé en dix parties, donne le *centimètre*, ce qui veut dire centième de mètre, lequel divisé à son tour en dix autres parties, donne le *millimètre* ou millième de mètre, qui est la plus petite des mesures de longueur, et répond à environ une demi-ligne ancienne, mesure de France, ou à 34 centièmes de ligne mesure de Liege.

Le mètre, multiplié au contraire par 10, produit le *décamètre*, mesure de dix mètres, très-propre à former une chaîne d'arpenteur pour le mesurage des terrains.

Multiplié par 100, le mètre produit l'*hectomètre*, mesure de cent mètres, qui ne peut guère servir qu'à exprimer la longueur d'une allée, celle d'un étang, d'un mur ou d'un fossé, et ce que l'on appelle vulgairement une portée de fusil.

Le mètre, multiplié par 1000, produit le *kilomètre*, mesure de mille mètres, qui équivaut à 500 et quelques toises, mesure de France ou un quart de lieue, ou à 484 toises 5 pieds, mesure de St. Hubert.

Enfin, multiplié par 10000, le mètre donne le *myriamètre*, mesure de dix mille mètres, qui revient à environ deux lieues moyennes anciennes, ou la distance d'une poste.

Ainsi toutes les mesures de longueur partent du mètre, dont les mesures inférieures sont des fractions décimales, et les supérieures des multiples décimaux. En sorte que

Un myriamètre contient 10 kilomètres;

Un kilomètre. . . . . 10 hectomètres;
Un hectomètre . . . . 10 décamètres;
Un décamètre . . . . 10 mètres;
Un mètre contient . . . . . 10 décimètres;
Un décimètre . . . . 10 centimètres;
Un centimètre . . . . 10 millimètres.

Des Mesures de superficie.

Les mesures de superficie sont une émanation toute naturelle des mesures de longueur, et le mètre leur sert de base.

Un carré d'un mètre de côté est appelé *mètre carré*.

Celui d'un décimètre de côté est un *décimètre carré*.

Un carré d'un centimètre de côté est un *centimètre carré*.

Le *millimètre carré* est de même un carré d'un millimètre de chaque côté.

Un carré d'un décamètre de côté, considéré comme mesure de terrain, prend le nom d'*are*.

Un carré d'un hectomètre, ou cent mètres de côté, porte le nom d'*hectare*, c'est-à-dire, cent ares.

Le *kilomètre carré* est une étendue de terrain égale à un carré qui aurait un kilomètre ou mille mètres de côté.

Enfin, le *myriamètre carré* est une étendue de territoire égale à un carré qui aurait un myriamètre ou dix mille mètres de côté.

Ces deux dernières mesures ne peuvent être employées que comme mesures géographiques propres à apprécier de grands territoires.

Un myriamètre carré contient 100 kilomètres carrés;
Un kilomètre carré contient 100 hectares;
Un hectare contient 100 ares;
Un are contient 100 mètres carrés ou centiares;
Un centiare ou mètre carré contient 100 décimètres carrés;
Un décimètre carré 100 centimètres carrés;
Un centimètre carré contient 100 millimètres carrés.

Des Mesures de solidité.

Les solides se composent des trois dimensions, longueur, largeur et hauteur, et se comparent à des mesures régulières que l'on

nomme *cubes*, dont la longueur, la largeur et la hauteur sont égales.

Un cube qui a un mètre de côté s'appelle un *mètre cube*. Appliquée au mesurage du bois de chauffage, cette mesure prend le nom de *stère*.

Le *décistère*, dixième de stère, n'est point un cube, mais la dixième partie d'un cube d'un mètre de côté; on peut s'en faire une idée en se représentant un plateau qui aurait un mètre carré de base et un décimètre de hauteur.

Le *décimètre cube*, que l'on peut appeler aussi *millistère*, est égal à un solide qui aurait un décimètre de chaque côté.

Un *centimètre cube* est égal à un solide d'un centimètre de chaque côté.

Le *millimètre cube* est égal à un cube d'un millimètre de chaque côté.

Il n'y a point de mesure de solides au-dessus du mètre cube ou stère; on peut cependant placer dans l'ordre de ces mesures, le *décastère*, égal à dix stères, unité de compte très-commode pour l'évaluation des grandes quantités de bois.

Un décastère contient dix stères ou mètres cubes.

Un stère ou mètre cube contient dix décistères; il contient également mille millistères ou décimètres cubes.

Un décistère contient 100 millistères ou décimètres cubes.

Un décimètre cube contient 1000 centimètres cubes.

Un centimètre cube contient 1000 millimètres cubes.

Un mètre cube contient conséquemment un million de centimètres cubes, un milliard de millimètres cubes.

Des Mesures de contenance.

Nous avons vu que les mesures de longueur, de superficie et de solidité, dérivent immédiatement du *mètre*; on va voir que les mesures de capacité ou contenance en sont également déduites.

La capacité d'un vase, c'est-à-dire, le vide formé par ses parois intérieures, peut être assimilée au solide qui le remplirait et se mesure de la même manière. Ainsi un vase de forme carrée, dont la largeur, la longueur et la profondeur intérieures sont chacune d'un décimètre, donnerait une capacité d'un décimètre cube, qui ne diffère que peu de l'ancienne pinte de Paris, et que l'on a nommée LITRE; on en a fait l'unité générique des mesures de contenance.

Un vase, qui contient seulement la dixième partie d'un litre, s'appelle *décilitre*.

Enfin, on a donné le nom de *centilitre* à une très-petite mesure égale au dixième d'un décilitre, ou au centième du litre.

Pour avoir de grandes mesures, on a multiplié le litre par 10, par 100 et par 1000.

Multiplié par 10, le litre a donné une mesure de dix litres, qu'on a appellée *décalitre*.

En le multipliant par 100, on en a fait une mesure de cent litres, qu'on a nommée *hectolitre*.

Enfin, une mesure, dont la capacité serait égale à un mètre cube, serait le *kilolitre*, mesure de mille litres.

Ainsi, le kilolitre contient 10 hectolitres;
L'hectolitre . . . . 10 décalitres;
Le décalitre . . . . 10 litres;
Le litre . . . . 10 décilitres;
Enfin le délicitre . . . . . . 10 centilitres.

DES POIDS.

QUOIQUE les poids semblent, au premier abord, n'avoir qu'un rapport fort éloigné avec les mesures de longueur, ils en ont pourtant été déduits de même que les autres mesures.

On a observé, dans l'article précédent, que les mesures de capacité avaient été tirées du mètre, et que le litre est un vase dont la capacité est égale à un décimètre cube.

On a rempli d'eau distillée un vase semblable, et le poids de cette eau a servi de base aux mesures de pesanteur ou poids; on l'a nommé *kilogramme*, qui veut dire poids de mille grammes : c'est un poids qui équivaut à-peu-près à deux livres cinq gros et demi, ancien poids de marc, ou à deux livres deux onces deux gros deux grains cinquante-trois centièmes, poids de Liege.

Le kilogramme, divisé en dix parties, donne l'*hectogramme*, équivalant à un peu plus de trois onces anciennes.

L'hectogramme, divisé à son tour en dix parties, donne le *décagramme*, qui vaut un peu plus de deux gros et demi anciens.

Le décagramme, divisé également en dix parties, donne le *gramme*, qui équivaut à près de dix-neuf grains anciens.

Le dixième du gramme est le *décigramme*, qui équivaut à près de deux grains anciens.

Le dixième du décigramme est le *centigramme*, qui équivaut à-peu-près à deux dixièmes de grain ancien.

Le dixième du centigramme, est le *milligramme*, qui équivaut à environ deux centièmes de grain ancien.

Le kilogramme, multiplié par 10, produit le myriagramme, poids de dix mille grammes, équivalant à près de vingt livres sept onces anciennes

Ainsi, le myriagramme vaut	10 kilogrammes;
Le kilogramme	10 hectogrammes;
L'hectogramme	10 décagrammes;
Le décagramme	10 grammes;
Le gramme	10 décigrammes;
Le décigramme	10 centigrammes;
Le centigramme, ...	10 milligrammes.

Les poids inférieurs s'expriment par dixièmes et centièmes de milligramme, comme les poids supérieurs au myriagramme s'expriment par dixaines, centaines, etc. de myriagrammes.

Des Monnaies.

Quoique les monnaies ne soient pas proprement des mesures, elles se lient cependant avec elles d'une maniere si intime, qu'il a paru indispensable de les soumettre aux mêmes principes, tant pour leurs poids que pour leur valeur.

Il s'est trouvé par un hasard heureux, qu'une pièce d'argent du poids de cinq grammes était, à $\frac{1}{10}$ près en plus, l'équivalent de l'ancienne livre tournois. Il était tout simple de prendre pour unité monétaire, une valeur qui différait si peu de l'ancienne. On l'a nommée *franc*, expression qui était autrefois synonyme de livre.

Les monnaies ont été soumises, comme toutes les mesures, à la division décimale. En conséquence le franc a été divisé en dix parties que l'on a appelées *décimes*, dont chacun est à-peu-près l'équivalent de deux sous. Le décime a été divisé en dix autres parties qu'on a appelées *centimes*, dont chacun est à-peu-près la cinquième partie d'un sou. Les valeurs supérieures au franc s'expriment en

dixaines, centaines, etc. de francs; et les valeurs inférieures au centime, en dixièmes, centièmes, etc. de centimes : mais comme il n'y a pas de pièce de monnaie au-dessous du centime, on ne tient compte des fractions de centime que pour la régularité et l'exactitude des calculs; après quoi on les supprime toujours, comme autrefois on négligeait les fractions de denier.

Tel est le système des nouvelles mesures. On voit que tout part d'un seul principe, LE MÈTRE, qui est le générateur, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le pere de toutes les autres mesures; que toutes les parties de ce système, étroitement liées entre elles, sont comme les membres d'une seule et même famille, dont le mètre, produit lui-même par la nature, est la tige unique.

DE LA NOMENCLATURE.

On a pu remarquer, dans l'exposé que nous venons de faire du nouveau système métrique, que chaque nom, à l'exception de ceux qui expriment les unités génériques *mètre*, *are*, *stère*, *litre* et *gramme*, est composé de deux parties, l'une qui est commune à toute la classe à laquelle il appartient, et qui est ce nom générique lui-même; ainsi, le mot *mètre*, nom de l'unité générique des mesures de longueur, termine les noms de toutes les autres unités des mesures de cette classe, *myria*-mètre, *hecto*-mètre, *déca*-mètre, *centi*-mètre, etc.

Litre, nom générique des mesures de capacité, termine de même les noms de toutes les autres unités des mesures de capacité, *hecto*-litre, *déci*-litre, etc.

Il résulte de-là un grand avantage : c'est qu'il suffit de voir par lequel de ces cinq mots, *mètre*, *are stère*, *litre* et *gramme*, le nom d'une mesure est terminé, pour savoir à quelle classe cette mesure appartient : c'est-à-dire, si c'est une mesure de longueur, de superficie, de solidité, de capacité ou de pesanteur; en sorte que si le nom d'une mesure est terminé par le mot *litre*, par exemple, on sait aussitôt que c'est une mesure de contenance; on sait qu'il est question d'un poids, si le nom de la mesure est terminé par le mot *gramme*; on sait que c'est un solide, s'il est terminé par le mot *stère*, ou une superficie de terrain, s'il est terminé par le mot *are*.

L'autre partie du nom sert à distinguer les unités de chaque

classe et à exprimer combien la mesure dont il s'agit est plus grande ou plus petite que l'unité générique. C'est une sorte de prénom qui est annexé au nom générique pour indiquer le rang que la mesure à laquelle il se trouve appliqué occupe dans l'échelle ascendante ou descendante.

Ainsi le mot *déca*, qui signifie *dix*, appliqué au mot *mètre*, donne le décamètre, il indique une mesure de dix mètres; appliqué au mot *gramme*, il donne le décagrame, il indique un poids de dix grammes.

Le mot *hecto*, qui veut dire *cent*, appliqué au mot *litre*, exprime une mesure de cent litres; au mot *are*, une mesure de cent ares.

De même le mot *kilo*, qui veut dire *mille*, appliqué à l'un des noms génériques, indique une mesure mille fois plus grande; *kilo*-mètre est une mesure de mille mètres; *kilo*-gramme est un poids de mille grammes.

Par la même raison, *myria*, qui signifie *dix mille*, indique une mesure dix mille fois plus grande que l'unité générique; un *myria*-gramme est un poids de dix mille grammes, comme un *myria*-mètre est une longueur de dix mille mètres.

Voilà pour l'échelle ascendante. Dans l'échelle descendante, c'est-à-dire, pour les mesures qui sont plus petites que l'unité générique, les prénoms *déci*, *centi*, *milli*, désignent des mesures dix fois, cent fois, mille fois plus petites que l'unité générique : ainsi : *déci*-mètre exprime une mesure d'un dixième de mètre; *déci*-gramme un poids d'un dixième de gramme; *centi*-litre, un centième de litre; *milli*-mètre, un millième de mètre.

TELLE est la nomenclature du nouveau système métrique, fixée par la loi du 18 Germinal an 3. Elle se compose de douze mots en tout; savoir : les cinq noms génériques, *mètre*, pour les longueurs; *are*, pour les superficies; *stère*, pour les solidités; *litre*, pour les capacités; et *gramme*, pour les pesanteurs;

Et les sept prénoms, *déca*, qui veut dire dix; *hecto*, cent; *kilo*, mille; *myria*, dix mille; *déci*, dixième; *centi*, centième; *milli*, millième (1).

---

(1) Quelques auteurs emploient d'autres prénoms, tels que *décimilli*, *centimilli*, *etc.* pour désigner des dix-millièmes, des cent-millièmes, etc. de l'unité principale; mais ces dénominations doivent être rejetées comme compliquant inutilement le système, d'ailleurs elles ne sont point autorisées par la loi.

NOMENCLATURE VULGAIRE.

MAIS, quelque simple que soit cette nomenclature méthodique des nouvelles mesures, quelque facilité qu'elle présente pour éclairer l'esprit et aider la mémoire, on ne doit pas cependant dissimuler que son admission éprouve des difficultés bien ou mal fondées.

On lui reproche d'être composée de noms étrangers dans notre langue, comme s'il n'était pas au contraire plus convenable de désigner des choses nouvelles par des noms nouveaux et qui n'aient aucune autre acception, plutôt que de les appeler de noms qui servent déjà à désigner des choses différentes.

On reproche aux noms des nouvelles mesures d'être tirés du grec, comme si la plupart des noms de notre langue n'avaient pas la même origine; comme si ce n'était pas au contraire une chose infiniment utile d'avoir donné aux nouvelles mesures des noms qui peuvent passer sans altérations dans toutes les langues étrangères, dans tous les idiomes, où il est de fait que les noms vulgaires ne peuvent être également admis.

On leur a fait d'autres reproches mieux fondés, tels que,

1°. Celui de leur longueur. On ne peut disconvenir en effet que, pour des choses d'un usage aussi journalier que les mesures, des mots d'une seule ou de deux syllabes au plus n'eussent été préférables;

2°. Celui de la monotonie de leur désinence. Ce vice est une suite du parti que l'on a pris de désigner les mesures d'une même classe par un nom générique, très-propre sans doute à aider la mémoire, mais dont la consonnance fatigue l'oreille, embarrasse l'esprit, et peut donner lieu à des méprises.

Ce sont ces considérations qui ont motivé l'arrêté des Consuls du 13 brumaire de l'an 9, par lequel il est permis d'employer une nomenclature vulgaire concurremment avec la nomenclature méthodique, et de traduire, dans l'usage, plusieurs des noms systématiques en d'autres noms déjà usités; savoir, le nom de

Myriamètre, en celui de *lieue;*

De kilomètre, en celui de *mille*, parce qu'en effet c'est une longueur de mille mètres;

De décamètre, par celui de *perche*, par analogie avec la perche

ancienne, qui, dans plusieurs parties de la France, était la base des mesures de terrains;

Le nom de décimètre, en celui de *palme*, nom que les anciens donnaient à une mesure de quatre doigts, parce que c'est en effet une ligne à-peu-près égale à la largeur des quatre doigts de la main d'un homme de stature moyenne, à l'endroit de leur naissance;

Le nom de centimètre, en celui de *doigt;*

De millimètre, en celui de *trait;*

D'hectare, en celui d'*arpent*, nom consacré dans plusieurs départemens pour désigner les grandes mesures agraires, et généralement connu dans tous les lieux où il y a des forêts nationales;

Le nom d'Are, en celui de *perche carrée*, centième du même arpent;

De décistère, en celui de *solive*, nom qui était précédemment consacré à désigner une mesure de solidité à-peu-près semblable pour le mesurage des bois de charpente;

Le nom de kilolitre, en celui de *muid*, nom autrefois employé pour désigner les grandes quantités de grains;

D'hectolitre, en celui de *setier*, qui servait à exprimer à-peu-près la contenance d'un sac de blé;

Le nom de décalitre, en celui de *boisseau* pour les grains, et de *velte* pour les liquides. Le boisseau, qui était dans plusieurs parties de la France la mesure pour la vente en détail des grains, est connu dans tous les cantons qui approvisionnent les magasins militaires; la *velte* est de même généralement connue dans tous les lieux qui étaient assujettis aux droits d'aides, comme une mesure de huit pintes;

Le nom de litre, est remplacé par celui de *pinte*, parce qu'en effet il diffère peu de la pinte de Paris, qui était de même assez généralement connue;

Celui de décilitre par le mot *verre*, parce que c'est un vase de la contenance d'un verre à boire de moyenne grandeur;

Celui de kilogramme, par le mot *livre*, qui est le nom assez généralement connu par-tout pour exprimer l'unité de poids;

L'hectogramme, par l'*once*, principale fraction de la livre;

Le décagramme, par le *gros*, fraction principale de l'once;

Le gramme, par le *denier*;

Le décigramme, par le *grain*.

Le

TABLEAU du nouveau S elles mesures, telle qu'elle a été fixée pa aire autorisée par l'arrêté des Consuls d ent entre elles que relativement au mètre 5.° leur valeur approchée en mesures anci

MESURES.	NOMENCLATURE fixée par la Loi	OCHÉE MESURES
sèches.	DÉCALITRE.	
	LITRE.	
	DÉCILITRE.	rette.
	. . . .	ins de Liège.
	. . . .	s.
DE PESANTEUR OU POIDS.	MYRIAGRAMME. .	
	KILOGRAMME. . .	
	HECTOGRAMME. .	
	DÉCAGRAMME. . .	
	GRAMME.	
	DÉCIGRAMME. . .	
	CENTIGRAMME. .	
	MILLIGRAMME. .	

(1) Quelques nom l'hectolitre a pour correspondant 10

Instruction sur les nouvelles mésures, page 17.

Le même arrêté permet encore d'employer le mot *quintal*, pour exprimer cent livres nouvelles, comme il exprimait cent livres anciennes; et celui de *millier* pour exprimer mille des mêmes livres, comme il exprimait mille livres anciennes.

Chacun pourra choisir, dans ces deux systêmes de noms, ceux qui lui conviendront le mieux, et ils pourront être employés indifféremment dans tous les actes. L'essentiel, dans tout ceci, est que l'on s'entende bien, et que ceux qui emploîront les noms vulgaires, aient l'attention d'expliquer s'il est question de mesures nouvelles ou de mesures anciennes (1).

Pour mettre le lecteur d'autant plus à portée de comprendre ce que nous avons dit jusqu'ici du nouveau système métrique, nous allons présenter l'ensemble de ces diverses notions dans le tableau ci-joint.

DES INSTRUMENS DE MESURAGE.

Nous n'avons jusqu'ici considéré les mesures que d'une manière abstraite et générale, et plutôt comme des quantités déterminées, que comme des instrumens propres à mesurer les quantités. C'est sous ce dernier rapport qu'il convient de les examiner maintenant.

Un myriamètre, ou une *lieue*, est bien une mesure; un hectare [arpent] est bien aussi une mesure : mais il n'existe pas d'instrumens auxquels on puisse rapporter ces quantités immédiatement; elles sont le résultat d'un mesurage que l'on fait avec des instrumens faciles à manier. Ce sont ces instrumens qui forment les mesures matérielles. Plusieurs ont leur double et leur moitié, comme on va le voir dans le tableau que nous allons en tracer ici, et dans lequel nous ferons connaître en même temps les usages auxquels ils sont destinés.

---

(1) Il serait à propos que l'on convînt d'une expression ou d'un signe pour indiquer, en se servant d'un nom ancien, que la mesure dont il s'agit est nouvelle. Le mot *métrique*, ou, par abréviation, *M.*, semblerait très-propre à prévenir toute confusion. Ainsi on dirait *livre métrique*, *pinte métrique*, *lieue M.*, etc.

Des Mesures de longueur considérées comme Instrumens, et de leurs formes.

Le *décamètre* [perche linéaire], est une chaîne de dix mètres de longueur, qui doit être employée en remplacement de l'ancienne chaîne d'arpenteur, pour le mesurage des terrains et des chemins.

Cette chaîne est formée par des chaînons d'un, de deux ou de cinq décimètres de longueur, du centre d'un des anneaux qui les lient au centre de l'anneau suivant. Ces anneaux sont en fer, à l'exception de ceux qui marquent la longueur d'un mètre, qui sont en cuivre; de manière que, si la quantité que l'on mesure est moindre qu'un décamètre, il suffit de compter les anneaux de cuivre et les chaînons pour savoir combien on doit porter de mètres et de décimètres.

On peut se servir du *double décamètre* qui expédie plus vîte; ou bien du *demi-décamètre* qui est plus léger et plus portatif.

Le *mètre* simple ou brisé remplace les aunes de toutes sortes et autres mesures analogues pour le mesurage des étoffes. C'est, dans ce cas, une règle de bois de deux centimètres d'équarrissage, garnie, à chaque extrêmité, d'un fer en étrier, et divisée dans toute sa longueur en centimètres marqués de 10 en 10 par les chiffres 10, 20, 30, etc.

Il y a aussi des *mètres et doubles mètres* ployans pour l'usage des tapissiers, miroitiers, et de tous ceux qui étaient dans l'habitude de porter des aunes ou des toises ployantes.

Le *mètre* remplace aussi la toise, la canne et toutes les autres mesures analogues, pour le mesurage des bâtimens, des ouvrages d'arts, et tout ce qui s'appelle le *toisé*. C'est alors une règle plate ou un bâton rond garni en fer à ses bouts.

Le *double mètre* simple ou brisé ne diffère presque pas de l'ancienne toise de Paris et de la canne des pays méridionaux. Il peut être employé pour accélérer le mesurage, dans tous les cas où l'on se servait de la toise. C'est une sorte de verge en bois d'une seule pièce, ou de deux pièces réunies par une virole en cuivre, et garnies en fer à chaque extrêmité. Une des parties de cet instrument peut servir de canne.

Le *demi-mètre* simple ou brisé est un instrument à l'usage des marchands ambulans, des charpentiers, menuisiers, serruriers, en remplacement du pied ou autres mesures analogues; d'une pièce, c'est une règle divisée en centimètres et même en millimètres; brisé, c'est un instrument composé de deux règles réunies par une charnière, comme les anciens pieds.

Le *décimètre* [palme] simple ou double, sur lequel sont tracés les *centimètres* [doigts] et les *millimètres* [traits], forme une mesure de poche extrêmement commode en remplacement du pied, pour tous les cas où l'on a besoin de mesurer de petites quantités. Le double décimètre est une règle de bois ou de métal, d'une seule pièce, ou de deux pièces réunies par une charnière.

DES INSTRUMENS POUR LE MESURAGE DES SUPERFICIES.

LES mesures de superficie ne sont que le résultat du calcul, c'est-à-dire, de la multiplication de la longueur par la largeur des superficies, réduites à la forme d'un rectangle.

Les instrumens pour le mesurage des surfaces sont donc les mêmes que ceux que l'on emploie pour le mesurage des longueurs. C'est, pour le mesurage des terrains ou l'arpentage, le *décamètre* [perche] dont le carré forme l'*are* ou la perche carrée;

Et pour le mesurage de toutes les autres superficies, le *mètre*, le *décimètre* [palme], le *centimètre* [doigt], le *millimètre* [trait]; d'où résultent le *mètre carré*, le *décimètre carré* [palme carré], le *centimètre carré* [doigt carré], etc.

DES INSTRUMENS POUR LE MESURAGE DES SOLIDES.

LES seuls instrumens pour le mesurage des solides, sont, le *stère* et le *double stère*, membrures ou chassis en bois, destinés au mesurage du bois de chauffage, dont la hauteur et la largeur sont tellement combinées avec la longueur du bois, que lorsque le chassis en est rempli, il donne un *mètre cube* de bois ou son double.

Dans tous les autres cas, le mesurage des solides ou la cubature, est le produit de la multiplication de la longueur par la largeur et la hau-

teur; et il se fait au moyen des instrumens des mesures de longueur, en suivant d'ailleurs les règles et les principes de la géométrie.

Des Instrumens pour le mesurage des Capacités.

Les instrumens pour le mesurage des liquides et des grains, sont des vases dont la capacité est connue. Les objets auxquels sont destinées ces mesures étant de nature différente, les instrumens en sont aussi de formes et de matières différentes.

Des Mesures pour les Liquides, et de leurs formes.

Les mesures de capacité pour les liquides, sont :

Le *décalitre* ou *velte de dix pintes.* Il remplace l'ancienne velte et les autres mesures du même genre : on peut employer son double et sa moitié.

Le *litre* [pinte], et le *décilitre* [verre], leurs doubles et leurs moitiés ;

Ces mesures sont le plus communément des vases d'étain, de forme cylindrique, dont la hauteur est double du diamètre; ce qui donne à chacun la facilité de s'assurer de l'exactitude de leur contenance. Il suffit pour cela de mesurer le diamètre de la mesure, soit avec un double décimètre, soit de toute autre manière, et de vérifier si la hauteur est double du diamètre.

Voyez au surplus le tableau des dimensions exactes que doivent avoir ces mesures, *page* 64 des Tables de comparaison.

Les mesures pour le lait sont construites en fer-blanc; elles sont dans la forme cylindrique et leur diamètre est égal à la hauteur. Leurs dimensions sont les mêmes que celles des mesures analogues pour les grains.

Voyez le tableau des dimensions de ces dernières, *ibidem.*

Le *décalitre* [velte] peut être d'une autre matière et d'une autre forme que les mesures plus petites; on le construit en bois, en cuivre ou en fer-blanc, dans la forme d'un broc.

Quoique les futailles ne soient pas proprement des mesures, elles peuvent cependant y être assimilées, et l'on peut faire des tonneaux

d'un *hectolitre*, d'un *double* et d'un *demi-hectolitre*, d'un *kilolitre* et d'un *demi-kilolitre.*

On trouvera, *page* 64 des Tables de comparaison, le tableau des dimensions que doivent avoir les futailles pour être appropriées au nouveau système.

DES MESURES POUR LES GRAINS ET AUTRES MATIERES SÈCHES, ET DE LEURS FORMES.

LES instrumens pour le mesurage des grains et autres matières sèches, sont :

L'*hectolitre* [setier], son double et sa moitié. Ils sont destinés à remplacer toutes les mesures qui ont servi jusqu'ici pour la chaux, le plâtre, le charbon, la houille ou charbon de terre, et autres matières que l'on est dans l'usage de mesurer de cette manière.

Le *décalitre* [boisseau], son double et sa moitié. Ils remplacent les anciens boisseaux, coupes, émines, bichets, rezals, cartes, minots, etc. usités dans les différens pays pour le mesurage des grains dans les halles et marchés.

Quoique l'on puisse également y employer l'*hectolitre* [setier], il n'est guère considéré à cet égard que comme unité de compte, c'est-à-dire, comme une quantité de dix décalitres [boisseaux.]

Le *litre* [pinte], son double et sa moitié. Ils s'appliquent à tous les usages auxquels on employait la pinte, le litron, le picotin et autres mesures anciennes analogues, dans la vente ou distribution des grains en détail.

Le *décilitre* et son double, servent à l'appréciation des plus petites quantités.

La nomenclature des nouvelles mesures comprend encore dans le nombre de celles de cette classe, le *kilolitre* [muid]; mais on ne doit le considérer que comme une unité de compte, et non comme un instrument de mesurage, parce que représentant un volume égal à celui d'un mètre cube, il serait beaucoup trop grand; le demi-hectolitre lui-même serait encore d'un usage impraticable. On ne doit se servir du *kilolitre* [muid], que pour exprimer de grandes quantités.

Ces sortes de mesures sont communément construites en bois, dans la forme d'un cylindre, dont le diamètre est égal à la hau-

teur ; ce qui offre encore aux citoyens un moyen facile pour s'assurer de l'exactitude de leur contenance.

Les grandes mesures sont garnies de cercles et de bandes en fer pour en maintenir et conserver la forme ; celles qui sont destinées au mesurage de la chaux, du plâtre, etc. ont des pieds qui en facilitent l'usage et le maniement.

Voyez le tableau des dimensions qu'elles doivent avoir, *page* 64 des tables de comparaison.

Les mesures doivent être remplies jusqu'au bord, il n'y a plus de comble. Tout usage de ce genre, sous quelque dénomination que se soit, est absolument abrogé par l'établissement des nouvelles mesures ; autrement l'uniformité, qui est le but essentiel de cette institution, n'existerait bientôt plus. Ainsi le vendeur ne peut être obligé de donner plus de marchandise qu'il n'en faut pour remplir la mesure au ras du bord, et l'acheteur ne peut pas en exiger davantage.

DES POIDS, ET DE LEURS FORMES.

DANS l'ancien système, quoiqu'il y eût des poids de 2, 4, 6, 8, 10, 12, 15, 20, 25 et 50 livres, aucun de ces poids pourtant n'était considéré comme unité, on passait sans intermédiaire de la livre au cent ou quintal, qui n'était qu'une unité de compte, et fut vraisemblablement, dans son origine, le nom dont on se servit pour exprimer une quantité de cinq poids de vingt livres chacun.

Quoi qu'il en soit, le nouveau systême s'est enrichi d'une unité de plus, le *myriagramme*; qui, comme on l'a vu, équivaut à un peu plus de vingt livres poids de marc, et dont le double et la moitié sont très-commodes. Ils remplacent, dans le commerce, tous les poids qui y étaient en usage, depuis dix jusqu'à cinquante livres.

Ces poids sont généralement en fonte de fer. Leur forme est celle d'une pyramide hexagonale tronquée ; on en fabrique aussi en cuivre, qui sont de forme cylindrique.

Le *kylogramme* [livre métrique], son double et sa moitié, remplacent, pour le commerce de détail et les appoints des grosses pesées, les poids anciens depuis une livre jusqu'à quatre.

L'*hectogramme* [once métrique] et le *décagramme* [gros métrique], leurs



doubles et leurs moitiés, remplacent les fractions de la livre ancienne, depuis la demi-livre jusqu'au gros.

Tous ces poids se font en fer comme le *myriagramme*, et dans la même forme; on les fait aussi en cuivre, dans la forme de cylindres à bouton, ou bien dans celle de parallélipipèdes, dont les dimensions sont tellement combinées, qu'à l'inspection seule d'un de ces poids on peut juger quelle est sa valeur.

Le *gramme* [denier], le *décigramme* [grain], le *centigramme* et le *milligramme* [dixième et centième de grain], leurs doubles et leurs moitiés, remplacent les fractions du gros, le grain et ses fractions, pour les plus petites pesées.

Le *gramme* et son double sont communément construits comme les précédens, soit sous la forme de cylindres à bouton, soit sous la forme prismatique; mais les poids au-dessous sont fait de morceaux de laiton très-minces, comme l'étaient ci-devant les grains et fractions de grains.

La nomenclature permise par l'arrêté des consuls du 13 brumaire an 9, comprend en outre, parmi les poids, le *quintal*, poids de cent kilogrammes ou livres métriques, qui revient à un peu plus de 214 livres, ancien poids de Liège, et le *millier* ou tonneau de mer de 1000 kilogrammes ou livres métriques, équivalent à près de 2141 livres anciennes : mais ce ne sont que des unités de compte ; il n'existe pas de poids effectifs aussi considérables.

BALANCES.

Les balances en général sont aussi des instrumens pour mesurer la pesanteur des corps : celles qui sont composées d'un fléau à deux bras égaux, s'appliquent à toutes sortes de systêmes de poids; mais il n'en est pas de même de celles que l'on appelle *romaines* et *pesons*. Comme ces instrumens font en même temps l'office de balance et de poids, il est indispensable de les approprier au nouveau systême; il suffira, pour cela, d'en effacer la division qui était relative aux anciens poids, et de la remplacer par la division décimale, de maniere qu'elles expriment des nouveaux poids et leurs fractions décimales.

Quant aux romaines et pesons que l'on construira dorénavant,

il convient qu'ils aient, autant qu'il sera possible, une portée en nombres qui rentre dans l'ordre décimal, tels que un, deux, cinq ou dix hectogrammes, kilogrammes ou myriagrammes.

MONNAIES.

NOUS ne terminerons pas cet article sans faire remarquer un grand avantage qui doit résulter de notre nouveau système monétaire; c'est que toutes les pièces de monnaies nouvelles peuvent en même temps servir de poids.

La pièce d'un franc pèse 5 grammes ou 5 deniers métriques; celle de 2 francs, 10 grammes.

Celle de 5 francs pèse 25 grammes; en sorte que 4 pièces de 5 francs pèsent 100 grammes ou une once métrique.

Quarante des mêmes pièces pèsent un kilogramme ou une livre métrique, et 400 des mêmes pièces pèsent un myriagramme ou 10 livres métriques.

La pièce d'or sera du poids d'un décagramme ou d'un gros métrique.

Les pièces de cuivre fournissent aussi des poids qui, quoique moins exacts, peuvent néanmoins être utiles dans la pratique.

La pièce d'un décime pèse 2 décagrammes ou 2 gros métriques; celle de 5 centimes pèse un décagramme ou un gros métrique; et celle d'un centime, 2 grammes ou deux deniers métriques.

OBSERVATION SUR L'EMPLOI DES DOUBLES ET DES MOITIÉS.

ON a remarqué dans les articles précédens, qu'avec les unités décimales des mesures, on emploie leurs doubles et leurs moitiés : il est bien essentiel de ne pas prendre ces doubles et ces moitiés pour des unités (1), mais de les considérer simplement comme des instrumens propres à faciliter le mesurage. En conséquence, toutes les fois

(1) C'est une erreur dans laquelle sont tombées quelques personnes, qui, regardant mal-à-propos les doubles et les moitiés comme des unités, ont été jusqu'à proposer de leur donner des noms particuliers, ce qui serait compliquer fort inutilement le système et en détruire la simplicité.

que

que l'on se servira d'un instrument double, comme d'un *double mètre*, d'un *double décimètre*, d'un *double myriagramme*, on aura soin de compter deux mesures pour chaque.

Toutes les fois, au contraire, que l'on se servira d'un demi, comme d'un *demi-litre* ou d'un *demi-kilogramme*, on comptera un pour deux demis; mais, en général, les demis ne doivent être employés que pour les appoints, ou comme représentant cinq unités de l'ordre inférieur; en sorte qu'un *demi-miriagramme* comptera pour cinq *kilogrammes*, un *demi-mètre* pour cinq *décimètres*, un *demi-litre* pour cinq *décilitres*; par la raison que toutes les mesures se divisant par dix, la moitié d'une mesure est la même chose que cinq dixièmes de cette même mesure, ou cinq unités de l'ordre inférieur.

De la division des nouvelles mesures.

Les mesures qui ont été en usage en France jusqu'à présent, se divisaient de différentes manières. Il résultait delà que dans les calculs relatifs aux mesures, on était sans cesse obligé d'opérer sur des nombres complexes (1), ce qui faisait de ce calcul une science qui n'était à la portée que de peu de personnes.

C'est donc un service bien important que les fondateurs du nouveau système métrique ont rendu au public, en assujettissant les nouvelles mesures à la division décimale, puisque, par-là, ils ont affranchi le calcul de toutes les difficultés qui le rendaient embarrassant et fastidieux pour ceux qui en sont instruits, et impraticable pour le plus grand nombre.

Il résulte, en effet, de l'application du calcul décimal aux nouvelles mesures, que toutes les opérations qui y sont relatives se réduisent à des calculs de nombres simples; ce qui produit une grande économie et de temps et de peine.

Quant au calcul décimal lui-même, il n'est qu'une extension des règles ordinaires de l'arithmétique; en sorte que ceux qui savent pratiquer ces règles pour les nombres entiers seulement, savent tout ce

(1) On appelle ainsi les nombres composés de différentes sortes d'unités, tels que 25 pieds 5 pouces 6 lignes, 13 livres 3 onces 2 gros, etc. Leur calcul était sujet à des difficultés particulières qui n'auront pas lieu dans le nouveau système.

qu'il faut pour exécuter les opérations de calcul relatives aux nouvelles mesures. On s'en convaincra aisément par les détails qui suivent.

DU CALCUL DÉCIMAL.

TOUT le monde sait que les chiffres qui servent à notre numération ont une valeur dix fois, cent fois, mille fois, etc. plus grande ou plus petite à mesure qu'ils s'éloignent d'une ou de plusieurs places vers la gauche ou vers la droite; en sorte que chaque chiffre exprime des unités dix fois plus grandes que celui qui le suit immédiatement en allant de gauche à droite, et conséquemment dix fois plus petites que celui qui le précède.

Ainsi, dans cette suite de chiffres 32594, le chiffre 4 exprimant 4 unités, par exemple 4 francs, le chiffre 9 qui le précède immédiatement exprimera 9 dixaines de francs, le chiffre précédent 5 exprimera 5 centaines, le chiffre 2 exprimera 2 mille, et enfin le chiffre 3 trois dixaines de mille.

Il résulte delà que si en suivant la même marche, après le chiffre 4 qui marque des unités simples, des francs si l'on veut, on place un autre chiffre, par exemple un 7, ce dernier chiffre exprimera des unités dix fois plus petites que l'unité simple : mais des unités plus petites que l'unité simple, sont des dixièmes de cette unité; le chiffre 7 exprimera donc des dixièmes de franc.

Si après ce dernier chiffre 7, qui représente des dixièmes, on en écrit un autre, par exemple un 6, celui-ci exprimera des unités dix fois plus petites que les précédentes : mais des unités dix fois plus petites que des dixièmes sont des centièmes; ce chiffre 6 exprimera donc six centièmes de franc.

Enfin, si après ce chiffre 6 nous en écrivons encore un autre, soit un 8, celui-ci, marquant des unités dix fois plus petites que les centièmes, exprimera des millièmes, et ainsi de suite.

En sorte que, si, au nombre que nous avons posé plus haut 32594, et que nous avons supposé représenter des francs, nous ajoutons les trois autres chiffres 768, ces trois derniers chiffres exprimeront sept dixièmes, six centièmes et huit millièmes de franc.

Mais, de même que pour énoncer 32594, l'on ne dirait pas trois dixaines de mille, deux mille, cinq centaines, neuf dixaines et quatre

unités, mais bien trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs, nous ne dirons pas non plus, pour les trois chiffres ajoutés 7 6 8, sept dixièmes, six centièmes et huit millièmes de franc, mais bien sept cent soixante-huit millièmes de franc.

C'est sur cela qu'est fondé le calcul décimal. Il consiste à n'admettre aucune autre division de l'unité que celle qui se fait par dix, et à exprimer les fractions qui résultent de cette division, par des nombres sur lesquels on opère comme sur des nombres entiers, puisque les chiffres qui les expriment ont entre eux des rapports absolument semblables.

Une chose seulement est à observer ; c'est de marquer la place des unités, afin qu'on sache où commencent les fractions. On est dans l'usage d'indiquer la place des unités par une virgule ou un point placé à la suite du chiffre qui les exprime : le point est préférable à la virgule, qui est communément employée pour partager les nombres composés de plusieurs chiffres en tranches de trois chiffres, et en faciliter la numération. Il est quelques personnes qui, craignant les méprises auxquelles le point peut donner lieu, le remplacent par un trait placé au haut et à la droite du chiffre des unités, comme on le voit ici 12'5 : d'autres ont pensé qu'on pourrait placer le point au-dessous du chiffre, comme ceci 7309 ; quelques-uns écrivent les chiffres qui expriment les fractions, en plus petits caractères, comme on le voit ici, 578946. On pourrait fort bien placer le chiffre des unités entre deux parenthèses, comme ceci, 63(1)74 ; mais cette méthode aurait l'inconvénient d'être trop longue, et on ne saurait trop abréger tout ce qui est relatif au calcul : c'est cette raison qui fait et fera toujours accorder la préférence au point placé à la droite du chiffre des unités.

Quel que soit le signe que l'on adopte pour désigner la place des unités, les nombres qui seront à la gauche de ce signe se nommeront *entiers*, ceux qui seront à sa droite se nommeront *chiffres décimaux*, *fractions décimales*, ou simplement *décimales*, et le point, auquel nous invitons à donner la préférence, se nommera *point décimal*.

Un nombre est entier lorsqu'il est sans fractions ; il est fractionnaire lorsqu'il est accompagné de fraction.

Le nombre 319, n'étant suivi d'aucune fraction, est un nombre entier : le nombre 72.347 est un nombre fractionnaire, parce

qu'il contient des décimales; il signifie 72 entiers et 347 millièmes; 3.8195 est un autre nombre fractionnaire qui contient quatre décimales, et signifie trois entiers et huit mille cent quatre-vingt-quinze *dix-millièmes*.

Comme c'est la place des unités qui détermine la valeur des chiffres posés à droite ou à gauche, il s'ensuit qu'il est indispensable de marquer par un zéro, la place des unités, quand même il n'y en aurait pas : ainsi pour exprimer vingt-sept *centièmes*, nous marquerons par un zéro la place des unités, et nous écrirons 27 ensuite, de cette manière 0.27.

Il faut de même marquer par un zéro les places qui ne sont point occupées par des chiffres significatifs : ainsi le nombre 304.07 exprimera trois cent quatre entiers et sept *centièmes*; le nombre 0.0009 exprimera zéro d'entiers et neuf *dix-millièmes*, ou simplement neuf *dix-millièmes*; et le nombre 0.7095 exprimera sept mille quatre-vingt-quinze *dix-millièmes*.

Puisque les chiffres expriment des valeurs toujours dix fois plus petites, à mesure qu'ils s'éloignent des unités en allant vers la droite, il s'ensuit que plus il y a de chiffres décimaux dans un nombre, plus petite est la valeur du dernier de ces chiffres : s'il y en a trois, par exemple, le troisieme exprimera des *millièmes* de l'unité; s'il y en a six, le sixième exprimera des *millionièmes* de cette même unité; mais à moins que l'on n'ait besoin d'une exactitude rigoureuse, on peut fort bien négliger de tenir compte des *millionièmes*, des *cent millièmes*, et même des *dix-millièmes* parties d'une chose.

Que l'on considère un millimètre, ou trait, qui n'est pas tout-à-fait la valeur d'une demi-ligne ancienne; qu'on le divise intellectuellement en dix parties, et que l'on compare chacune de ces parties avec le mètre, qui est d'un peu plus de trois pieds, on se fera une idée de la dix-millième partie d'une chose, et l'on jugera s'il n'est pas une multitude de circonstances dans lesquelles on peut négliger non-seulement les *dix-millièmes*, mais même les millièmes, et quelquefois jusqu'aux centièmes. En effet, si un ou plusieurs dix-millièmes, comparés à un mètre, sont une quantité si petite que l'on peut à peine l'apprécier, que serait-ce si on la comparait à une longueur de dix mètres, et plus encore à une longueur de cent mètres.

Aussi ne fait-on aucune difficulté de réduire les décimales à un

petit nombre, toutes les fois que l'on n'a pas besoin d'une exactitude rigoureuse. On est dans l'usage de n'en conserver que deux ou trois au plus; et cela suffit dans les cas ordinaires. Il est certain en effet que lorsqu'une quantité est déterminée à quelques millièmes près, on peut le plus souvent la regarder comme exacte, les instrumens dont on se sert pour mesurer ou pour peser ne donnant pas une aussi grande précision.

Il faut observer, cependant, que toutes les fois qu'une quantité n'est exprimée que par un petit nombre de chiffres, comme trois ou quatre, il y aurait de l'inconvénient à supprimer deux ou même quelquefois un seul de ces chiffres, quand même ils n'exprimeraient que des fractions décimales.

Soit, par exemple, le nombre 5.94, il est clair qu'on le diminuerait d'une quantité notable si on supprimait le dernier chiffre, puisqu'il exprime 4 centièmes des unités de l'ordre de celles qu'exprime le premier chiffre 5.

En second lieu, que toutes les fois que les chiffres que l'on veut supprimer forment une quantité plus grande que la moitié d'une unité de l'ordre de celles qu'exprime le chiffre précédent, il faut augmenter ce dernier chiffre d'une unité. Or, des chiffres sont plus grands que la moitié d'une unité du degré supérieur, lorsque le premier de ces chiffres est plus grand que 5 ou un 5 suivi de quelques autres chiffres. En effet, cinq dixièmes sont la moitié d'une unité; et si à ces cinq dixièmes, il se trouve encore joint quelque autre fraction, cette quantité est plus de la moitié d'une unité.

Soit, par exemple, le nombre 54.93876 que nous supposerons exprimer 54 myriagrammes et 93876 cent-millièmes.

Si nous supprimons le dernier chiffre 6, comme il est plus grand que 5, et qu'il exprime six dixièmes d'unité de l'ordre précédent, nous augmenterons le chiffre précédent d'une unité, et nous aurons 54.9388.

Si nous voulons encore supprimer la dernière décimale 8 de ce nouveau nombre, comme elle est plus grande que 5, nous augmenterons le chiffre précédent d'une unité, et nous aurons 54.939.

Si nous voulons encore supprimer le dernier chiffre 9 de ce nouveau nombre, nous aurons 54.94.

Enfin nous supprimerons le dernier chiffre 4 de ce nouveau nombre,

sans augmenter le précédent 9 d'une unité, et il nous restera 54.9. Nous n'aurons dans ce dernier cas, diminué la valeur du nombre primitif 54.93876, que de 3876 cent-millièmes, c'est-à-dire, de moins de la moitié d'un dixième.

La suppression d'un certain nombre de décimales simplifie beaucoup les calculs ; mais elle ne doit point être faite au hasard, et il faut toujours avoir égard tant à la grandeur de l'unité qu'au degré d'exactitude qu'on veut obtenir. Avec un peu d'habitude on parvient bientôt à connaître, dans chaque cas particulier, combien on peut omettre de décimales sans crainte d'aucune erreur sensible.

Tout ce que nous venons de dire donne au lecteur l'explication de la manière dont nous avons exprimé en chiffres la valeur des mesures nouvelles dans le tableau que nous avons mis sous ses yeux. On y voit, par exemple, à l'article des mesures de longueur, que la valeur du centimètre [doigt] est exprimée ainsi, 0.01, ce qui veut dire un centième de mètre; et celle du millimètre [trait] est exprimée ainsi : 0.001, c'est-à-dire un millième; et à l'article des mesures de solidité, que la valeur du millimètre cube [trait cube] est exprimée en chiffres de la manière suivante, 0.000000001, ce qui signifie un billionième, parce qu'en effet le millimètre ou trait cube est la billionième partie du mètre cube.

On sait que les zéros, placés à la gauche d'un nombre entier, n'altèrent en rien la valeur de ce nombre : 718 signifie sept cent dix-huit; 00718 signifie aussi sept cent dix-huit. Il en est de même de ceux que l'on ajoute à la suite d'un nombre fractionnaire ; ils n'en augmentent ni n'en diminuent la valeur en aucune manière ; seulement la dénomination de la fraction est changée : chaque zéro ajouté fait qu'elle exprime un nombre dix fois plus grand d'unités fractionnaires dix fois plus petites.

Soit, par exemple, la fraction décimale 0.7, qui signifie 7 dixièmes; si on ajoute un zéro, elle deviendra 0.70, c'est-à-dire 70 centièmes; si on ajoute un autre zéro, on en fera 0.700, c'est-à-dire sept cents *millièmes*, etc. : mais toujours la fraction aura la même valeur, parce que sept *dixièmes*, soixante et dix *centièmes*, et sept cents *millièmes*, sont absolument la même chose.

Il suit delà que l'on peut, sans inconvénient, ajouter à une fraction décimale ou en retrancher autant de zéros que l'on voudra,

sans altérer en rien sa valeur. On expliquera par la suite quels sont les cas où il convient de faire ces changemens.

On voit qu'il n'y a dans tout ceci rien qui ne soit déjà connu d'un homme qui sait les premiers élémens de l'arithmétique, ou qui n'en soit déduit immédiatement ; ce n'est donc pas sans raison que nous avons annoncé que la méthode du calcul décimal n'était point une nouveauté, mais seulement une extension du calcul ordinaire des nombres entiers ; cette méthode est familière aux savans et aux négocians habiles, qui y trouvent une grande facilité pour les opérations les plus compliquées : il est temps de la rendre propre au commun des citoyens, pour qui elle simplifiera infiniment tous les calculs relatifs aux nouvelles mesures; c'est ce que nous allons faire voir maintenant, en donnant quelques exemples de ces calculs.

DE L'ADDITION.

L'ADDITION des nombres dans lesquels il y a des fractions décimales, se fait comme si les nombres étaient entiers, et sans avoir égard au point décimal, on doit observer seulement de mettre les unités du même ordre les unes sous les autres dans une même colonne : il est bon aussi de remplir par des zéros les places vides des nombres qui ont moins de décimales que les autres.

EXEMPLE.

ON propose d'additionner les nombres suivans 57.963, 129.0403, 0.01944 et 6358.

Placez ces nombres les uns sous les autres, comme on le voit ici, et remplissez par des zéros, les places vides, afin que tous les nombres aient la même quantité de chiffres décimaux.

	57.96300
Après avoir opéré comme si ces nombres	129.04030
étaient entiers, c'est-à-dire, sans faire	0.01944
attention au point décimal, vous trouverez	6358.00000
pour total	6545.02274
ou bien, en supprimant les deux dernières	
décimales	6545.023

DE LA SOUSTRACTION.

On place le nombre que l'on veut soustraire sous le nombre dont on veut le retrancher, de manière que les unités du même ordre soient les unes sous les autres; on remplit par des zéros les places vides parmi les décimales, afin qu'il y en ait une quantité égale dans l'un et l'autre nombre, après quoi on opère comme si les nombres étaient entiers, et sans égard pour le point décimal.

Exemple.

On propose de retrancher le nombre 267.428 du nombre 934.6.

Placez le nombre 267.428 sous le nombre 934.6 comme on le voit ici, et ajoutez deux zéros au nombre qui n'a qu'une décimale.

Après avoir opéré comme si ces nombres étaient entiers, vous aurez pour reste 667.172

	934.600
	267.428
reste	667.172
ou bien, en supprimant le dernier chiffre	667.17

DE LA MULTIPLICATION.

La multiplication des nombres fractionnaires se fait de la même manière que si ces nombres étaient entiers; il n'y a autre chose à observer que de séparer, dans le produit, autant de chiffres décimaux qu'il y en a tout à la fois dans le multiplicande et dans le multiplicateur.

Exemple Ier.

Soit à multiplier 73.19 par 3.438; après qu'on aura placé le multiplicateur au-dessous du multiplicande, on opérera, comme on le voit ici, de la même manière que si ces deux nombres étaient entiers, et sans faire attention au point décimal.

```
    73.19
    3.438
   ------
    58552
   21957
  29276
 21957
---------
251.62722
```

L'opération ayant donné pour produit 251.62722

nous

nous observerons qu'il y a trois décimales au multiplicateur, et deux au multiplicande, ce qui fait cinq en tout : nous séparerons donc, par le point décimal, les cinq derniers chiffres de ce produit, et nous aurons 251.62722. Si l'on veut se contenter de deux décimales, nous supprimerons les trois derniers chiffres 722, et attendu qu'ils valent plus de cinq dixièmes des unités de l'ordre précédent, nous augmenterons d'une unité le chiffre 2 qui exprime celles-ci ; et nous aurons pour produit définitif 251.63.

EXEMPLE II.

Soit à multiplier le nombre 247 par 0.18. On commencera par placer le multiplicateur sous le multiplicande comme on le voit ici ; après quoi on opérera, sans avoir égard au point décimal, de la même maniere que si ces nombres étoient entiers.

```
 247
0.18
----
1976
247
----
4446
```

L'opération faite, on aura pour produit.................... 4446

Et attendu qu'il y a deux décimales au multiplicateur seulement, on séparera les deux derniers chiffres par le point décimal, ce qui fera de ce produit 44.46.

EXEMPLE III.

Soit encore à multiplier 0.2417 par 0.036 : après qu'on aura placé ces deux nombres au-dessous l'un de l'autre, on opérera, sans avoir égard au point décimal, de la même manière que si ces nombres étaient entiers.

```
0.2417
 0.036
------
 14502
 7251
------
 87012
```

L'opération faite, et ayant donné pour produit........ 87012

il reste à en séparer sept chiffres par le point décimal, parce qu'il

y en a sept tant au multiplicande qu'au multiplicateur : mais comme l'opération n'a donné au produit que cinq chiffres, il s'ensuit que l'on doit ajouter deux zéros à la gauche de ces cinq chiffres et en mettre encore un troisième pour marquer la place des unités, ce qui donnera pour produit définitif 0.0087012, nombre que l'on pourra fort bien, si l'on veut, réduire à 0.0087, en supprimant les trois derniers chiffres qui n'expriment que 12 dix-millioniemes.

Avant de terminer l'article de la multiplication, nous devons encore faire ici une observation.

Lorsque l'on veut multiplier un nombre entier par 10, par 100, par 1000, etc., on se contente, comme chacun sait, d'y ajouter un, deux ou trois zéros, etc. En effet, puisque les chiffres ont une valeur dix fois, cent fois, mille fois plus grande à mesure qu'ils s'éloignent d'une, de deux, ou de trois places, etc. de celle des unités, il est clair qu'en ajoutant un ou plusieurs zéros à un nombre entier, on éloigne d'autant plus les chiffres qui composent ce nombre de la place des unités, et on leur donne une valeur dix fois, cent fois, mille fois plus grande, etc.

Si les nombres sont fractionnaires, c'est-à-dire, accompagnés de décimales, ce n'est pas en ajoutant des zéros à ces nombres, qu'on les multipliera par 10, 100, 1000, etc., puisque des zéros ajoutés à une fraction décimale n'en augmentent ni n'en diminuent la valeur : on emploie dans ce cas un moyen non moins simple; il ne s'agit que de rapprocher le point décimal d'une, de deux ou de trois places, etc. vers la droite.

Soit, par exemple, le nombre 5.439, qui signifie cinq unités et quatre cent trente-neuf millièmes. En rapprochant le point décimal d'une place vers la droite, ainsi, 54.39, nous le multiplions par 10, et nous en faisons 54 entiers et 39 centièmes. Si nous le rapprochons de deux places, nous en faisons 543.9, c'est-à-dire, 543 entiers et 9 dixièmes, nombre cent fois plus grand que le premier; enfin nous multiplierons ce même nombre par 1000 en rapprochant le point décimal de trois places vers la droite, et nous aurons 5439.

Lorsqu'un nombre a été ainsi multiplié par le rapprochement du point décimal, de manière qu'il ne reste plus de chiffres décimaux, il est devenu un nombre entier, et on le multipliera ultérieurement par 10, par 100, par 1000, etc. en y ajoutant les zéros nécessaires.

Si c'est une fraction décimale que l'on a ainsi multipliée par 10, 100, 1000, etc. par le rapprochement du point décimal, tous les zéros qui précèdent la place des unités étant devenus inutiles, il faut les supprimer.

Soit, par exemple, le nombre 0.0025 que nous voulons multiplier par 100, nous rapprochons le point décimal de deux places vers la droite, et nous en faisons 000.25 : mais comme les zéros placés à la gauche d'un nombre entier n'en changent point la valeur, il s'ensuit que les deux premiers zéros sont inutiles, et qu'on peut les supprimer ; ce qui donnera simplement 0.25.

DE LA DIVISION.

LA division, que l'emploi des fractions irrégulières rend ordinairement assez embarrassante, devient dans le calcul décimal, une opération très-simple et très-facile, parce qu'on opère toujours sur les nombres fractionnaires, et même sur les fractions, comme sur des nombres entiers et incomplexes.

Si les nombres sur lesquels on doit opérer ont une égale quantité de décimales, on opère de la même manière que si ces nombres étaient entiers, et sans égard pour le point décimal.

Si l'un des deux nombres contient plus de décimales que l'autre, on y ajoute des zéros en nombre suffisant pour qu'il y ait autant de décimales dans l'un que dans l'autre (nous avons vu plus haut que des zéros ajoutés à des chiffres décimaux n'en changent point la valeur); et l'on opère encore comme si les deux nombres étaient entiers.

Lorsque le dividende ne contient pas le diviseur un nombre exact de fois, on est, dans la méthode ordinaire, obligé de compléter le quotient par une fraction dont le reste est le numérateur, et le dividende le dénominateur. Dans le calcul décimal on opère sur les restes comme on a opéré sur le tout, et le quotient s'exprime par des fractions décimales ; mais il faut éclaircir ceci par des exemples.

EXEMPLE Ier.

On propose de diviser 1676.37 par 5.19.

Ces deux nombres contiennent le même nombre de chiffres déci-

maux : en conséquence on opérera sans faire attention au point décimal, comme s'ils étaient entiers, c'est-à-dire, comme si l'on avait à diviser 167637 par 519.

Les nombres étant posés comme on le voit ici,

```
         { 519
167637   { 323
1557
 1193
 1038
  1557
  1557
     0
```

et l'opération étant faite, on trouvera pour quotient 323.

Exemple II.

Soit maintenant le nombre 107.1 à diviser par 5.95. Comme le diviseur contient une décimale de plus que le dividende, on ajoutera un zéro à celui-ci, afin que les deux nombres aient autant de décimales l'un que l'autre, et l'on opérera comme si l'on avait à diviser 10710 par 595.

En conséquence, la règle étant posée comme on le voit ici,

```
         { 595
10710    { 18
 595
 4760
 4760
    0
```

et l'opération étant terminée, on aura pour quotient 18.

Exemple III.

Soit encore à diviser 76.4 par 2.23.

Comme ici le diviseur contient encore une décimale de plus que le dividende, on ajoutera à celui-ci un zéro, et on opérera comme si l'on avait 7640 à diviser par 223.

L'opération faite comme on le voit ici,

```
7640 { 223
669  { 34
----
 950
 892
 ---
reste..... 58
```

et ayant donné pour quotient 34, avec un reste 58, il faudrait, suivant la méthode ordinaire, pour compléter le quotient, y ajouter la fraction $\frac{58}{223}$; mais le grand avantage du calcul décimal étant d'affranchir les calculs de l'embarras qu'y causent les fractions de diverses dénominations, il faut transformer cette fraction $\frac{58}{223}$ en une fraction décimale.

A cet effet nous ajouterons au reste 58, autant de zéros que nous voulons avoir de décimales au quotient, par exemple deux; et nous continuerons notre opération en divisant 5800 par 223. Ayant donc posé ces deux nombres comme on le voit ici,

```
5800 { 223
446  { 26
----
1340
1338
----
reste..... 2
```

et l'opération étant faite, on aura pour nouveau quotient 26, qu'on écrira à la suite du premier quotient 34, en les séparant par le point décimal. Le quotient définitif sera en conséquence 34.26 : il restera 2, que l'on pourra négliger.

Ce que nous venons de dire explique comment on peut diviser un nombre quelconque par un autre nombre plus grand, et conséquemment réduire une fraction ordinaire en fraction décimale. Une fraction ordinaire n'est autre chose, en effet, que l'expression du quotient de la division du numérateur par le dénominateur. La fraction $\frac{3}{4}$ est le quotient de la division de 3 par 4; la fraction $\frac{27}{40}$ est le quotient de la division de 27 par 40. On aura donc l'expression décimale de la fraction $\frac{3}{4}$ en divisant 3 par 4, et celle de la fraction $\frac{27}{40}$ en divisant 27 par 40.

Comme c'est dans ces sortes d'opérations que les personnes qui ne sont point accoutumées au calcul décimal se trouvent le plus embarrassées, quoiqu'un peu de réflexion suffise pour faire comprendre que le procédé à suivre dans ce cas ne s'écarte en rien de la simplicité des autres, nous allons, pour rendre ces opérations plus sensibles, en donner une exemple.

EXEMPLE.

On propose de réduire en fraction décimale la fraction $\frac{1}{384}$.
Il faut pour cela diviser le numérateur 1 par le dénominateur 384, et voici comment nous opérerons.

Après avoir posé ces deux nombres comme on le voit ici,

1.er divid.	1	384	
2.e	10	0.	1.er quotient.
3.e	100	0.0	2.e
4.e	1000	0.00	3.e
	768	0.002	4.e
5.e	2320	0.0026	5.e
	2304		
reste........	16		

on remarquera que le dividende 1 ne contient pas 384 : on écrira donc au quotient un zéro à la place des entiers, pour faire voir que 384 n'est pas contenu une fois dans le dividente 1.

A ce premier dividente 1 nous ajouterons un zéro, et nous aurons pour deuxième dividende, 10 dixièmes qui ne contient pas encore 384 une fois; nous écrirons donc encore un zéro au quotient à la place des dixièmes.

A ce deuxieme dividende 10 nous ajouterons encore un zéro; et nous aurons pour troisieme dividende 100 centièmes qui ne contient pas encore 384 : nous mettrons donc un nouveau zéro au quotient.

Mais si nous ajoutons un nouveau zéro au dividende, nous en ferons 1000 millièmes; et parce que 1000 contient 384 deux fois, nous écrirons 2 au quotient à la place des millièmes.

Il nous restera 232, à quoi nous ajouterons un zéro, ce qui en

fera 2320 qui contient 384 six fois. Nous écrirons donc 6 au quotient. Il reste 16 dix-millièmes que nous pourrons négliger ; ainsi le quotient de 1 par 384, ou la valeur de $\frac{1}{384}$ en décimales, est 0.0026, c'est-à-dire, 26 dix-millièmes, plus une petite fraction de nulle importance.

En terminant l'article de la multiplication, nous avons observé que pour multiplier un nombre entier par 10, 100, 1000, etc., il suffisait d'y ajouter un, deux, trois zéros, etc.; d'où nous avons induit que pour multiplier un nombre fractionnaire par dix, cent ou mille, etc., il n'y avait autre chose à faire que de rapprocher le point décimal d'une, deux ou trois places etc., vers la droite. Puisque la division est l'opération inverse de la multiplication, il s'ensuit que pour diviser un nombre entier par 10, 100, 1000, etc., si ce nombre est terminé par des zéros, il suffit d'en retrancher un, deux ou trois, etc., et que s'il n'est pas terminé par des zéros, il suffit de reculer le point décimal, d'une, deux ou trois places vers la gauche.

Soit, par exemple, le nombre 42500 : on le divisera par 10 en supprimant un zéro, ci—4250; par 100, en supprimant les deux zéros, ci—425; par 1000, en séparant les trois derniers chiffres vers la droite par un point, ci—42.500, ou simplement 42.5, parce que les zéros n'ont plus aucune valeur; par 10000, en reportant le point décimal à quatre places plus en avant vers la gauche, ci—4.2500, ou simplement 4.25.

Si on voulait diviser ce dernier nombre 4.25 par 1000, il faudrait reporter le point décimal de trois places vers la gauche, ce qui exigerait qu'on y ajoutât trois zéros, comme on le voit ici—0.00425.

Toutes ces opérations, que la pratique rendra bientôt familières, n'ont pas besoin de plus longues explications, et nous allons passer à l'application du calcul décimal aux nouvelles mesures.

De l'application du Calcul décimal aux nouvelles Mesures.

Puisque les nouvelles mesures ne se subdivisent que par dix, de manière que chaque unité a une valeur dix fois plus grande ou plus petite que celle qui la suit ou qui la précède immédiatement,

il s'en suit que le calcul décimal s'applique tout naturellement aux nouvelles mesures, et en facilite infiniment l'usage.

Le premier avantage qui en résulte, c'est que, quelque sorte de mesures qu'un nombre indique, on peut toujours les exprimer par une seule espèce d'unités; les chiffres supérieurs, expriment des dixaines, des centaines, des milles, etc.; et les chiffres inférieurs, des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc.

Supposons, par exemple, qu'après avoir pesé une quantité de marchandise, nous avons trouvé en poids nouveaux 4 livres 7 onces 8 gros 3 deniers, nous n'exprimerons pas cette quantité de la manière suivante, 4^{liv}. 7^{on}. 8^{gr}. 3^{d}; mais choisissant parmi ces unités celle qui est la plus convenable, suivant l'espèce de la marchandise, de manière à n'avoir que peu de décimales, par exemple les onces, nous l'écrirons ainsi, $47^{on}.83$: de même, si après avoir mesuré une ligne, nous avons trouvé 5 mètres 4 palmes 8 doigts et 3 traits, nous n'exprimerons pas cette longueur de la manière suivante, 5^{m}. 4^{p}. 8^{d}. 3^{t}.; mais choisissant parmi ces unités celle qui convient le mieux, par exemple les palmes, nous l'écrirons ainsi, $54^{p}.83$, c'est-à-dire, 54 palmes et 83 centièmes.

Ceci peut néanmoins recevoir une exception, et c'est dans le cas où il sagit des mesures de superficie et de solidité, particulièrement dans l'usage de la nomenclature vulgaire, parce qu'il pourrait résulter de cette méthode quelques embarras pour ceux qui n'auraient pas toujours présent à la mémoire que, pour les mesures de superficie, chaque unité contient cent fois celle qui la suit dans l'ordre de la nomenclature, et que pour les mesures de solidité, chaque unité contient 1000 fois celle qui la suit.

Soit, en effet, une superficie de 4 arpens 3 perches et 5 mètres carrés. On se tromperait grossièrement si on écrivait cette quantité ainsi, $4^{a}.35$; il faut nécessairement indiquer que les perches sont des centièmes de l'arpent, et les mètres carrés, des centièmes de la perche; en donnant en conséquence deux places à chaque unité fractionnaire, on écrira cette quantité ainsi, $4^{a}.03^{p}.05^{m}$, en marquant par des zéros la place des dixaines de perches et celle des dixaines de mètres carrés, ou simplement $4^{a}.0305$.

On ferait une erreur encore plus grande, si ayant à exprimer 3 mètres cubes 12 palmes cubes 36 doigts cubes 45 traits cubes, on écri-

vait

vait ainsi, $3^{m.c.}$123645. Il faut se souvenir que le palme cube étant la millième partie du mètre cube, le chiffre qui en exprimera les unités doit être posé à la 3.e place après les unités de mètre cube; que le doigt cube doit également être à la 3.e place après les palmes, et ainsi de suite. En conséquence, on écrira cette quantité de la manière suivante, $3^{m.c}012^{p.c}036^{d.c}045^{t.c}$, ou plus simplement $3^{m.c}$.012036045, en remplissant par des zéros les places vacantes, de manière que chaque unité fractionnaire ait trois chiffres.

Le second avantage de l'application du calcul décimal aux nouvelles mesures, c'est de pouvoir exprimer facilement une même quantité par diverses unités prises dans la série relative à l'espèce dont il s'agit.

Soit, par exemple, le nombre 8451 que nous supposons exprimer des grammes ou deniers mét. Il est clair qu'en séparant le dernier chiffre par un point 845.1, nous en ferons 845 gros et 1 dixième; que si nous reculons ce point d'une place vers la gauche, nous aurons 84^{on}.51, c'est-à-dire, 84 onces 51 centièmes; que si nous le reculons encore d'une place, nous aurons 8^{l}.451, c'est-à-dire, 8 livres et 451 millièmes de livre, et ainsi dans toutes sortes de suppositions, sans que la valeur de la quantité soit altérée en rien; car 8 livres mét. et 451 millièmes sont bien exactement la même chose que 84 onces et 51 centièmes, que 845 gros et 1 millième, et enfin que 8451 deniers.

Il faut encore observer ici que lorsqu'il sera question de quantités superficielles, pour transformer un nombre qui exprime des unités quelconques en un autre nombre qui exprime des unités d'un ordre supérieur ou inférieur, il faudra transporter le point, non pas seulement d'une place, mais de deux, et qu'il faudra le transporter de trois places lorsqu'il s'agira de mesures de solidité.

Soit, par exemple, la quantité superficielle de 38495 centimètres ou doigts carrés, que nous voulons exprimer en décimètres [palmes] carrés.

Puisque le palme vaut dix doigts, il est aisé de prouver, au moyen d'un châssis carré dont les côtés sont divisés en dix parties égales, que le palme carré contient 100 doigts carrés. Ainsi, dans les mesures superficielles, chaque unité contient 100 fois celle qui la suit immédiatement; de sorte que pour convertir 38495 doigts carrés en palmes carrés, on divisera par 100, et on écrira $384^{p.c}$.95, savoir, 384 palmes carrés et 95 centièmes.

En reculant encore le point décimal de deux places vers la gauche, nous en ferons $3^{m.c.}.8495$; et ces quantités sont absolument les mêmes, quoique exprimées différemment.

Soit, maintenant, la quantité de 53 palmes cubes que nous voulons exprimer en mesures inférieures, qui sont les doigts cubes.

Ici, nous avons le point décimal à transporter de trois places vers la droite ; mais comme il n'y a point de chiffres, nous y suppléerons par des zéros, et nous en ajouterons trois après lesquels nous poserons le point décimal : ainsi nous aurons 53000 doigts cubes.

En ajoutant encore trois autres zéros, nous exprimerons la même quantité en millimètres ou traits cubes, ainsi 53000000 traits cubes.

Le troisième et plus grand avantage de l'application du calcul décimal aux nouvelles mesures, est, comme on l'a déjà annoncé, de dégager toutes les opérations qui y sont relatives, de l'embarras des fractions ordinaires, et de les ramener toutes à des opérations sur des nombres simples : c'est ce que nous allons faire voir par quelques exemples.

EXEMPLE Ier.

Sur une pièce de toile de 42 mètres, un marchand a vendu trois parties ; savoir, une de 6 mètres 44 centièmes, une de 13 mètres 75 centièmes, et une de 11 mètres 33 centièmes ; combien doit-il rester sur la pièce ?

Nous ajouterons, comme on voit ici, les trois parties vendues.	6.^{m}	44
	13.	75
	11.	33
Le total est	31.	52
Il faut ensuite retrancher $31^{m.}$ 52 de 42^{m}, ou de $42^{m.}$ 00, ce que l'on fait ainsi.	42.^{m}	00
	31.	52
Le reste demandé est donc.	10.	48

c'est-à-dire, 10 mètres 48 centièmes.

Nota. Dans l'ancien ordre de choses, une opération semblable eût exigé l'addition de trois fractions, telles que $\frac{7}{16}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{3}$, ce qui eût été plus embarrassant.

EXEMPLE II.

Sur un terrain de 19 arpens 54 perches, on a cédé une partie de 3 arpens 7 perches et 18 centièmes, combien doit-on avoir de reste?

Les 19 arpens 54 perches peuvent s'écrire ainsi. . . .	19.ar 5400
Et les 3 arpens 7 perches 18 centièmes.	3. 0718
Soustraction faite, il reste.	16. 4682

Savoir, 16 arpens 46 perches 82 centièmes, ou en nombres ronds 16 arpens 47 perches.

EXEMPLE III.

Soit proposé de retrancher 47 grammes de 7 kilogrammes; on observera que 7 kilogrammes sont la même chose que 7000 grammes, ce qui donnera 47 à retrancher de 7000.

$$\begin{array}{r} 7000 \\ 47 \\ \hline 6953 \end{array}$$

Le reste sera 6953 grammes ou 6 kilogrammes 953 millièmes.

EXEMPLE IV.

On propose encore de retrancher 345pm.8, de 35 mètres.

Ces deux quantités étant réduites à des unités du même ordre, par exemple en mètres, on les écrira comme on le voit ici,

$$\begin{array}{r} 35.^{m}\ 00 \\ 34.\ 58 \\ \hline 0.\ 42 \end{array}$$

et l'opération faite, on aura pour reste 0.m42, c'est-à-dire, 42 centimètres ou doigts.

EXEMPLE V.

On demande combien coûteront $15^{m}.52$ d'étoffe à $31^{fr}.27$ le mètre. Il faut multiplier 31 . 27 par 15 . 52, ou réciproquement.

Après qu'on aura posé ces deux nombres comme on le voit ici,

```
   15 . 52
   31 . 27
  --------
   10864
   3104
  1552
 4656
 --------
 485.3104
```

on opérera sans avoir égard au point décimal, et comme si les deux nombres étaient entiers, c'est-à-dire, comme si l'on avait 1552 à multiplier par 3127.

L'opération faite, on séparera dans le produit, autant de décimales qu'il y en a dans le multiplicande et dans le multiplicateur, c'est-à-dire quatre, et l'on aura au produit 485 . 3104, c'est-à-dire, 485 francs et 3104 dix-millièmes de franc; mais comme il n'y a pas de monnaie au-dessous du centième de franc ou centime, on supprimera les deux derniers chiffres; et il restera $485^{fr}.31$, c'est-à-dire, 485 francs et 31 centimes.

EXEMPLE VI.

On demande combien il y a d'ares ou perches carrées dans une étendue de terrain réduite à un rectangle de $641^{m}.5$ de longueur, sur $31^{m}.98$ de largeur.

On multipliera ces deux nombres l'un par l'autre, comme si c'étaient des nombres entiers,

```
    641 . 5
     31 . 98
   ---------
     51320
    57735
    6415
  19245
  ----------
  20515.170
```

après quoi l'on séparera les trois derniers chiffres par le point décimal, parce qu'il y a une décimale au multiplicande et deux au multiplicateur, et on aura au produit 20515 mètres carrés et 17 centièmes.

Pour savoir combien cette quantité de mètres carrés fait d'ares ou perches carrées, on observera qu'il faut 100 mètres carrés pour un are, et qu'en conséquence il faut diviser ce nombre par 100 : c'est ce que l'on fera en reculant le point décimal de deux places vers la gauche, en sorte que l'on aura $205^{\text{ares}}.1517$; et en supprimant les deux derniers chiffres, parce que dans le mesurage des terrains on ne tient pas compte des fractions au-dessous des centièmes d'are, on aura $205^{\text{ar}}.15$.

Si on voulait savoir aussi combien cette quantité fait d'hectares ou arpens mét. on reculerait encore le point de deux places vers la gauche, parce qu'un hectare contient 100 ares, et on aurait $2^{\text{hect.}}.0515$, ce qu'on peut aussi énoncer par 2 hectares 5 ares 15 centièmes.

EXEMPLE VII.

On veut savoir combien il y a de mètres cubes ou stères dans une masse de terre dont les dimensions réduites seraient $2^{\text{m}}.23$ de longueur, $7^{\text{m}}.15$ de largeur, et $5^{\text{m}}.9$ de hauteur.

On multipliera la longueur 2.23 par la largeur 7.15, et le produit 15.9445 par la hauteur 5.9 :

Longueur........................	2.23	
Largeur..........................	7.15	
	1115	
	223	
	1561	
Premier produit...........	15.9445	Surface.
Hauteur.........................	5.9	
	1435005	
	797225	
Second produit............	94.07255	Solidité.

on aura le nouveau produit $94^{\text{m.c}}.07255$, c'est-à-dire, 94 mètres cu-

bes ou stères, et 7255 cent millièmes; mais on pourra supprimer les deux derniers chiffres, et réduire ainsi la fraction à 73 millièmes.

EXEMPLE VIII.

On a 619$^{\text{liv. métriq.}}$.27 de riz à distribuer entre 4329 personnes, et l'on demande combien il en faut donner à chacune.

On voit d'abord que la quantité de riz n'est pas assez grande pour que chaque personne en ait une livre; il faut donc commencer par convertir cette quantité en onces mét. Il suffira pour cela d'avancer le point décimal d'une place vers la droite; ainsi on aura 6192.7 à diviser par 4329. Mais il y a une décimale au dividende, tandis qu'il n'y en a point au diviseur: nous ajouterons donc un zéro à ce dernier nombre, après quoi nous opérerons, sans avoir égard au point, comme si nous avions 61927 à diviser par 43290.

L'opération faite comme on le voit ci-après,

```
 61927  { 43290
 43290  { 1.4305
 ------
 186370
 173160
 ------
  132100
  129870
  ------
   223000
   216450
   ------
reste.....  6550
```

on aura au quotient 1.4305, et un reste que l'on pourra négliger. La quantité à donner à chaque personne est donc, à très-peu près, 1$^{\text{onc.}}$.43, ou 1 once 4 gros 3 deniers, ou 143 deniers métriques.

EXEMPLE IX.

Un héritage de 6 arpens métriques 4 perches et 19 centièmes, étant à partager entre sept enfans, on demande quelle est la part qui revient à chacun.

Il est évident que chaque enfant ne peut avoir un arpent, mais seulement un nombre de perches; nous prendrons donc les perches

pour unité, et nous aurons 604p.19 à diviser par 7. Mais comme le dividende a deux décimales, tandis que le diviseur n'en a point, nous ajouterons à celui-ci deux zéros; et nous opérerons sans avoir égard au point décimal, comme si nous avions 60419 à diviser par 700.

```
      60419 { 700
      5600  { 86.31
      ----
       4419
       4200
       ----
        2190
        2100
        ----
         900
         700
         ---
reste..... 200
```

L'opération faite, nous aurons pour quotient 86.31, et il y aura un reste que nous négligerons. La part de chaque enfant sera donc de 86p.31, c'est-à-dire, 86 perches et 31 mètres carrés.

On pourrait aussi, dans cet exemple, diviser 604.19 par 7, comme si 60419 était entier Le quotient serait 8631, dans lequel il faudrait ensuite séparer les deux décimales du dividende : et on aura encore pour résultat 86p.31.

On opérera de la même manière toutes les fois que le diviseur sera un nombre entier.

Ces divers exemples suffisent pour indiquer les méthodes que l'on doit suivre dans les opérations qui ont pour objet les nouvelles mesures, et pour justifier en même temps ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire, que le grand avantage, l'avantage inappréciable de l'application du calcul décimal au nouveau systême métrique, était de simplier les calculs qui y sont relatifs, de les débarrasser des fractions et sous-espèces, et de les mettre à la portée de tous ceux qui savent seulement ce qu'on appelle les quatre règles de l'arithmétique sur les nombres incomplexes, c'est-à-dire, simples et non accompagnés de fractions.

Que les personnes qui voudront se convaincre d'autant plus de cette vérité, prennent la peine de placer en comparaison de chacun

des exemples que nous avons donnés, une opération du même genre sur les anciennes mesures analogues; elles ne tarderont pas à reconnaître combien la méthode du calcul décimal fait disparaître de difficultés, et mérite de préférence.

Il nous reste à parler des moyens de comparer les anciennes mesures aux nouvelles, et réciproquement; c'est ce dont nous allons nous occuper dans l'article suivant.

De la comparaison des anciennes Mesures avec les nouvelles.

La première question que fait un homme entre les mains de qui on met une mesure nouvelle, est de demander ce qu'elle vaut comparativement à la mesure ancienne analogue dont il est habitué à se servir. Chacun peut faire cette comparaison par les procédés les plus simples, et se rendre ainsi compte à soi-même de la valeur des nouvelles mesures relativement aux mesures anciennes du même genre.

Ces comparaisons, cependant, ne seraient que des à-peu-près assez grossiers, parce qu'il est peu de personnes qui aient à leur disposition des mesures anciennes bien étalonnées, et sur l'exactitude desquelles on puisse compter. Il fallait donc, pour obvier à tout inconvénient, que la comparaison fût faite d'abord, non sur des mesures usuelles toujours suspectes d'altération, mais sur les étalons les plus authentiques de ces mesures; et en second lieu, qu'elle fût confiée à des personnes instruites, capables d'apprécier l'importance de ce travail, et d'en surmonter les difficultés.

C'est ce qui a été exécuté avec la plus grande solemnité par des personnes choisies, à cet effet, dans chaque département; et la collection de leurs opérations partielles est un monument non moins curieux qu'utile de la bizarrerie et de la variété des mesures qui ont existé jusqu'ici en France, et, en même temps, du zèle éclairé qu'ont apporté à la confection de ce travail les hommes à qui il a été confié.

Lorqu'au moyen des tableaux qui présentent la comparaison des mesures locales de chaque département, on connaît la valeur d'une unité de mesure ancienne quelconque en nouvelle, on peut fort bien,

bien, il est vrai, se procurer par une simple multiplication la valeur d'un nombre donné de mesures de la même espèce : mais on a senti que pour rendre en quelque sorte insensible le passage des anciennes mesures aux nouvelles, il était essentiel d'aplanir toutes les sortes de difficultés qui pourraient embarrasser les citoyens; que ce serait sur-tout un grand avantage de leur offrir dans des tables rédigées à cet effet, des calculs en quelque sorte tout faits, au moyen desquels les opérations les plus compliquées de la conversion des mesures anciennes en nouvelles, et réciproquement, se trouvassent réduites à de simples additions.

C'est dans cette vue qu'ont été dressées les tables que l'on trouvera ci-jointes. Elles présentent les calculs tout faits de la conversion des anciennes mesures du pays de Liège en nouvelles, et réciproquement; et comme la division décimale des mesures nouvelles donne le moyen de rendre les nombres qui les expriment, 10 fois, 100 fois, 1000 fois, etc. plus grands ou plus petits, par la seule transposition du point décimal, il s'ensuit que ces tables peuvent suffire également pour la conversion de toutes sortes de quantités des mêmes mesures. C'est ce que l'on comprendra mieux par les explications qui accompagnent ces tables.

TABLES DE COMPARAISON.

TABLES

DE COMPARAISON

ENTRE LES MESURES ANCIENNES DU PAYS

DE LIEGE,

ET CELLES QUI LES REMPLACENT DANS LE NOUVEAU SYSTÊME MÉTRIQUE, AVEC LEUR EXPLICATION ET LEUR USAGE.

TABLE Ire.

MONNAIES.

CONVERSION des Monnaies anciennes (de Liège) en francs, centimes et centièmes de centime.

Liards.	Centimes.
1	1 . 52
2	3 . 04
3	4 . 56
4	6 . 08

Sous.	Francs.	Centimes.
1		6 . 08
2		12 . 16
3		18 . 23
4		24 . 31
5		30 . 39
6		36 . 47
7		42 . 55
8		48 . 62
9		54 . 70
10		60 . 78
11		66 . 86
12		72 . 93
13		79 . 01
14		85 . 09
15		91 . 17
16		97 . 25
17	1	03 . 32
18	1	09 . 40
19	1	15 . 48
20	1	21 . 56

Florins.	Francs.	Centimes.
1	1	21 . 56
2	2	43 . 11
3	3	64 . 67
4	4	86 . 23
5	6	07 . 79
6	7	29 . 34
7	8	50 . 90
8	9	72 . 46
9	10	94 . 02
10	12	15 . 57
20	24	31 . 15
30	36	46 . 72
40	48	62 . 30
50	60	77 . 87
60	72	93 . 45
70	85	09 . 02
80	97	24 . 60
90	109	40 . 17
100	121	55 . 75
200	243	11 . 49
300	364	67 . 24
400	486	22 . 98
500	607	78 . 73
600	729	34 . 47
700	850	90 . 22
800	972	45 . 96
900	1094	01 . 71

Florins.	Francs.	Centimes.
1000	1215	57 . 46
2000	2431	14 . 91
3000	3646	72 . 37
4000	4862	29 . 82
5000	6077	87 . 28
6000	7293	44 . 73
7000	8509	02 . 19
8000	9724	59 . 64
9000	10940	17 . 10
10000	12155	74 . 55
20000	24311	49 . 10
30000	36467	23 . 65
40000	48622	98 . 20
50000	60778	72 . 75
60000	72934	47 . 29
70000	85090	21 . 84
80000	97245	96 . 39
90000	109401	70 . 94
100000	121557	45 . 49
200000	243114	90 . 98
300000	364672	36 . 47
400000	486229	81 . 96
500000	607787	27 . 45
600000	729344	72 . 93
700000	850902	18 . 42
800000	972459	63 . 91
900000	1094017	09 . 40

CONVERSION des francs et centimes en florins, sous et liards monnaie de Liège.

Centimes.	Florins	Sous.	Liards
1	0	0	0 . 658125
2	0	0	1 . 316250
3	0	0	1 . 974375
4	0	0	2 . 632500
5	0	0	3 . 290625
6	0	0	3 . 948750
7	0	1	0 . 606875
8	0	1	1 . 265000
9	0	1	1 . 923125
10	0	1	2 . 581250
20	0	3	1 . 162500
30	0	4	3 . 743750
40	0	6	2 . 325000
50	0	8	0 . 906250
60	0	9	3 . 487500
70	0	11	2 . 068750
80	0	13	0 . 750000
90	0	14	3 . 231250
100	0	16	1 . 812500

Francs.	Florins.	Sous.	Liards.
1	0	16	1 . 8125
2	1	12	3 . 6250
3	2	9	1 . 4375
4	3	5	3 . 2400
5	4	2	1 . 0625
6	4	18	2 . 8750
7	5	15	0 . 6775
8	6	11	2 . 4800
9	7	8	0 . 3025
10	8	4	2 . 1250
20	16	9	0 . 2500
30	24	13	2 . 3750
40	32	18	0 . 5000
50	41	2	2 . 6250
60	49	7	0 . 7500
70	57	11	2 . 8750
80	65	16	1 . 0000

Francs.	Florins	Sous.	Liards.
90	74	0	3 . 1250
100	82	5	1 . 25
200	164	10	2 . 50
300	246	15	3 . 75
400	329	1	1 . 00
500	411	6	2 . 25
600	493	11	3 . 50
700	575	17	0 . 75
800	658	2	2 . 00
900	740	7	3 . 25
1000	822	13	0 . 50
2000	1645	6	1 . 00
3000	2467	19	1 . 50
4000	3290	12	2 . 00
5000	4113	5	2 . 50
6000	4935	18	3 . 00
7000	5758	11	3 . 50
8000	6581	5	0 . 00
9000	7403	18	0 . 50
10000	8226	11	1 . 00
20000	16453	2	2 . 00
30000	24679	13	3 . 00
40000	32906	5	0 . 00
50000	41132	16	1 . 00
60000	49359	7	2 . 00
70000	57585	18	3 . 00
80000	65812	10	0 . 00
90000	74039	1	1 . 00
100000	82265	12	2 . 00

MONNAIES.

CONVERSION des Monnaies anciennes (de France) en francs, centimes et centièmes de centime.

Deniers.	Centimes.
1	00 . 41
2	00 . 82
3	01 . 23
4	01 . 65
5	02 . 06
6	02 . 47
7	02 . 88
8	03 . 29
9	03 . 70
10	04 . 12
11	04 . 53

Sous.	Centimes.
1	04 . 94
2	09 . 88
3	14 . 81
4	19 . 75
5	24 . 69
6	29 . 63
7	34 . 57
8	39 . 51
9	44 . 44
10	49 . 38
11	54 . 32
12	59 . 26
13	64 . 20
14	69 . 14
15	74 . 07
16	79 . 01
17	83 . 95
18	88 . 89
19	93 . 83

Livres.	Francs.	Centimes.
1	0	98 . 77
2	1	97 . 53
3	2	96 . 30
4	3	95 . 06
5	4	93 . 83
6	5	92 . 59
7	6	91 . 36
8	7	90 . 12
9	8	88 . 89
10	9	87 . 65
20	19	75 . 31
30	29	62 . 96
40	39	50 . 62
50	49	38 . 27
60	59	25 . 93
70	69	13 . 58
80	79	01 . 23
90	88	88 . 89
100	98	76 . 54
200	197	53 . 09
300	296	29 . 63
400	395	06 . 17
500	493	82 . 72
600	592	59 . 26
700	691	35 . 80
800	790	12 . 35
900	888	88 . 89

Livres.	Francs.	Centimes.
1000	987	65 . 43
2000	1975	30 . 86
3000	2962	96 . 30
4000	3950	61 . 73
5000	4938	27 . 16
6000	5925	92 . 59
7000	6913	58 . 02
8000	7901	23 . 46
9000	8888	88 . 89
10000	9876	54 . 32
20000	19753	08 . 64
30000	29629	62 . 96
40000	39506	17 . 28
50000	49382	71 . 60
60000	59259	25 . 93
70000	69135	80 . 25
80000	79012	34 . 57
90000	88888	88 . 89
100000	98765	43 . 21
200000	197530	86 . 42
300000	296296	29 . 63
400000	395061	72 . 84
500000	493827	16 . 05
600000	592592	59 . 26
700000	691358	02 . 47
800000	790123	45 . 68
900000	888888	88 . 89

CONVERSION des francs et centimes en livres, sols et deniers tournois.

Centimes.	Liv.	Sols.	Deniers.
1	0	0	2 . 43
2	0	0	4 . 86
3	0	0	7 . 29
4	0	0	9 . 72
5	0	1	0 . 15
6	0	1	2 . 58
7	0	1	5 . 01
8	0	1	7 . 44
9	0	1	9 . 87
10	0	2	0 . 30
20	0	4	0 . 60
30	0	6	0 . 90
40	0	8	1 . 20
50	0	10	1 . 50
60	0	12	1 . 80
70	0	14	2 . 10
80	0	16	2 . 40
90	0	18	2 . 70
100	1	0	3 . 0

Francs.	Livres.	Sols.	Den.
1	1	0	3
2	2	0	6
3	3	0	9
4	4	1	»
5	5	1	3
6	6	1	6
7	7	1	9
8	8	2	»
9	9	2	3
10	10	2	6
20	20	5	»
30	30	7	6
40	40	10	»
50	50	12	6
60	60	15	»
70	70	17	6

Francs.	Livres.	Sols.	Deniers.
80	81	»	»
90	91	2	6
100	101	5	»
200	202	10	»
300	303	15	»
400	405	»	»
500	506	5	»
600	607	10	»
700	708	15	»
800	810	»	»
900	911	5	»
1000	1012	10	»
2000	2025	»	»
3000	3037	10	»
4000	4050	»	»
5000	5062	10	»
6000	6075	»	»
7000	7087	10	»
8000	8100	»	»
9000	9112	10	»
10000	10125	»	»
20000	20250	»	»
30000	30375	»	»
40000	40500	»	»
50000	50625	»	»
60000	60750	»	»
70000	70885	»	»
80000	81000	»	»
90000	91125	»	»
100000	101250	»	»

TABLE 2me.

MESURES LINÉAIRES.

Aunes de Liège.	Mètres.
1	0 . 656
2	1 . 312
3	1 . 968
4	2 . 624
5	3 . 280
6	3 . 936
7	4 . 592
8	5 . 248
9	5 . 904
10	6 . 560
20	13 . 120
30	19 . 680
40	26 . 240
50	32 . 800
60	39 . 360
70	45 . 920
80	52 . 480
90	59 . 040
100	65 . 600
125	82 . 000

Mètres.	Aunes de Liège.
1	1 . 524
2	3 . 049
3	4 . 573
4	6 . 098
5	7 . 622
6	9 . 146
7	10 . 671
8	12 . 195
9	13 . 720
10	15 . 244
20	30 . 488
30	45 . 732
40	60 . 976
50	76 . 220
60	91 . 463
70	106 . 707
80	121 . 951
90	137 . 195
100	152 . 439

Parties de l'Aune.	Centimètres.
$\frac{1}{2}$ une demi.	32 . 8
$\frac{1}{4}$ un quart	16 . 4
$\frac{1}{8}$ un huitième	8 . 2
$\frac{1}{16}$ un seizième.	4 . 1
$\frac{1}{32}$ un trente-deuxième.	2 . 0
$\frac{1}{3}$ un tiers.	21 . 9
$\frac{1}{6}$ un sixième.	10 . 9
$\frac{1}{12}$ un douzième	5 . 5
$\frac{1}{24}$ un vingt-quatrième.	2 . 7

B

TABLE pour convertir les Aunes de Paris en Mètres.

Aunes de Paris.	Mètres.	Mètres.	Aunes de Paris.	Parties de l'Aune.	Centimètres.
1	1.188	1	0.841	$\frac{1}{2}$	59.4
2	2.377	2	1.683	$\frac{1}{4}$	29.7
3	3.565	3	2.524	$\frac{1}{8}$	14.8
4	4.754	4	3.366	$\frac{1}{16}$	7.4
5	5.942	5	4.207	$\frac{1}{32}$	3.7
6	7.131	6	5.049	$\frac{1}{3}$ un tiers.	39.6
7	8.319	7	5.890	$\frac{1}{6}$	19.8
8	9.508	8	6.732	$\frac{1}{12}$	9.9
9	10.696	9	7.573	$\frac{1}{24}$	5.0

L'Aune	Mètres.	Mètres.	Aunes.	Millièmes.
De Ferrière, vaut.	0.729	1 vaut.	1	372
De Stavelot, vaut.	0.707	1	1	414
De Sart et Jalhay.	0.704	1	1	420
De Malmedy.	0.703	1	1	422
De Butgembach.	0.703	1	1	422
De Spa.	0.690	1	1	449
De Hannut.	0.689	1	1	451
De Hodimont	0.672	1	1	488
De Verviers.	0.665	1	1	504
De Villers-le-Temple.	0.656	1	1	524
De Theux	0.650	1	1	538
De Huy.	0.656	1	1	524
De Eupen	0.656	1	1	524
De Schleyden.	0.594	1	1	684
De Brabant.	0.696	1	1	437
De Hollande	0.669	1	1	495

TABLE pour convertir les Verges de St. Lambert, de seize pieds de longueur, en Mètres et parties décimales du Mètre.

Verges de Liège.	Mètres.	Mètres.	Verges de Liège.	Pieds de Liège.	Décimètres ou Palmes.	Décimètres ou Palmes.	Pieds de Liège.
1	4 . 6687	1	0 . 2142	1	2 . 9180	1	0 . 3427
2	9 . 3375	2	0 . 4284	2	5 . 8359	2	0 . 6854
3	14 . 0062	3	0 . 6426	3	8 . 7539	3	1 . 0281
4	18 . 6749	4	0 . 8568	4	11 . 6718	4	1 . 3708
5	23 . 3437	5	1 . 0710	5	14 . 5898	5	1 . 7135
6	28 . 0124	6	1 . 2851	6	17 . 5078	6	2 . 0562
7	32 . 6812	7	1 . 4993	7	20 . 4257	7	2 . 3989
8	37 . 3499	8	1 . 7135	8	23 . 3437	8	2 . 7416
9	42 . 0186	9	1 . 9277	9	26 . 2616	9	3 . 0843
10	46 . 6874	10	2 . 1419	10	29 . 1796	10	3 . 4271
20	93 . 3747	20	4 . 2832	11	32 . 0976		
30	140 . 0621	30	6 . 4257	12	35 . 0155		
40	186 . 7495	40	8 . 5676	13	37 . 9335		
50	233 . 4368	50	10 . 7095	14	40 . 8514		
60	280 . 1242	60	12 . 8514	15	43 . 7694		
70	326 . 8115	70	14 . 9933	16	46 . 6874		
80	373 . 4989	80	17 . 1353				
90	420 . 1863	90	19 . 2772				
100	466 . 8736	100	21 . 4191				
200	933 . 7473	200	42 . 8381				
300	1400 . 6209	300	64 . 2572				
400	1867 . 4946	400	85 . 6763				
500	2334 . 3682	500	107 . 0954				
600	2801 . 2418	600	128 . 5144				
700	3268 . 1155	700	149 . 9335				
800	3734 . 9891	800	171 . 3526				
900	4201 . 8628	900	192 . 7716				
1000	4668 . 7364	1000	214 . 1907				

TABLE pour convertir les Pouces et Lignes du Pied de St. Lambert en Centimètres et Millimètres.

Pouces de Liège.	Centimètres ou Doigts.	Centimètres ou Doigts.	Pouces de Liège.	Lignes de Liège.	Millimètres ou Traits.	Millimètres ou Traits.	Lignes de Liège.
1	2 . 9180	1	0 . 3427	1	2 . 9180	1	0 . 3427
2	5 . 8359	2	0 . 6854	2	5 . 8359	2	0 . 6854
3	8 . 7539	3	1 . 0281	3	8 . 7539	3	1 . 0281
4	11 . 6718	4	1 . 3708	4	11 . 6718	4	1 . 3708
5	14 . 5898	5	1 . 7135	5	14 . 5898	5	1 . 7135
6	17 . 5078	6	2 . 0562	6	17 . 5078	6	2 . 0562
7	20 . 4257	7	2 . 3989	7	20 . 4257	7	2 . 3989
8	23 . 3437	8	2 . 7416	8	23 . 3437	8	2 . 7416
9	26 . 2616	9	3 . 0843	9	26 . 2616	9	3 . 0843
10	29 . 1796	10	3 . 4271	10	29 . 1796	10	3 . 4271

TABLE pour convertir les Toises et Pieds de St. Hubert de Liège, en Mètres et parties décimales du Mètre.

Toises de St. Hubert.	Mètres.	Mètres.	Toises de St. Hubert.	Pieds de St. Hubert.	Décimètres ou Palmes.	Décimètres ou Palmes.	Pieds de St. Hubert.
1	2 . 0629	1	0 . 4848	1	2 . 9470	1	0 . 3393
2	4 . 1258	2	0 . 9695	2	5 . 8940	2	0 . 6787
3	6 . 1887	3	1 . 4543	3	8 . 8409	3	1 . 0180
4	8 . 2516	4	1 . 9390	4	11 . 7880	4	1 . 3573
5	10 . 3145	5	2 . 4238	5	14 . 7350	5	1 . 6967
6	12 . 3773	6	2 . 9085	6	17 . 6819	6	2 . 0360
7	14 . 4402	7	3 . 3933	7	20 . 6289	7	2 . 3753
8	16 . 5031	8	3 . 8781	8	23 . 5758	8	2 . 7146
9	18 . 5660	9	4 . 3628	9	26 . 5228	9	3 . 0540
10	20 . 6289	10	4 . 8476	10	29 . 4698	10	3 . 3933

TABLE pour convertir les Pouces et Lignes du Pied de St. Hubert en Centimètres et Millimètres.

Pouces de St. Hubert.	Centimètres ou Doigts.	Centimètres ou Doigts.	Pouces de St. Hubert.	Lignes de St. Hubert.	Millimètres ou Traits.	Millimètres ou Traits.	Lignes de St. Hubert.
1	2 . 9470	1	0 . 3393	1	2 . 9470	1	0 . 3393
2	5 . 8940	2	0 . 6787	2	5 . 8940	2	0 . 6787
3	8 . 8410	3	1 . 0180	3	8 . 8410	3	1 . 0180
4	11 . 7880	4	1 . 3573	4	11 . 7880	4	1 . 3573
5	14 . 7350	5	1 . 6967	5	14 . 7350	5	1 . 6967
6	17 . 6819	6	2 . 0360	6	17 . 6819	6	2 . 0360
7	20 . 6289	7	2 . 3753	7	20 . 6289	7	2 . 3753
8	23 . 5758	8	2 . 7146	8	23 . 5758	8	2 . 7146
9	26 . 5228	9	3 . 0540	9	26 . 5228	9	3 . 0540
10	29 . 4698	10	3 . 3933	10	29 . 4698	10	3 . 3933

TABLE pour convertir les Mètres et parties décimales du Mètre en Verges, Pieds, Pouces et Lignes, mesure de St. Lambert.

Mètres.	Verges.	Pieds.	Pouces.	Lignes.	Mètres.	Verges.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
0 . 001	"	"	"	0 . 343	1	0	3	4	2 . 705
0 . 002	0	0	0	0 . 685	2	0	6	8	5 . 410
0 . 003	0	0	0	1 . 028	3	0	10	2	8 . 115
0 . 004	0	0	0	1 . 371	4	0	13	7	0 . 820
0 . 005	0	0	0	1 . 714	5	1	1	1	3 . 526
0 . 006	0	0	0	2 . 056	6	1	4	5	6 . 231
0 . 007	0	0	0	2 . 399	7	1	7	9	8 . 936
0 . 008	0	0	0	2 . 742	8	1	11	4	1 . 641
0 . 009	0	0	0	3 . 084	9	1	14	8	4 . 346
0 . 01	0	0	0	3 . 427	10	2	2	2	7 . 051
0 . 02	0	0	0	6 . 854	20	4	4	5	4 . 102
0 . 03	0	0	1	0 . 281	30	6	6	8	1 . 153
0 . 04	0	0	1	3 . 708	40	8	9	0	8 . 204
0 . 05	0	0	1	7 . 135	50	10	11	3	5 . 257
0 . 06	0	0	2	0 . 562	60	12	13	6	2 . 307
0 . 07	0	0	2	3 . 989	70	14	15	8	9 . 358
0 . 08	0	0	2	7 . 416	80	17	2	1	6 . 409
0 . 09	0	0	3	0 . 843	90	19	4	4	3 . 461
0 . 1	0	0	3	4 . 271	100	21	6	7	0 . 515
0 . 2	0	0	6	8 . 541	200	42	13	4	1 . 030
0 . 3	0	1	0	2 . 812	300	64	4	1	1 . 544
0 . 4	0	1	3	7 . 082	400	85	10	8	2 . 059
0 . 5	0	1	7	1 . 353	500	107	1	5	2 . 574
0 . 6	0	2	0	5 . 623	600	128	8	2	3 . 087
0 . 7	0	2	3	9 . 894	700	149	14	9	3 . 602
0 . 8	0	2	7	4 . 164	800	171	5	6	4 . 117
0 . 9	0	3	0	8 . 435	900	192	12	3	4 . 632
1 . 0	0	3	4	2 . 705	1000	214	3	0	5 . 148
					10000	2141	14	5	1 . 480

TABLE pour convertir les Mètres et parties décimales du Mètre en Toises, Pieds, Pouces et Lignes, mesure de St. Hubert.

Mètres.	Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.	Mètres.	Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
0.001	0	0	0	0.339	1	0	3	3	9.332
0.002	0	0	0	0.679	2	0	6	7	8.664
0.003	0	0	0	1.018	3	1	3	1	7.996
0.004	0	0	0	1.357	4	1	6	5	7.328
0.005	0	0	0	1.697	5	2	2	9	6.660
0.006	0	0	0	2.036	6	2	6	3	5.992
0.007	0	0	0	2.375	7	3	2	7	5.324
0.008	0	0	0	2.715	8	3	6	1	4.656
0.009	0	0	0	3.054	9	4	2	5	3.988
0.01	0	0	0	3.393	10	4	5	9	3.320
0.02	0	0	0	6.786	20	9	4	8	6.640
0.03	0	0	1	0.180	30	14	3	7	9.960
0.04	0	0	1	3.573	40	19	2	7	3.280
0.05	0	0	1	6.966	50	24	1	6	6.600
0.06	0	0	2	0.360	60	29	0	5	9.920
0.07	0	0	2	3.753	70	33	6	5	3.240
0.08	0	0	2	7.147	80	38	5	4	6.560
0.09	0	0	3	0.540	90	43	4	3	9.880
0.1	0	0	3	3.933	100	48	3	3	3.200
0.2	0	0	6	7.866	200	96	6	6	6.400
0.3	0	1	0	1.799	300	145	2	9	9.600
0.4	0	1	3	5.733	400	193	6	3	2.800
0.5	0	1	6	9.666	500	242	2	6	6.000
0.6	0	2	0	3.599	600	290	5	9	9.200
0.7	0	2	3	7.532	700	339	2	3	2.400
0.8	0	2	7	1.466	800	387	5	6	5.600
0.9	0	3	0	5.400	900	436	1	9	8.800
1.0	0	3	3	9.332	1000	484	5	3	2.000
					10000	4847	4	2	0.000

TABLE pour convertir les Toises et Pieds de Paris en Mètres et parties décimales du Mètre.

Toises de France.	Mètres.	Mètres.	Toises de France.	Pieds de France.	Décimètres ou Palmes.	Décimètres ou Palmes.	Pieds de France.
1	1 . 94904	1	0 . 513074	1	3 . 2484	1	0 . 30784
2	3 . 89807	2	1 . 026148	2	6 . 4968	2	0 . 61569
3	5 . 84711	3	1 . 539222	3	9 . 7452	3	0 . 92353
4	7 . 79615	4	2 . 052296	4	12 . 9936	4	1 . 23138
5	9 . 74518	5	2 . 565370	5	16 . 2420	5	1 . 53922
6	11 . 69422	6	3 . 078444	6	19 . 4904	6	1 . 84707
7	13 . 64325	7	3 . 591518	7	22 . 7388	7	2 . 15491
8	15 . 59229	8	4 . 104593	8	25 . 9871	8	2 . 46276
9	17 . 54133	9	4 . 617667	9	29 . 2355	9	2 . 77060
10	19 . 49036	10	5 . 130740	10	32 . 4840	10	3 . 07844

TABLE pour convertir les Pouces et Lignes du Pied de France en Centimètres et Millimètres.

Pouces de France.	Centimètres ou Doigts.	Centimètres ou Doigts.	Pouces de France.	Lignes de France.	Millimètres ou Traits.	Millimètres ou Traits.	Lignes de France.
1	2 . 7070	1	0 . 36941	1	2 . 2558	1	0 . 44330
2	5 . 4140	2	0 . 73883	2	4 . 5117	2	0 . 88659
3	8 . 1210	3	1 . 10824	3	6 . 7675	3	1 . 32989
4	10 . 8280	4	1 . 47765	4	9 . 0233	4	1 . 77318
5	13 . 5350	5	1 . 84707	5	11 . 2791	5	2 . 21648
6	16 . 2420	6	2 . 21848	6	13 . 5350	6	2 . 65978
7	18 . 9490	7	2 . 58589	7	15 . 7908	7	3 . 10307
8	21 . 6560	8	2 . 95530	8	18 . 0466	8	3 . 54637
9	24 . 3630	9	3 . 32472	9	20 . 3025	9	3 . 98966
10	27 . 0699	10	3 . 69414	10	22 . 5583	10	4 . 43296
11	29 . 7769			11	24 . 8141		
12	32 . 4840			12	27 . 0701		

TABLE pour convertir les Toises, Pieds, Pouces et Lignes mesure de Paris, en Mètres et parties décimales du Mètre.

Toises.	Mètres.	Pieds.	Mètres.	Pouces.	Mètres.	Lignes.	Mètres.
1	1 . 949036	1	0 . 324839	1	0 . 027070	1	0 . 002256
2	3 . 898073	2	0 . 649679	2	0 . 054140	2	0 . 004512
3	5 . 847109	3	0 . 974518	3	0 . 081210	3	0 . 006767
4	7 . 796145	4	1 . 299358	4	0 . 108280	4	0 . 009023
5	9 . 745182	5	1 . 624197	5	0 . 135350	5	0 . 011279
6	11 . 694218	6	1 . 949036	6	0 . 162420	6	0 . 013535
7	13 . 643254	7	2 . 273876	7	0 . 189410	7	0 . 015791
8	15 . 592290	8	2 . 598715	8	0 . 216560	8	0 . 018047
9	17 . 541327	9	2 . 923554	9	0 . 243630	9	0 . 020302
10	19 . 490364	10	3 . 248394	10	0 . 270699	10	0 . 022556
				11	0 . 297769	11	0 . 024814
				12	0 . 324839	12	0 . 027070

TABLE pour convertir les Mètres et parties décimales du Mètre, en Toises, Pieds, Pouces et Lignes, mesure de Paris.

Mètres.	Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.	Mètres.	Toises.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
0 . 001	0	0	0	0 . 443	1	0	3	0	11 . 296
0 . 002	0	0	0	0 . 887	2	1	"	1	10 . 592
0 . 003	0	0	0	1 . 330	3	1	3	2	9 . 888
0 . 004	0	0	0	1 . 773	4	2	"	3	9 . 184
0 . 005	0	0	0	2 . 216	5	2	3	4	8 . 480
0 . 006	0	0	0	2 . 660	6	3	0	5	7 . 776
0 . 007	0	0	0	3 . 103	7	3	3	6	7 . 072
0 . 008	0	0	0	3 . 546	8	4	0	7	6 . 368
0 . 009	0	0	0	3 . 990	9	4	3	8	5 . 664
0 . 01	0	0	0	4 . 433	10	5	0	9	4 . 960
0 . 02	0	0	0	8 . 866	20	10	1	6	9 . 920
0 . 03	0	0	1	1 . 299	30	15	2	4	2 . 880
0 . 04	0	0	1	5 . 732	40	20	3	1	7 . 840
0 . 05	0	0	1	10 . 165	50	25	3	11	0 . 800
0 . 06	0	0	2	2 . 598	60	30	4	8	5 . 760
0 . 07	0	0	2	7 . 031	70	35	5	5	10 . 720
0 . 08	0	0	2	11 . 464	80	41	0	3	3 . 680
0 . 09	0	0	3	3 . 897	90	46	1	0	8 . 640
0 . 1	0	0	3	8 . 330	100	51	1	10	1 . 600
0 . 2	0	0	7	4 . 659	200	102	3	8	3 . 200
0 . 3	0	0	11	0 . 989	300	153	5	6	4 . 800
0 . 4	0	1	2	9 . 318	400	205	1	4	6 . 400
0 . 5	0	1	6	5 . 648	500	256	3	2	8 . 000
0 . 6	0	1	10	1 . 978	600	307	5	0	9 . 600
0 . 7	0	2	1	10 . 307	700	359	0	10	11 . 200
0 . 8	0	2	5	6 . 637	800	410	2	9	0 . 800
0 . 9	0	2	9	2 . 966	900	461	4	7	2 . 400
					1000	513	0	5	4 . 000
					10000	5130	4	5	4 . 000

TABLE 3me.

MESURES ITINÉRAIRES.

Petites lieues de seize mille Pieds de St. Hubert.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Petites Lieues de seize mille Pieds de St. Hubert.
1	0 . 4715	1	2 . 1208
2	0 . 9430	2	4 . 2416
3	1 . 4146	3	6 . 3624
4	1 . 8860	4	8 . 4832
5	2 . 3576	5	10 . 6040
6	2 . 8291	6	12 . 7248
7	3 . 3006	7	14 . 8456
8	3 . 7722	8	16 . 9664
9	4 . 2437	9	19 . 0872
10	4 . 7152	10	21 . 2080

TABLE pour convertir les petites Lieues de France de 2000 Toises, en Myriamètres ou Lieues nouvelles.

Petites Lieues de 2000 Toises.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Petites Lieues de 2000 Toises.
1	0 . 3898	1	2 . 565
2	0 . 7796	2	5 . 131
3	1 . 1694	3	7 . 696
4	1 . 5592	4	10 . 261
5	1 . 9490	5	12 . 827
6	2 . 3388	6	15 . 392
7	2 . 7286	7	17 . 958
8	3 . 1184	8	20 . 523
9	3 . 5082	9	23 . 088
10	3 . 8980	10	25 . 654

TABLE pour convertir les Lieues communes de 25 au degré, en Myriamètres ou Lieues nouvelles.

Lieues communes de 25 au degré.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Lieues communes de 25 au degré.
1	0 . 4444	1	2 . 25
2	0 . 8889	2	4 . 50
3	1 . 3333	3	6 . 75
4	1 . 7778	4	9 . 00
5	2 . 2222	5	11 . 25
6	2 . 6667	6	13 . 50
7	3 . 1111	7	19 . 75
8	3 . 5556	8	18 . 00
9	4 . 0000	9	20 . 25
10	4 . 4444	10	22 . 50

TABLE pour convertir les Lieues Marines de 20 au degré, en Myriamètres ou Lieues nouvelles.

Lieues marines de 20 au degré.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Myriamètres ou Lieues nouvelles.	Lieues marines de 20 au degré.
1	0 . 5556	1	1 . 80
2	1 . 1111	2	3 . 60
3	1 . 6667	3	5 . 40
4	2 . 2222	4	7 . 20
5	2 . 7778	5	9 . 00
6	3 . 3333	6	10 . 80
7	3 . 8889	7	12 . 60
8	4 . 4444	8	14 . 40
9	5 . 0000	9	16 . 20
10	5 . 5556	10	18 . 00

OBSERVATIONS.

Le Myriamètre ou Lieue nouvelle se divise en dix Kylomètres ou Mille.

Le Mille est de 513 Toises anciennes, mesure de France; il répond à un quart de petite Lieue ancienne de France.

Le Mille est de 484 Toises 5 pieds, mesure de St. Hubert.

Le Mille est de 214 Verges 3 Pieds, mesure de St. Lambert.

TABLE 4me.

MESURES DE SURFACE.

TABLE pour réduire les Aunes carrées de Liège en Mètres carrés.

Aunes carrées de Liège.	Mètres carrés.	Mètres carrés.	Aunes carrées de Liège.	Parties de l'Aune carrée de Liège.	Parties décimales du Mètre carré.
1	0 . 4303	1	2 . 3238	$\frac{1}{2}$	0 . 2151
2	0 . 8607	2	4 . 6475	$\frac{1}{3}$	0 . 1434
3	1 . 2910	3	6 . 9713	$\frac{1}{4}$	0 . 1076
4	1 . 7213	4	9 . 2951	$\frac{1}{6}$	0 . 0717
5	2 . 1517	5	11 . 6188	$\frac{1}{8}$	0 . 0538
6	2 . 5820	6	13 . 9426	$\frac{1}{12}$	0 . 0359
7	3 . 0124	7	16 . 2664	$\frac{1}{16}$	0 . 0269
8	3 . 4427	8	18 . 5901		
9	3 . 8730	9	20 . 9139		
10	4 . 3034	10	23 . 2376		

TABLE pour réduire les Aunes carrées de Paris en Mètres carrés.

Aunes carrées de Paris.	Mètres carrés.	Mètres. carrés.	Aunes carrées de Paris.	Parties de l'Aune carrée de Paris.	Parties décimales du Mètre carré.
1	1 . 412	1	0 . 708	$\frac{1}{2}$	0 . 706
2	2 . 825	2	1 . 416	$\frac{1}{3}$	0 . 471
3	4 . 237	3	2 . 124	$\frac{1}{4}$	0 . 353
4	5 . 650	4	2 . 832	$\frac{1}{6}$	0 . 235
5	7 . 062	5	3 . 540	$\frac{1}{8}$	0 . 176
6	8 . 474	6	4 . 248	$\frac{1}{12}$	0 . 118
7	9 . 887	7	4 . 956	$\frac{1}{16}$	0 . 88
8	11 . 299	8	5 . 664		
9	12 . 712	9	6 . 372		
10	14 . 124	10	7 . 080		

TABLE pour convertir les Verges carrées et Pieds carrés de Saint Lambert, en Mètres carrés et parties décimales du Mètre carré.

Verges carrées.	Mètres carrés.	Mètres carrés.	Verges carrées.	Pieds carrés.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Pieds carrés.
1	21 . 7971	1	0 . 045878	1	8 . 51449	1	0 . 117447
2	43 . 5942	2	0 . 091755	2	17 . 02898	2	0 . 234894
3	65 . 3913	3	0 . 137633	3	25 . 54347	3	0 . 352340
4	87 . 1884	4	0 . 183510	4	34 . 05797	4	0 . 469787
5	108 . 9855	5	0 . 229388	5	42 . 57246	5	0 . 587234
6	130 . 7826	6	0 . 275266	6	51 . 08695	6	0 . 704681
7	152 . 5797	7	0 . 321143	7	59 . 60144	7	0 . 822128
8	174 . 3768	8	0 . 367021	8	68 . 11593	8	0 . 939574
9	196 . 1739	9	0 . 412898	9	76 . 63042	9	1 . 057021
10	217 . 9710	10	0 . 458776	10	85 . 14492	10	1 . 174468
11	239 . 8681						
12	261 . 5642						
13	283 . 3623						
14	305 . 1594						
15	326 . 9565						
16	348 . 7536						
17	370 . 5507						
18	392 . 3478						
19	457 . 8391						
20	435 . 9420						

TABLE pour convertir les Pouces carrés du Pied de St. Lambert, en Centimètres carrés, et Lignes carrées en Millimètres carrés.

Pouces carrés.	Centimètres carrés ou Doigts carrés	Centimètres carrés ou Doigts carrés.	Pouces carrés.	Lignes carrées.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Lignes carrées.
1	8 . 51449	1	0 . 117447	1	8 . 51449	1	0 . 117447
2	17 . 02898	2	0 . 234894	2	17 . 02898	2	0 . 234894
3	25 . 54347	3	0 . 352340	3	25 . 54347	3	0 . 352340
4	34 . 05797	4	0 . 469787	4	34 . 05797	4	0 . 469787
5	42 . 57246	5	0 . 587234	5	42 . 57246	5	0 . 587234
6	51 . 08695	6	0 . 704681	6	51 . 08695	6	0 . 704681
7	59 . 60144	7	0 . 822128	7	59 . 60144	7	0 . 822128
8	68 . 11593	8	0 . 939574	8	68 . 11593	8	0 . 939574
9	76 . 63042	9	1 . 057021	9	76 . 63042	9	1 . 057021
10	85 . 14492	10	1 . 174468	10	85 . 14492	10	1 . 174468

TABLE pour convertir les petites Verges carrées, Pieds carrés, Pouces carrés et Lignes carrées, en Mètres carrés.

Lignes carrées.	Mètres carrés.	Pouces carrés.	Mètres carrés.	Pieds carrés.	Mètres carrés.	Verges carrees.	Mètres carrés.
1	0 . 0000085	1	0 . 0008514	1	0 . 0851449	1	21 . 7971
2	0 . 0000170	2	0 . 0017029	2	0 . 1702898	2	43 . 5942
3	0 . 0000255	3	0 . 0025543	3	0 . 2554347	3	65 . 3913
4	0 . 0000341	4	0 . 0034058	4	0 . 3405797	4	87 . 1884
5	0 . 0000426	5	0 . 0042572	5	0 . 4257246	5	108 . 9855
6	0 . 0000511	6	0 . 0051087	6	0 . 5108695	6	130 . 7826
7	0 . 0000596	7	0 . 0059601	7	0 . 5960144	7	152 . 5797
8	0 . 0000681	8	0 . 0068116	8	0 . 6811593	8	174 . 3768
9	0 . 0000766	9	0 . 0076630	9	0 . 7663042	9	196 . 1739
10	0 . 0000851	10	0 . 0085145	10	0 . 8514492	10	217 . 9710

TABLE pour convertir les Verges-Pieds, Verges-Pouces, Verges-Lignes et Verges-Points, mesure de St. Lambert, en Mètres carrés.

Verges-Pieds.	Mètres carrés.	Verges-Pouces.	Mètres carrés.	Verges-Lignes.	Mètres carrés.	Verges-Points.	Mètres carrés.
1	1 . 36232	1	0 . 136232	1	0 . 0136232	1	0 . 00136232
2	2 . 72464	2	0 . 272464	2	0 . 0272464	2	0 . 00272464
3	4 . 08696	3	0 . 408696	3	0 . 0408696	3	0 . 00408696
4	5 . 44928	4	0 . 544928	4	0 . 0544928	4	0 . 00544928
5	6 . 81159	5	0 . 681159	5	0 . 0681159	5	0 . 00681159
6	8 . 17391	6	0 . 817391	6	0 . 0817391	6	0 . 00817391
7	9 . 53623	7	0 . 953623	7	0 . 0953623	7	0 . 00953623
8	10 . 89855	8	1 . 089855	8	0 . 1089855	8	0 . 01089855
9	12 . 26087	9	1 . 226087	9	0 . 1226087	9	0 . 01226087
10	13 . 62319	10	1 . 362319	10	0 . 1362319	10	0 . 01362319
11	14 . 98551						
12	16 . 34783						
13	17 . 71014						
14	19 . 07246						
15	20 . 43478						
16	21 . 79710						

TABLE pour convertir les Mètres carrés et Fractions décimales du Mètre carré en anciennes mesures de superficie pour le pays de Liège, avec leurs sous-divisions.

Mètres carrés.	Verges carrées.	Pieds carrés.	Pouces carrés.	Lignes. carrées.	Verges carrées.	Verges-Pieds.	Verges-Pouces.	Verges-Lignes.	Verges-Points.
0 . 01	0	0	11	74	0	0	0	0	7 . 34
0 . 02	0	0	23	49	0	0	0	1	4 . 68
0 . 03	0	0	35	23	0	0	0	2	2 . 02
0 . 04	0	0	46	98	0	0	0	2	9 . 36
0 . 05	0	0	58	72	0	0	0	3	6 . 70
0 . 06	0	0	70	47	0	0	0	4	4 . 04
0 . 07	0	0	82	21	0	0	0	5	1 . 38
0 . 08	0	0	93	96	0	0	0	5	8 . 72
0 . 09	0	1	05	70	0	0	0	6	6 . 06
0 . 1	0	1	17	45	0	0	0	7	3 . 40
0 . 2	0	2	34	89	0	0	1	4	6 . 81
0 . 3	0	3	52	34	0	0	2	2	0 . 21
0 . 4	0	4	69	79	0	0	2	9	3 . 62
0 . 5	0	5	87	23	0	0	3	6	7 . 02
0 . 6	0	7	04	68	0	0	4	4	0 . 43
0 . 7	0	8	22	13	0	0	5	1	3 . 83
0 . 8	0	9	39	57	0	0	5	8	7 . 24
0 . 9	0	10	57	02	0	0	6	6	0 . 64
1	0	11	74	47	0	0	7	3	4 . 05
2	0	23	48	93	0	1	4	6	8 . 10
3	0	35	23	40	0	2	2	0	2 . 14
4	0	46	97	87	0	2	9	3	6 . 19
5	0	58	72	33	0	3	6	7	0 . 24
6	0	70	46	80	0	4	4	0	4 . 29
7	0	82	21	27	0	5	1	3	8 . 34
8	0	93	95	73	0	5	8	7	2 . 38
9	0	105	70	20	0	6	6	0	6 . 43
10	0	117	44	67	0	7	3	4	0 . 48
20	0	234	89	33	0	14	6	8	0 . 96
30	1	96	34	0	1	6	0	2	1 . 44
40	1	213	78	66	1	13	3	6	1 . 91
50	2	75	23	33	2	4	7	0	2 . 39
60	2	192	67	99	2	12	0	4	2 . 87
70	3	54	12	66	3	3	3	8	3 . 35
80	3	171	57	32	3	10	7	2	3 . 83
90	4	33	01	99	4	2	0	6	4 . 31
100	4	150	46	66	4	9	4	0	4 . 79
200	9	44	93	31	9	2	8	0	9 . 57
300	13	195	39	97	13	12	2	1	4 . 36
400	18	89	86	62	18	5	6	1	9 . 15
500	22	240	33	28	22	15	0	2	3 . 94
600	27	134	79	94	27	8	4	2	8 . 72
700	32	29	26	59	32	1	8	3	3 . 61
800	36	179	73	25	36	11	2	3	8 . 30
900	41	74	19	90	41	4	6	4	3 . 08
1000	45	224	66	56	45	14	0	4	7 . 87

TABLE pour convertir les Toises carrées de St. Hubert en Mètres carrés, et les Pieds carrés en Décimètres carrés.

Toises carrées.	Mètres carrés.	Mètres carrés.	Toises carrées.	Pieds carrés.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Pieds carrés.
1	4 . 25547	1	0 . 234992	1	8 . 68463	1	0 . 115146
2	8 . 51094	2	0 . 469983	2	17 . 36926	2	0 . 230292
3	12 . 76641	3	0 . 704975	3	26 . 05389	3	0 . 345438
4	17 . 02188	4	0 . 939967	4	34 . 73852	4	0 . 460584
5	21 . 27735	5	1 . 174959	5	43 . 42315	5	0 . 575730
6	25 . 53281	6	1 . 409950	6	52 . 10778	6	0 . 690875
7	29 . 78828	7	1 . 644942	7	60 . 79241	7	0 . 806021
8	34 . 04375	8	1 . 879934	8	69 . 47704	8	0 . 921167
9	38 . 29922	9	2 . 114925	9	78 . 16167	9	1 . 036313
10	42 . 55469	10	2 . 349917	10	86 . 84631	10	1 . 151459
20	85 . 10938						
30	127 . 66407						
40	170 . 21876						
50	212 . 77346						
60	255 . 32815						
70	297 . 88284						
80	340 . 43753						
90	382 . 99222						
100	425 . 54691						

TABLE pour convertir les Pouces carrés du Pied de St. Hubert en Centimètres carrés, et les Lignes carrées en Millimètres carrés.

Pouces carrés.	Centimètres carrés ou Doigts carrés.	Centimètres carrés ou Doigts carrés.	Pouces carrés.	Lignes carrées.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Lignes carrées.
1	8 . 68463	1	0 . 115146	1	8 . 68463	1	0 . 115146
2	17 . 36926	2	0 . 230292	2	17 . 36926	2	0 . 230292
3	26 . 05389	3	0 . 345438	3	26 . 05389	3	0 . 345438
4	34 . 73852	4	0 . 460584	4	34 . 73852	4	0 . 460584
5	43 . 42315	5	0 . 575730	5	43 . 42315	5	0 . 575730
6	52 . 10778	6	0 . 690875	6	52 . 10778	6	0 . 690875
7	60 . 79241	7	0 . 806021	7	60 . 79241	7	0 . 806021
8	69 . 47704	8	0 . 921167	8	69 . 47704	8	0 . 921167
9	78 . 16167	9	1 . 036313	9	78 . 16167	9	1 . 036313
10	86 . 84631	10	1 . 151459	10	86 . 84631	10	1 . 151459

TABLE pour convertir les Toises carrées de St. Hubert, Pieds carrés, Pouces carrés et Lignes carrées en Mètres carrés.

Lignes carrées.	Mètres carrés.	Pouces carrés.	Mètres carrés.	Pieds carrés.	Mètres carrés.	Toises carrées.	Mètres carrés.
1	0 . 0000087	1	0 . 0008685	1	0 . 086846	1	4 . 25547
2	0 . 0000174	2	0 . 0017369	2	0 . 173693	2	8 . 51094
3	0 . 0000261	3	0 . 0026054	3	0 . 260539	3	12 . 76641
4	0 . 0000347	4	0 . 0034739	4	0 . 347385	4	17 . 02188
5	0 . 0000434	5	0 . 0043423	5	0 . 434232	5	21 . 27735
6	0 . 0000521	6	0 . 0052108	6	0 . 521079	6	25 . 53281
7	0 . 0000608	7	0 . 0060792	7	0 . 607924	7	29 . 78828
8	0 . 0000695	8	0 . 0069477	8	0 . 694770	8	34 . 04375
9	0 . 0000782	9	0 . 0078162	9	0 . 781617	9	38 . 29922
10	0 . 0000868	10	0 . 0086846	10	0 . 868463	10	42 . 55469

TABLE pour convertir les Toises carrées de France en Mètres carrés, et les Pieds carrés en Décimètres carrés.

Toises carrées.	Mètres carrés.	Mètres carrés.	Toises carrées.	Pieds carrés.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Décimètres carrés ou Palmes carrées.	Pieds carrés.
1	3 . 79874	1	0 . 263245	1	10 . 55206	1	0 . 0947682
2	7 . 59748	2	0 . 526490	2	21 . 10413	2	0 . 1895364
3	11 . 39623	3	0 . 789735	3	31 . 65619	3	0 . 2843046
4	15 . 19497	4	1 . 052980	4	42 . 20825	4	0 . 3790728
5	18 . 99371	5	1 . 316225	5	52 . 76031	5	0 . 4738410
6	22 . 79246	6	1 . 579470	6	63 . 31238	6	0 . 5686692
7	26 . 59120	7	1 . 842715	7	73 . 86444	7	0 . 6633774
8	30 . 38994	8	2 . 105960	8	84 . 41650	8	0 . 7581456
9	34 . 18868	9	2 . 369205	9	94 . 96856	9	0 . 8529138
10	37 . 98741	10	2 . 632450	10	105 . 52062	10	0 . 9476820

TABLE pour convertir les Pouces carrés de France en Centimètres carrés, et les Lignes carrées en Millimètres carrés.

Pouces carrés.	Centimètres carrés ou Doigts carrés.	Centimètres carrés ou Doigts carrés.	Pouces carrés.	Lignes carrées.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Millimètres carrés ou Traits carrés.	Lignes carrées.
1	7 . 32782	1	0 . 1364662	1	5 . 08876	1	0 . 196511
2	14 . 65564	2	0 . 2729324	2	10 . 17753	2	0 . 393023
3	21 . 98346	3	0 . 4093986	3	15 . 26629	3	0 . 589534
4	29 . 31128	4	0 . 5458648	4	20 . 35506	4	0 . 786045
5	36 . 63911	5	0 . 6823310	5	25 . 44382	5	0 . 982557
6	43 . 96693	6	0 . 8187972	6	30 . 53259	6	1 . 179068
7	51 . 29475	7	0 . 9552634	7	35 . 62135	7	1 . 375579
8	58 . 62257	8	1 . 0917296	8	40 . 71012	8	1 . 572091
9	65 . 95039	9	1 . 2281958	9	45 . 79888	9	1 . 768602
10	73 . 27822	10	1 . 3646620	10	50 . 88764	10	1 . 965114

TABLE pour convertir les Toises carrées, Pieds carrés, Pouces carrés et Lignes carrées, mesure de France, en Mètres carrés.

Lignes carrées.	Mètres carrés.	Pouces carrés.	Mètres carrés.	Pieds carrés.	Mètres carrés.	Toises carrées.	Mètres carrés.
1	0 . 000005	1	0 . 000733	1	0 . 105521	1	3 . 798743
2	0 . 000010	2	0 . 001466	2	0 . 211041	2	7 . 597485
3	0 . 000015	3	0 . 002198	3	0 . 316562	3	11 . 396228
4	0 . 000020	4	0 . 002931	4	0 . 422082	4	15 . 194970
5	0 . 000025	5	0 . 003664	5	0 . 527603	5	18 . 993713
6	0 . 000031	6	0 . 004397	6	0 . 633124	6	22 . 79[illegible]455
7	0 . 000036	7	0 . 005129	7	0 . 738644	7	26 . 591198
8	0 . 000041	8	0 . 005862	8	0 . 844165	8	30 . 389940
9	0 . 000046	9	0 . 006595	9	0 . 949686	9	34 . 188683
10	0 . 000051	10	0 . 007328	10	1 . 055206	10	37 . 987426

TABLE pour convertir les Toises-Pieds, Toises-Pouces, Toises-Lignes et Toises-Points, mesure de France, en Mètres carrés.

Toises-Pieds.	Mètres carrés.	Toises-Pouces.	Mètres carrés.	Toises-Lignes.	Mètres carrés.	Toises-Points.	Mètres carrés.
1	0.633124	1	0.052760	1	0.004397	1	0 000366
2	1.266248	2	0.105521	2	0.008793	2	0.000733
3	1.899371	3	0.158281	3	0.013190	3	0.001099
4	2.532495	4	0.211041	4	0.017587	4	0.001466
5	3.165619	5	0.263801	5	0.021983	5	0.001832
6	3.798743	6	0.316562	6	0.026380	6	0.002198
		7	0.369422	7	0.030777	7	0.002565
		8	0.422082	8	0.035174	8	0.002931
		9	0.474843	9	0.039570	9	0.003298
		10	0.527603	10	0.043967	10	0.003664
		11	0.580563	11	0.048364	11	0.004030
		12	0.633124	12	0.052760	12	0.004397

TABLE pour convertir les Mètres carrés et Fractions décimales de Mètre carré en anciennes mesures de superficie de Paris, avec leurs sous-divisions ordinaires.

Mètres carrés.	Toises carrées.	Pieds carrés.	Pouces carrés.	Lignes. carrées.	Toises carrées.	Toises-Pieds.	Toises-Pouces.	Toises-Lignes.	Toises-Points.
0 . 01	0	0	13	93	0	0	0	2	3
0 . 02	0	0	27	42	0	0	0	4	7
0 . 03	0	0	40	135	0	0	0	6	10
0 . 04	0	0	54	84	0	0	0	9	1
0 . 05	0	0	68	34	0	0	0	11	4
0 . 06	0	0	81	127	0	0	1	1	7
0 . 07	0	0	95	76	0	0	1	3	11
0 . 08	0	0	109	25	0	0	1	6	2
0 . 09	0	0	122	118	0	0	1	8	6
0 . 1	0	0	136	67	0	0	1	10	9
0 . 2	0	1	128	134	0	0	3	9	6
0 . 3	0	2	121	57	0	0	5	8	3
0 . 4	0	3	113	125	0	0	7	7	0
0 . 5	0	4	106	48	0	0	9	5	9
0 . 6	0	5	98	115	0	0	11	4	6
0 . 7	0	6	91	38	0	1	1	3	3
0 . 8	0	7	83	105	0	1	3	2	0
0 . 9	0	8	76	28	0	1	5	0	9
1	0	9	68	95	0	1	6	11	5
2	0	18	137	47	0	3	1	10	11
3	0	28	61	142	0	4	8	10	4
4	1	1	130	93	1	0	3	9	9
5	1	11	55	45	1	1	10	9	2
6	1	20	123	140	1	3	5	8	8
7	1	30	47	91	1	5	0	8	1
8	2	3	117	43	2	0	7	7	7
9	2	13	41	138	2	2	2	7	0
10	2	22	110	89	2	3	9	6	5
20	5	9	77	25	5	1	7	0	10
30	7	32	43	124	7	5	4	7	4
40	10	19	10	70	10	3	2	1	9
50	13	5	121	15	13	0	11	8	2
60	15	28	87	104	15	4	9	2	7
70	18	15	54	50	18	2	6	9	1
80	21	2	20	140	21	0	4	3	6
90	23	24	131	65	23	4	1	9	11
100	26	11	98	30	26	1	11	4	4
200	52	23	52	61	52	3	10	8	9
300	78	35	6	91	78	5	10	1	1
400	105	10	104	121	105	1	9	5	6
500	131	22	59	8	131	3	8	9	10
600	157	34	13	38	157	5	8	2	2
700	184	9	111	68	184	1	7	6	7
800	210	21	65	99	210	3	8	0	11
900	236	33	19	129	236	5	6	3	4

TABLE pour convertir les Verges grandes, et petites Verges carrées de St. Lambert, en Hectares et partie décimales du Hectare.

Petites Verges carrées.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Petites Verges carrées.	Verges grandes.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Verges grandes.
1	0 . 0021797	1	458 . 7766	1	0 . 0435942	1	22 . 9388
2	0 . 0043594	2	917 . 5533	2	0 . 0871884	2	45 . 8777
3	0 . 0065391	3	1376 . 3299	3	0 . 1307826	3	68 . 8165
4	0 . 0087188	4	1835 . 1065	4	0 . 1743768	4	91 . 7553
5	0 . 0108985	5	2293 . 8831	5	0 . 2179710	5	114 . 6942
6	0 . 0130783	6	2752 . 6598	6	0 . 2615652	6	137 . 6330
7	0 . 0152580	7	3211 . 4364	7	0 . 3051594	7	160 . 5718
8	0 . 0174377	8	3670 . 2130	8	0 . 3487536	8	183 . 5107
9	0 . 0196174	9	4128 . 9896	9	0 . 3923478	9	206 . 4495
10	0 . 0217971	10	4587 . 7663	10	0 . 4359420	10	229 . 3883
11	0 . 02398 8	20	9175 . 5325	11	0 . 4795362	20	458 . 7767
12	0 . 0261564	30	13763 . 2988	12	0 . 5231304	30	688 . 1650
13	0 . 0283362	40	18351 . 0650	13	0 . 5667246	40	917 . 5534
14	0 . 0305159	50	22938 . 8313	14	0 . 6103188	50	1146 . 9417
15	0 . 0326957	60	27526 . 5976	15	0 . 65[illegible]130	60	1376 . 3300
16	0 . 0348754	70	32114 . 3638	16	0 . 6975072	70	1605 . 718[illegible]
17	0 . 0370551	80	36702 . 1301	17	0 . 74[illegible]4	80	[illegible]
18	0 . 0392348	90	41[illegible]89 . 8963	18	0 . [illegible]	90	2064 . [illegible]
19	0 . 045[illegible]839	100	45877 . 0626	19	0 . [illegible]	100	2293 . 8834
20	0 . 0435942			20	0 . 8[illegible]18839		

Hectares ou Arpens nouveaux.	Bonniers.
1	1 . 41694
2	2 . 29388
3	3 . 44082
4	4 . 58776
5	5 . 73471
6	6 . 88165
7	8 . 02859
8	9 . 17553
9	10 . 32247
10	11 . 46941

Bonniers de Liège.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Bonniers.	Verges grandes.	Verges petites.	Pieds carrés.
1	0 · 871883944	1	1	2	18	198 · 82
2	1 · 743767888	2	2	5	17	141 · 65
3	2 · 615651832	3	3	8	16	84 · 47
4	3 · 487535776	4	4	11	15	27 · 30
5	4 · 359419720	5	5	14	13	226 · 12
6	5 · 231303664	6	6	17	12	168 · 94
7	6 · 103187608	7	8	0	11	111 · 77
8	6 · 975071552	8	9	3	10	54 · 59
9	7 · 846955496	9	10	6	8	253 · 41
10	8 · 718839440	10	11	9	7	196 · 24
20	17 · 437678880	20	22	18	15	136 · 48
30	26 · 156518320	30	34	8	3	76 · 72
40	34 · 875357760	40	45	17	11	16 · 95
50	43 · 594197200	50	57	6	18	213 · 19
60	52 · 313036640	60	68	16	6	153 · 43
70	61 · 031876080	70	80	5	14	93 · 67
80	69 · 750715520	80	91	15	2	33 · 91
90	78 · 469554960	90	103	4	9	230 · 14
100	87 · 188394400	100	114	13	17	170 · 39

TABLE pour convertir les Bonniers, Verges grandes et Verges petites, pour la mesure des Bois dans le ci-devant pays de Liège, en Hectares ou Arpens nouveaux.

La longueur de la Verge courante, pour la mesure des Bois, est de 16 pieds 5 pouces de St. Hubert, ou de 16 pieds 6 pouces 6 lignes $\frac{1}{2}$ mesure de St. Lambert.

La petite Verge carrée vaut - - - - - - - 277 pieds carrés. 722225
La Verge grande vaut - - - - - - - - 5554 4445
Et le Bonnier vaut - - - - - - - - - - 111088 pieds. 89 pouces carrés.

Petites Verges.		Grandes Verges.		Bonniers.	
Nombre.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Nombre.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Nombre	Hectares ou Arpens nouveaux.
$\frac{1}{4}$	0 . 000594	1	0 . 047293	1	0 . 94586
$\frac{1}{2}$	0 . 001187	2	0 . 094586	2	1 . 89172
$\frac{3}{4}$	0 . 001781	3	0 . 141879	3	2 . 83758
1	0 . 002365	4	0 . 189172	4	3 . 78344
2	0 . 004729	5	0 . 236465	5	4 . 72930
3	0 . 007094	6	0 . 283758	6	5 . 67516
4	0 . 009458	7	0 . 331051	7	6 . 62103
5	0 . 011823	8	0 . 378344	8	7 . 56689
6	0 . 014188	9	0 . 425637	9	8 . 51275
7	0 . 016552	10	0 . 472930	10	9 . 45861
8	0 . 018917	11	0 . 520223	20	18 . 91721
9	0 . 021282	12	0 . 567517	30	28 . 37582
10	0 . 023646	13	0 . 614809	40	37 . 83443
11	0 . 026011	14	0 . 662103	50	47 . 29304
12	0 . 028376	15	0 . 709405	60	56 . 75165
13	0 . 030740	16	0 . 756689	70	66 21026
14	0 . 033105	17	0 . 803981	80	75 . 66886
15	0 . 035469	18	0 . 851275	90	85 . 12747
16	0 . 037834	19	0 . 898567	100	94 . 58608
17	0 . 040199	20	0 . 945861	200	189 . 17216
18	0 . 042564			300	283 . 75824
19	0 . 044928			400	378 . 34432
20	0 . 047293			500	472 . 93040
				600	567 . 51647
				700	662 . 10255
				800	756 . 68863
				900	851 . 27471
				1000	945 . 86079

TABLES de comparaison entre les Mesures anciennes agraires de toutes les Communes du ci-devant pays de Liege et des environs, et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique.

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en pieds et pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
	pi.	po.				
Aelst	16	0	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Aldemick	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Aldhoesselt	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Alleur, proche Hombroux.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Asch en Campine	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Ans et Moulin	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Alnaie	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Amay	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Amerier	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Awirs	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Aaz, grande et petite	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Aldehbilsen	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Alicom en Campine	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Achre	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Alken	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 , 844850
Awans	15	$8\frac{1}{2}$	4 . 625	0 . 002139	0 . 042781	0 . 855613
Alken-sur-Geer	15	$8\frac{3}{4}$	4 . 632	0 . 002146	0 . 042916	0 . 858314
Alloens en Condroz	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Alsen	15	8	4 . 610	0 . 002126	0 . 042511	0 . 850223
Alré	15	9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Amgarden	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Archis, proche Herestal	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Achet en Condroz	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Alloy en Condroz	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Aversen en Condroz	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Alsemberche	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Attenhoven	16	9	4 . 931	0 . 002432	0 . 048636	0 . 972729
Avendoren	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Abeye, grand et petit	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Aux Avents, grand et petit.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Aschot	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Aschen en de Geheel Maeyerix	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Asselgez	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Awem en Condroz	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
B					
Bassenge-sur-Geer.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Batsheer.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Berebrock.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Beaufays.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Beaurieux.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bergilez.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Beringen.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bergen-Liers.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Berlingen	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bierset.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bilsen en dedans.	15 7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 043594	0 . 844850
en dehors.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bomershoven	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bouthout.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bree en Campine.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Braack.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Boire-sur-Geer.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Biesbergen.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Borlet et aux environs. . .	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bosmaer	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bredilsen	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Broukom	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Broekhem	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Brus-sur-Geer.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Brusfelt	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bruyten proche Bilsen. . .	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Breiwers.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Biper.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Bricht	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Glain	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Ghelinden	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Gravet.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Soiron.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Theux.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Herve.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Charneux.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Limbourg.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc d'Aubée.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc de Horpmeal.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Banc d'Olne.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Bouchette en Campine . .	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Braive.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Bedeux ou Bideux . . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Bergh by Tongeren. . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Bevers by Billen	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Boter ou Bouter	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Biernave.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Idem.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Bombaye.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Brusthem.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Berg, Outre-Meuse . . .	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Bourſen	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Brust proche Eysden. . .	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Bugoven	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Brusselt	16	2	4 . 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Bennecum.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Babod ou Berlod. . . .	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Bincomme	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Biersel.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Brucsingen	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Beerſel.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Beeckem.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Beeckersicle.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Breban en Condroz . . .	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Brust Caster.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Boutswoort	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Bassel en.	18	2½	5 . 325	0 . 002836	0 . 056717	1 . 124343
Bormeerbeeck	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Bergen.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Binckein.	20	3⅓	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Beeckword en Campine. .	20	3⅓	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Bruckun	20	3⅓	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Butsel.	20	3¼	5 . 931	0 . 003517	0 . 070348	1 . 406954
Idem.	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Bocterschom.	20	3¼	5 . 931	0 . 003517	0 . 070348	1 . 406954
	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Banc de Havelange . . .	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Bolembeeck.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Berdeghem	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Bugerhout.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Buegem.	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Buegen	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Beckelword.	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Beort	20	6	6 . 011	0 . 003613	0 . 072264	1 . 445284
Baets by Haelen. . . .	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
C						
Chokier	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Chrisegnée	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Conissum.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Curange	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Cheratte	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Curingen.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Cuttecoven	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Canne et Neer-Canne. . .	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Coesen.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Coninshem	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Cortessem.[1].	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Idem.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Cortenacken.	20	3⅓	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Capellen	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Cortis.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Conenscy.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Calsin.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Cefteld.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Cisckom	20	5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Craendom.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Coortenbeeck.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Clashaegen	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Chonce & Saine.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Idem.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Cokemexhe	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Idem.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Caster.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Cortenberg	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Ciney en Condroz. . . .	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Craesen.	18	5	5 . 398	0 . 002914	0 . 058282	1 . 165634
Courcelle.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
D						
Dalhem	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Diel-Beck.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Dilsen.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Diepenbeeck.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
D'Over-Reepen.	15 9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Dorlé.	15 5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Dormael.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
D'Ans.	15 8	4 . 610	0 . 002126	0 . 042511	0 . 850223
Diez-Ville.	20 $3\frac{1}{2}$	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Doue	20 $3\frac{1}{2}$	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Dopeilp	18 $1\frac{1}{2}$	5 . 296	0 . 002914	0 . 058282	1 . 165634
Deisen.	16 1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Duersmaet.	16 9	4 . 931	0 . 002432	0 . 048636	0 . 972729
Dooren.	17 "	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Dustelle	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Drogebosschen.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Diedegem.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Duasbourgh.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Dans et Moulin.	16 1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Debeum	15 $7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
D'Embem.	15 $7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
E					
Elderen St. Hecrem. . .	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Elderen du Seigneur. . .	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Elderen Grons.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Eelen by Maseick. . . .	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Elingen	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Emalle, à la Haute-Cour .	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Emben, idem	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
——— à la Basse-Cour. .	15 $7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Engis.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Enterne	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Enixhe.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Enite	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Esneux.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Eigenbilsen.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Eyseren	16 1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Ezermal	18 $3\frac{1}{2}$	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
Eanal	18 $3\frac{1}{2}$	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
Elesem.	18 $3\frac{1}{2}$	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
Eysemael.	16 6	4 . 844	0 . 002346	0 . 046923	0 . 938462
Espegen	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Erps	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Esschoven.	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Elaeshaege	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Eleck ou Elech.	15	9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Elechs.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Elst by Melen.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Esschoue.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Evelette en Condroz.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Eysden.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Eysden by Stockhem.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Eyseren.	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Esermal.	18	3½	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
F						
Fexhe proche Slins.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Fexhe au Haut-Clocher.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Fisen.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Falle by Meer.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Flemalle, grande et petite.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Fechmael.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Fumal.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Feneur.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Fouron.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Fallonge.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Falle.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Fooz.	15	8½	4 . 632	0 . 002146	0 . 042916	0 . 858314
Fize.	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Frere.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Fraiture en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Fiès.	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Fletigen ou Fletaye.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Faucoumont	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Fluysen.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Florée en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Fontaine en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Fluysen en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
G						
Gelinden avec son banc.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Gellick.	16	"	id.	idem	idem	idem
Gelmen.	16	"	id.	idem	idem	idem
Genck.	16	"	ld.	idem	idem	idem
Glons-sur-Geer.	16	"	id.	idem	idem	idem
Gruitroye.	16	"	id.	idem	idem	idem
Gutschoven.	16	"	id.	idem	idem	idem
Genools-Elderen.	16	"	id.	idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Gazée ou Gaesen. . . .	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Grossem ou Groissum. . .	16	"	id.	idem	idem	idem
Crand et petit Aaz . . .	16	"	id.	idem	idem	idem
Grâce.	16	"	id.	idem	idem	idem
Ghelick	16	"	id.	idem	idem	idem
Goetsem.	16	"	id.	idem	idem	idem
Galle.	16	"	id.	idem	idem	idem
Geelem.	16	"	id.	idem	idem	idem
Glain avec son banc. . .	16	"	id.	idem	idem	idem
Groot-Hopermael. . . .	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Geurs-Leuu.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Gingelom.	15	2	4 . 435	0 . 001967	0 . 039344	0 . 786875
Idem.	17	4	5 . 077	0 . 002578	0 . 051557	1 . 031139
Idem.	17	2	5 . 019	0 . 002519	0 . 050379	1 . 007571
Gelabbeeck op-Neer . . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Grandville-sur-Geer. . .	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Grimby	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Idem.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Groot-Loon.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Guygoven	16	2	4 . 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Groot-Spauven.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Gorsum	17	4	5 . 077	0 . 002578	0 . 051557	1 . 031139
Idem.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Guegolem.	17	2	5 . 019	0 . 002519	0 . 050379	1 . 007571
Glabbeeck.	19	2	5 . 602	0 . 003139	0 . 062776	1 . 255513
Graessen.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Idem.	18	5	5 . 398	0 . 002914	0 . 058282	1 . 165634
Gaesbeeck	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Geldenacken.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Ghaetschoven	16	6	4 . 844	0 . 002346	0 . 046923	0 . 938462
Gelapeeck en Campine . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Gorchom.	17	2	5 . 019	0 . 002519	0 . 050379	1 . 007571
Graedom.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Grembergen.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Gremvelt.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Gruwelt	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Groonsbeeck.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Gronsfeld.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Gooven	20		5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Gutsseine.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en pieds et pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
H						
Hermée	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Hermée en Condroz. . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hasselbrouck.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hasselt-Ville.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Haemael.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Halmaer	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heer	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Helchteren.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hendricken.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hermalle proche Visé . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hermalle proche Huy. . .	16	"	4 . 669	idem	idem	ieem
Herestal	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heure-le-Romain. . . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heure en Condroz. . . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heum-St.-Peters.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hoelbeeck.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hoelleeck.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hollogne-aux-Pierres . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hoppertingen.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Haeren.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Haut-Haelen.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heuseux.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Heurne	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Huy-Ville.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hers	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hombrouck proche Alleur.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hollogne-sur-Geer . . .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hex et Huren.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hareng proche Millemorte.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Hodeige proche Lamine. .	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Herten	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Heel	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Hacour et Hallembaye. .	15	8	4 . 610	0 . 002126	0 . 042511	0 . 850223
Hamond et les 7 Villages.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Over-Pelt.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Neer-Pelt.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Exel.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Hectstel.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Luychs-Ghestelz.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Kleiyne-Breughel. . . .	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Axel	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Hees	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Henis by Riesen	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Herderen.	16	1	4 . 698	0 . 002207	0 . 044141	0 . 882816
Idem.	16	2	4 . 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Hern St. Hubert.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Heure proche Frère. . .	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Herestal an 1413. . . .	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
an 1550. . . .	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Hognoulle	15	$8\frac{1}{2}$	4 . 625	0 . 002139	0 . 042781	0 . 855613
Houtain en Condroz. . .	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Hoesselz et Adhonsel. . .	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Idem.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Horpmael.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Idem.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Hagelesem	16	4	4 . 785	0 . 002290	0 . 045801	0 . 916023
Halenville.	20	$3\frac{1}{2}$	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Hougarde, dehors. . . .	18	$2\frac{1}{2}$	5 . 325	0 . 002836	0 . 056717	1 . 124343
en dedans . .	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Havelange en Condroz. .	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Hanniny.	17	1	4 . 990	0 . 002490	0 . 049794	0 . 995889
Hackendeuren	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Verlée.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Houdet	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Grand et petit Avent. . .	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Champ-des-Bois.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Borsu.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Geneff.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Maffe.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Ouffout.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Malyoux.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Miétret	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Raimoir	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Porchereffe	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Heesbuckelen	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Heylen.	19	5	5 . 690	0 . 003238	0 . 064753	1 . 295054
Hubinne en Condroz. . .	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Herckemaet.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Heughem Outre-Meuse. .	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Heelen.	19	»	5 . 544	0 . 003074	0 . 061475	1 . 229492
Heill	19	»	5 . 544	0 . 003074	0 . 061475	1 . 229492

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Helchs.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Heukelum et Montenacken.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Heer Outre-Meuse. . . .	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Halleby Dormael. . . .	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Houghaerden.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Hannut	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Idem.	17	1	4 . 990	0 . 002490	0 . 049794	0 . 995889
Huyssingen.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Helenberghen	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Hoeven	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Hespen.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Heilicsem.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Heackendooren.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Herkelgen ou Herbelgen .	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Hombeeck	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Herbielgen	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Heughem.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Heeckemaet.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Helenbergen.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Holaer.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Hendermael.	15	3	4 . 464	0 . 001993	0 . 039863	0 . 797263
Hallembaye.	16	2	4 . 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Hamay en Condroz. . .	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Heer by Wick.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Henis.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Hees by Fletingen. . .	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Henuit.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Heughem Outre Meuse .	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Heum.	16	7	4 . 873	0 . 002375	0 . 047492	0 . 949843
Hougardin	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Houlon Outre-Meuse. . .	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
J						
Jeneffe.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Jemeppe.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Jteren.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jsseren	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jontain	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jueck ou Goé.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jupille.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jangest	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Jannuit	16	»	4 . 669	idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Jenneffilius.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Juprelle.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Jdenham by Holaer.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Jettebeeck.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Jserengen.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Jeffdael.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Jdem.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Jappellay.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Jonderselle.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Jouen.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
K						
Kemexhe.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Kermpt.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Kerskom.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Kessalt.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Kersbeeck.	20	$3\frac{1}{2}$	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Kessenig met syn Land.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Kunninckséé.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
L						
La Neuveville en Condroz.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Lonacken.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Lancklaer.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Lantin proche Alleur.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Lantremange.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Liége.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Lixhe proche Nivelle.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Looz.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Luit.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Lamine proche Hodeige.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Leysem.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Lancken.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Laffelt.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Lonacken proche Maestrick.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
La Ville de Maestrick.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Liers.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Idem.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
La Ville de Tongres.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Lavage.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Lauw.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Lannandrain.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Lens-sur-Geer.	15	3	4 . 645	0 . 001993	0 . 039863	0 . 797263

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en pieds et pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Leesmeel.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Landen	17	5	5 . 106	0 . 003097	0 . 061933	1 . 238654
Laerz.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Libeeck	19	5	5 . 690	0 . 003238	0 . 064753	1 . 295054
Laetz.	19	3½	5 . 646	0 . 003188	0 . 063760	1 . 275207
Lueckenbeeck.	17	»	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Lieffdael.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Leeuw en Brabant.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Leysen.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Louen.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Lappellay.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Londerselle.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Libois en Condroz.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Libelen.	20	3½	5 . 931	0 . 003517	0 . 070348	1 . 406954
M						
Mall-sur-Geer	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Maeseyck.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Meehelen.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Melvcren.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Memerkem.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mervel.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mette-Coven.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mette-Roeven	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Meuven.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Millemonte.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Moelenbeeck.	16	»	4 . 669	idem	idem	ieem
Montegnée.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Moumalle.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Moumelette.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mumurkem.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mumbergen.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Mumbrugen.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Munster.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Munsterbilsen.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Mechs ou Mechauwe.	15	»	4 . 377	0 . 001916	0 . 038315	0 . 766304
Moppertingen.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Montenack by Maestrick.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Maestrick, ville.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Maylen.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Meitem	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Mechelen.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Meeswick by Stockhem.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Melen et Esfst.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Moulan Outre-Meuse.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Mulken by Tongres.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Monlingen	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Meer by Zichem.	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Miersin en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Merchen proche Huy	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Moninen en Condroz.	16	6	4 . 844	0 . 002346	0 . 046923	0 . 938462
Manengest	17	″	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Mossingen	17	″	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Metdelt	18	″	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Meisse.	18	″	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Montenack en Brabant.	17	1¼	4 . 997	0 . 002497	0 . 049940	0 . 998802
Metdart	18	3½	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
Montenack by Niel	19	″	5 . 544	0 . 003074	0 . 061475	1 . 229492
Misrum	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Meerbeeck	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Meerdael.	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Maellen	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Meselt.	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Machelin.	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Macsouve Leeuwe	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Meusagen.	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Meerechten.	20	″	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Miskan	20	3¼	5 . 931	0 . 003518	0 . 070347	1 . 406954
Miselem	20	3½	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Miscum	20	6¼	6 . 033	0 . 003640	0 . 072791	1 . 455827
N						
Naye proche Lixhe	16	″	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Nalenne.	16	″	4 . 669	idem	idem	idem
Neer-Heen-Beeck.	16	″	4 . 669	idem	idem	idem
Neller-Beeck	16	″	4 . 669	idem	idem	idem
Niel by Asch.	16	″	4 . 669	idem.	idem	idem
Nivelle	16	″	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Neerhem	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Nedren by Frere.	15	6	4 . 252	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Nil.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Neer-Repen.	15	9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Nandrin.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Nesenne en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Nonnen-Meylen	16	6	4 . 844	0 . 002346	0 . 046923	0 . 938462
Niel { by Asch.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Niel { by Loon.	17	7½	5 . 179	0 . 002683	0 . 053652	1 . 073039
Niel { by Montenack . .	19	"	5 . 544	0 . 003074	0 . 061475	1 . 229492
Neer-Landen.	17	5	5 . 106	0 . 003097	0 . 061933	1 . 238654
Niels-Broëck.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Necrasson	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Neerockeseil.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Neerockerseil	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Nederhem.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 0 8116	1 . 362318
Necrassem	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Neerhespen.	18	3½	5 . 354	0 . 002867	0 . 057340	1 . 146808
Neerlinter	20	3½	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Nonnen.	20	2½	5 . 909	0 . 003491	0 . 069829	1 . 396590
O						
Oborn-sur-Geer	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Ans-sur-Geer.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Orpie.	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Otrange	16	"	4 . 669	idem	idem	idem
Opheer.	16	"	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Overhespen.	18	5	5 . 398	0 . 002914	0 . 058282	1 . 165634
Osmal.	19	"	5 . 544	0 . 003074	0 . 061475	1 . 229492
Optinteren	19	5	5 . 690	0 . 003238	0 . 064753	1 . 295054
Oreye-sur-Geer.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Ottermal.	15	5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Ossel	21	"	6 . 128	0 . 003755	0 . 075098	1 . 501956
Opheer	16	2	4 . 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Ouwagen.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Ockel.	17	"	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Ophem.	18	"	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Overychs.	18	4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Obigen	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Ophaewersel.	20	"	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Ofalken by Tongres. . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Olé-sur-Geer.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Othée.	15	9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Opheers	16	2½	4 . 742	0 . 002248	0 . 044967	0 . 899343
Ouclaz	18	4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Ouerwinden.	18	4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Opuelpen.	18	4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Oer, grand et petit . .	15	7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Ouersrespen.	18 5	5 . 398	0 . 002914	0 . 058282	1 . 165634
Olabeeck.	15 7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Oyerbeeck	18 4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Opwer.	18 4	5 . 369	0 . 002883	0 . 057653	1 . 153067
Onscot.	20 3½	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Obré	15 5	4 . 523	0 . 002046	0 . 040912	0 . 818243
Oueer-Repen	15 9	4 . 640	0 . 002153	0 . 043051	0 . 861020
Ochain en Condroz	20 "	5 . 806	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Ouffet et son banc	16 5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Oprinleven	19 5	5 . 690	0 . 003238	0 . 064753	1 . 295054
Oorbeeck.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Opuelp.	18 1½	5 . 296	0 . 002805	0 . 056097	1 . 121946
Ockel.	17 "	4 . 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Ophem.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Oplinter.	19 5	5 . 690	0 . 003238	0 . 064753	1 . 295054
P					
Paive.	15 6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Peer en Campinne.	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Petershem	15 6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Pirenge	15 7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Perewée proche Huy.	22 5	6 . 565	0 . 004310	0 . 086209	1 . 724184
Palen proche Lismal.	16 5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Peruée.	16 5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Idem.	20 5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Paemele	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Puer	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Peelt en Campinne	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Paille-au-Songe en Condroz.	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Peten.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Pieringhem	15 7½	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Puers.	20 "	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 362318
Q					
Quadenbre	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Quaed Mechelen	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Quibebe	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Q'webe.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Quiebe.	18 "	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
R					
Remicour.	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Roclange-sur-Geer.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem
Roosmeer.	16 "	4 . 669	idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en pieds et pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Royesinden.	16 "	4 · 669	0 · 002180	0 . 043594	0 . 871884
Rempen	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Ruuckscheven	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Ruysbroeek.	16 "	4 · 669	0 · 002180	0 · 043594	0 · 871884
Raethoven	18 "	5 · 252	0 · 002759	0 · 055174	1 · 103478
Ransbroock.	20 "	5 · 836	0 · 003406	0 · 068116	1 · 362318
Rechem Graefschap . . .	15 6	4 · 552	0 · 002072	0 · 041442	0 · 828835
Reepen	15 6	4 · 552	0 · 002072	0 · 041442	0 · 828835
Resselt by Maepertingen. .	15 6	4 · 552	0 · 002072	0 · 041442	0 · 828835
Riempt	16 2	4 · 727	0 · 002235	0 . 044691	0 · 893817
Rumsdorp	18 "	5 · 252	0 · 002759	0 . 055174	1 · 103478
Richelle	16 1	4 · 698	0 · 002207	0 . 044141	0 · 882816
Rikel	16 1	4 · 698	0 · 002207	0 . 044141	0 · 882816
Rixingen.	15 7½	4 · 596	0 · 002112	0 . 042243	0 · 844850
Rixmaet.	15 6	4 · 552	0 · 002072	0 . 041442	0 · 828835
Roede.	17 "	4 · 961	0 · 002461	0 . 049214	0 · 984275
Rommershoven.	15 9	4 · 640	0 · 002153	0 . 043051	0 . 861020
Rossem	20 "	5 · 836	0 · 003406	0 . 068116	1 . 362318
Rossenacken.	18 4	5 · 369	0 · 002883	0 . 057653	1 . 153067
Rothem by Stockhem. . .	15 6	4 · 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Ruelmael.	15 6	4 · 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Rummen.	18 9½	5 · 530	0 . 003058	0 . 061152	1 . 223030
Rutten ou Russon. . . .	15 6	4 · 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
S					
Saint George	16 "	4 · 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
St Laurent et St. Pierre. .	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
St. Lambrigt-Herck. . . .	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
St. Trond, ville.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sallenbrouck.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Selles	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sellick	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Schoenbeeck.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sclessin	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sherem	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Schurhoven.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sollogne	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sobré	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Sonhowen	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Spalbeeck Kleine.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Spauwen Kleine	16 "	4 · 669	idem	idem	idem
Steewart.	16 "	4 · 669	idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en pieds et pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Stockhem.	16 »	4 · 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Suetendael	16 »	4 · 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Saint Fontaine en Condroz.	20 »	5 · 836	0 · 003406	0 . 068116	1 . 362318
St. Hubert Hern	15 $5\frac{1}{2}$	4 · 537	0 · 002059	0 . 041175	0 . 823494
St. Peter by Maestrick	15 $7\frac{1}{2}$	4 · 596	0 · 002112	0 . 042243	0 . 844850
St. Pierre Fouron.	15 6	4 · 552	0 · 002072	0 . 041442	0 . 828835
St. Severin	16 5	4 · 815	0 · 002318	0 . 046361	0 . 927228
St. Stevens	17 »	4 · 961	0 · 002461	0 . 049214	0 . 984275
St. Termes	15 5	4 · 523	0 · 002046	0 . 040912	0 . 818243
Savetterloye.	20 »	5 · 836	0 · 003406	0 . 068116	1 . 362318
Schalckoven.	15 5	4 · 523	0 · 002046	0 . 040912	0 . 818243
Schaevembeck	17 »	4 · 961	0 · 002461	0 . 049214	0 . 984275
Scouille	16 5	4 · 815	0 · 002318	0 . 046361	0 . 927228
Scoeuve en Condroz.	16 5	4 · 815	0 · 002318	0 . 046361	0 . 927228
Sepperen.	16 2	4 · 727	0 . 002235	0 . 044691	0 . 893817
Sichen.	15 $7\frac{1}{2}$	4 · 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Sinternunsgen	15 »	4 · 377	0 . 001916	0 . 038315	0 . 766304
Siter	18 »	5 · 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Sluze	15 $7\frac{1}{2}$	4 · 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Sluysen	15 6	4 · 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Smeermaes	15 6	4 · 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Soheit.	16 5	4 · 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Sondengen	17 5	5 · 106	0 . 003097	0 . 061933	1 . 238654
Sorée en Condroz.	20 »	5 · 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Spauwen Groote	15 $7\frac{1}{2}$	4 · 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Stensustel.	20 »	5 · 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Stiese en Condroz.	16 5	4 · 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Stinbaert.	18 »	5 · 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Stockell	17 »	4 · 961	0 . 002461	0 . 049214	0 . 984275
Strée en Condroz.	20 »	5 · 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Struythem	18 »	5 · 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Stuwaert.	18 »	5 · 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Susten en de Boler	15 $7\frac{1}{2}$	4 · 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
T					
Toutes les propriétés nationales provenantes de la ci-devant Cathédrale sont de la mesure ordinaire	16 »	4 · 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Thilleur	16 »	4 · 669	0 . idem	idem	idem
Thise	16 »	4 · 669	0 . idem	idem	idem

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Tiff.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Ternat.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Terwagne.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Thoorn met hed Land	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Tietkel.	19	6	5 . 719	0 . 003271	0 . 065419	1 . 308371
Tinlot.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Tiemen.	19	$6\frac{1}{2}$	5 . 734	0 . 003288	0 . 065753	1 . 315055
Tongeren.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Tresselt.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Tricht.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Trissonne en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Truythem	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 10,478
V						
Vechmael.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Velviller.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Verlaine.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Verviers.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Veulen	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Vivignis.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Visé.	16	»	4 . 669	idem	idem	idem
Votemme.	16	»	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884
Vaesebelt.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Vellem	18	$2\frac{1}{2}$	5 . 326	0 . 002836	0 . 056717	1 . 124343
Velin.	17	6	5 . 136	0 . 002638	0 . 052749	1 . 054980
Velvoorden.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Veldwezet en de Kessel.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Veem	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Vertrick.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Veesen	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Ukoven	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Ulambeeck.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478
Ulbreeck.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Vleytingenhees.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Vliermael.	15	$6\frac{1}{2}$	4 . 567	0 . 002085	0 . 041706	0 . 834120
Villers l'Evêque.	15	$7\frac{1}{2}$	4 . 596	0 . 002112	0 . 042243	0 . 844850
Villers-le-Temple.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Villers en Condroz.	16	5	4 . 815	0 . 002318	0 . 046361	0 . 927228
Vierset en Condroz.	20	»	5 . 836	0 . 003406	0 . 068116	1 . 362318
Viset-le-Champ.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Voroux proche Liers.	15	6	4 . 552	0 . 002072	0 . 041442	0 . 828835
Voscapelle.	18	»	5 . 252	0 . 002759	0 . 055174	1 . 103478

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.		Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Voort.	15	$7\frac{1}{2}$	4.598	0.002112	0.042243	0.844850
Voty-sur-Geer.	15	$7\frac{1}{2}$	4.598	0.002112	0.042243	0.844850
W						
Waleffe et aux environs.	16	〃	4.669	0.002180	0.043594	0.871884
Waldviré.	16	〃	4.669	idem	idem	idem
Waremme.	16	〃	4.669	idem	idem	idem
Warfusée.	16	〃	4.669	idem	idem	idem
Wellem proche Looz.	16	〃	4.669	idem	idem	idem
Werm by Hoesselt.	16	〃	4.669	idem	idem	idem
Wim.	16	〃	4.669	0.002180	0.043594	0.871884
Waelhem.	18	〃	5.252	0.002759	0.055174	1.103478
Waeroux.	15	3	4.464	0.001993	0.039863	0.797263
Warsage.	15	8	4.610	0.002126	0.042511	0.850223
Waesebelt	20	〃	5.836	0.003406	0.068116	1.362318
Waetermael.	17	〃	4.961	0.002461	0.049214	0.984275
Werffraede.	20	〃	5.836	0 003406	0.068116	1.362318
Wellem.	15	$7\frac{1}{2}$	4.596	0.002112	0.042243	0.844850
Wemble.	17	〃	4.961	0.002461	0.049214	0.984275
Weemd.	18	〃	5.252	0.002759	0.055174	1.103478
Weesembeeck.	18	〃	5.252	0.002759	0.055174	1.103478
Weersherck.	18	4	5.369	0.002883	0.057653	1.153067
Weestwaerts.	15	5	4.523	0.002046	0.040912	0.818243
Wick.	15	6	4.552	0.002072	0.041442	0.828835
Wilder by Maestrick.	15	6	4.552	0.002072	0.041442	0.828835
Wilder by St. Trond.	17	9	5.223	0.002728	0.054563	1.091251
Wihogne.	15	6	4.552	0.002072	0.041442	0.828835
Winterhoven.	15	6	4.552	0.002072	0.041442	0.828835
Idem.	15	2	4.435	0.001967	0.039344	0.786879
Wommerschom.	18	$7\frac{1}{2}$	5.471	0.002993	0.059868	1.197350
Wonc-sur-Geer.	15	$8\frac{1}{4}$	4.632	0.002146	0.042916	0.858314
Wuestherck.	18	4	5.369	0.002883	0.057653	1.153067
Wyer.	15	6	4.552	0.002072	0.041442	0.818835
X						
Xhendremalle.	15	3	4.464	0.001993	0.039863	0.797263
Xhons.	15	8	4.610	0.002126	0.042511	0.850223
Baets Prophuelen.	20	5	5.982	0.003578	0.071564	1.431286
Beekelwoort.	20	5	5.982	0.003578	0.071564	1.431286
Boeterschom.	20	5	5.982	0.003578	0.071564	1.431286
Brussegem.	21	〃	6.128	0.003755	0.075098	1.501956
Ossel et Vossehem.	21	〃	6.128	0.003755	0.075098	1.501956
Bumgem.	20	5	5.982	0.003578	0.071564	1.431286

COMMUNES.	Longueur de la Verge courante en Pieds et Pouces de St. Lambert.	Longueur de la Verge courante en Mètres et parties décimales du Mètre.	Valeur de la petite Verge carrée en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur de la grande Verge en Hectares ou Arpens nouveaux.	Valeur du Bonnier en Hectares ou Arpens nouveaux.
Butsel.	20 5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Cisekom	20 5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Doue.	20 5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Kersbeeck.	20 $3\frac{1}{5}$	5 . 933	0 . 003520	0 . 070405	1 . 408107
Suitennonen.	20 3	5 . 923	0 . 003509	0 . 070175	1 . 403495
Vanroy.	20 5	5 . 982	0 . 003578	0 . 071564	1 . 431286
Routz ou Rosoux. . . .	16 "	4 . 669	0 . 002180	0 . 043594	0 . 871884

TABLE pour convertir les anciens Arpens de France de cent Perches carrées, en Hectares ou Arpens nouveaux.

PERCHE LINÉAIRE de 18 pieds.

Arpens de cent Perches carrées.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Arpens de cent Perches carrées.
1	0 . 34189	1	2 . 9249
2	0 . 68377	2	5 . 8499
3	1 . 02566	3	8 . 7748
4	1 . 36755	4	11 . 6998
5	1 . 70943	5	14 . 6247
6	2 . 05132	6	17 . 5497
7	2 . 39321	7	20 . 4746
8	2 . 73510	8	23 . 3995
9	3 . 07698	9	26 . 3245
10	3 . 41886	10	29 . 2494

PERCHE LINÉAIRE de 20 pieds.

Arpens de cent Perches carrees.	Hectares ou Arpens nouveaux	Hectares ou Arpens nouveaux.	Arpens de cent Perches carrées.
1	0 . 42208	1	2 . 3692
2	0 . 84416	2	4 . 7384
3	1 . 26625	3	7 . 1076
4	1 . 68833	4	9 . 4768
5	2 . 11041	5	11 . 8460
6	2 . 53249	6	14 . 2152
7	2 . 95458	7	16 . 5844
8	3 . 37666	8	18 . 9536
9	3 . 79874	9	21 . 3228
10	4 . 22082	10	23 . 6920

PERCHE LINÉAIRE de 22 pieds.

Arpens de cent Perches carrées.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Hectares ou Arpens nouveaux.	Arpens de cent Perches carrées.
1	0 · 51072	1	1 · 9580
2	1 · 02144	2	3 · 9160
3	1 · 53216	3	5 · 8741
4	2 · 04288	4	7 · 8321
5	2 · 55360	5	9 · 7901
6	3 · 06432	6	11 · 7481
7	3 · 57504	7	13 · 7061
8	4 · 08576	8	15 · 6642
9	4 · 59648	9	17 · 6222
10	5 · 10720	10	19 · 5802

NOTA. Les Arpens anciens compris dans cette table étant supposés de cent Perches carrées, ainsi que les nouveaux Arpens, on pourra se servir des mêmes nombres pour convertir les Perches superficielles anciennes en Perches nouvelles; il suffit de remplacer dans le titre des colonnes respectives le mot d'Arpent par celui de Perche carrée.

TABLE 6me.

MESURES DE SOLIDITÉ.

TABLE pour convertir les Toises cubes mesure de St. Lambert, en Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube.

Toises cubes.	Mètres cubes.	Mètres cubes.	Toises cubes.	Pieds cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Pieds cubes.
1	5 . 366508	1	0 . 1863409	1	24 . 8450	1	0 . 04002496
2	10 . 733015	2	0 . 3726818	2	49 . 6899	2	0 . 08004993
3	16 . 099523	3	0 . 5590228	3	74 . 5349	3	0 . 12007489
4	21 . 466031	4	0 . 7453637	4	99 . 3798	4	0 . 16009986
5	26 . 832538	5	0 . 9317046	5	124 . 2247	5	0 . 20012482
6	32 . 199046	6	1 . 1180455	6	149 . 0697	6	0 . 24014978
7	37 . 565554	7	1 . 3043864	7	173 . 9146	7	0 . 28017475
8	42 . 932061	8	1 . 4907274	8	198 . 7595	8	0 . 32019971
9	48 . 298569	9	1 . 6770683	9	223 . 6045	9	0 . 36022468
10	53 . 665077	10	1 . 8634092	10	248 . 4494	10	0 . 40024964

TABLE pour convertir les Pouces cubes en Centimètres cubes, et les Lignes cubes en Millimètres cubes.

Pouces cubes.	Centimètres cubes ou Doigts cubes.	Centimètres cubes ou Doigts cubes.	Pouces cubes.	Lignes cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Lignes cubes.
1	24 . 8450	1	0 . 04002496	1	24 . 8450	1	0 . 04002496
2	49 . 6899	2	0 . 08004993	2	49 . 6899	2	0 . 08004993
3	74 . 5349	3	0 . 12007489	3	74 . 5349	3	0 . 12007489
4	99 . 3798	4	0 . 16009986	4	99 . 3798	4	0 . 16009986
5	124 . 2247	5	0 . 20012482	5	124 . 2247	5	0 . 20012482
6	149 . 0697	6	0 . 24014978	6	149 . 0697	6	0 . 24014978
7	173 . 9146	7	0 . 28017475	7	173 . 9146	7	0 . 28017475
8	198 . 7595	8	0 . 32019971	8	198 . 7595	8	0 . 32019971
9	223 . 6045	9	0 . 36022468	9	223 . 6045	9	0 . 36022468
10	248 . 4494	10	0 . 40024964	10	248 . 4494	10	0 . 40024964

TABLE pour convertir les Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube en Toises-cubes, Toise-Toise-Pieds, Toise-Toise-Pouces, etc. mesure de St. Lambert.

Mètres cubes.	Toises-Cubes.	Toise-Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise-Lignes.	Toise-Toise-Points.	Mètres cubes.	Toises-Cubes.	Toise-Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise-Lignes.	Toise-Toise-Points.
0·01	0	0	0	1	1	100	18	3	8	0	5
0·02	0	0	0	2	2	200	37	1	6	0	9
0·03	0	0	0	3	4	300	55	5	4	1	4
0·04	0	0	0	4	5	400	74	3	2	1	8
0·05	0	0	0	5	6	500	93	1	0	2	3
0·06	0	0	0	6	7	600	111	4	8	2	7
0·07	0	0	0	7	8	700	130	2	6	3	2
0·08	0	0	0	8	9	800	149	0	4	3	6
0·09	0	0	1	0	1	900	167	4	2	4	1
0·1	0	0	1	1	2	1000	186	2	0	4	6
0·2	0	0	2	2	4						
0·3	0	0	3	3	5						
0·4	0	0	4	4	7						
0·5	0	0	5	5	9						
0·6	0	0	6	7	1						
0·7	0	0	7	8	3						
0·8	0	0	8	9	4						
0·9	0	1	0	0	6						
1	0	1	1	1	8						
2	0	2	2	3	6						
3	0	3	3	5	4						
4	0	4	4	7	2						
5	0	5	5	9	0						
6	1	0	7	0	8						
7	1	1	8	2	6						
8	1	2	9	4	4						
9	1	4	0	6	2						
10	1	5	1	8	0						
20	3	4	3	6	1						
30	5	3	5	4	1						
40	7	2	7	2	2						
50	9	1	9	0	2						
60	11	1	0	8	3						
70	13	0	2	6	3						
80	14	5	4	4	4						
90	16	4	6	2	4						
100	18	3	8	0	5						

TABLE pour convertir les Toises cubes mesure de St. Hubert, en Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube.

Toises cubes.	Mètres cubes.	Mètres cubes.	Toises cubes.	Pieds cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Pieds cubes.
1	8 . 778516	1	0 . 1139145	1	25 . 59334	1	0.03907266
2	17 . 557033	2	0 . 2278289	2	51 . 18669	2	0.07814532
3	26 . 335550	3	0 . 3417434	3	76 . 78003	3	0.11721798
4	35 . 114067	4	0 . 4556578	4	102 . 37337	4	0.15629064
5	43 . 892583	5	0 . 5695723	5	127 . 96672	5	0.19536330
6	52 . 671800	6	0 . 6834868	6	153 . 56006	6	0.23443596
7	61 . 449617	7	0 . 7974012	7	179 . 15340	7	0.27350862
8	70 . 228133	8	0 . 9113157	8	204 . 74675	8	0.31258128
9	79 . 006650	9	1 0252301	9	230 . 34009	9	0.35165394
10	87 . 785166	10	1 . 1391446	10	255 . 93343	10	0.39072660

TABLE pour convertir les Pouces de St. Hubert, en Centimètres cubes et les Lignes cubes en Millimètres cubes.

Pouces cubes.	Centimètres cubes ou Doigts cubes.	Centimètres cubes ou Doigts cubes.	Pouces cubes.	Lignes cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Lignes cubes.
1	25 . 59334	1	0.03907266	1	25 . 59334	1	0.03907266
2	51 . 18669	2	0.07814532	2	51 . 18669	2	0.07814532
3	76 . 78003	3	0.11721798	3	76 . 78003	3	0.11721798
4	102 . 37337	4	0.15629064	4	102 . 37337	4	0.15629064
5	127 . 96672	5	0.19536330	5	127 . 96672	5	0.19536330
6	153 . 56006	6	0.23443596	6	153 . 56006	6	0.23443596
7	179 . 15340	7	0.27350862	7	179 . 15340	7	0.27350862
8	204 . 74675	8	0.31258128	8	204 . 74675	8	0.31258128
9	230 . 34009	9	0.35165394	9	230 . 34009	9	0.35165394
10	255 . 93343	10	0.39072660	10	255 . 93343	10	0.39072660

TABLE pour convertir les Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube en Toises-cubes, Toise-Toise-Pieds, Toise-Toise-Pouces, etc. mesure de St. Hubert.

Mètres cubes.	Toises-Cubes.	Toise-Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise-Lignes.	Toise-Toise-Points.
0·01	0	0	0	0	8
0·02	0	0	0	1	6
0·03	0	0	0	2	4
0·04	0	0	0	3	2
0·05	0	0	0	4	0
0·06	0	0	0	4	8
0·07	0	0	0	5	6
0·08	0	0	0	6	4
0·09	0	0	0	7	2
0·1	0	0	0	8	0
0·2	0	0	1	6	0
0·3	0	0	2	3	9
0·4	0	0	3	1	9
0·5	0	0	3	9	9
0·6	0	0	4	7	8
0·7	0	0	5	5	8
0·8	0	0	6	3	8
0·9	0	0	7	1	8
1	0	0	7	9	7
2	0	1	5	9	5
3	0	2	3	9	2
4	0	3	1	9	0
5	0	3	9	8	7
6	0	4	7	8	4
7	0	5	5	8	2
8	0	6	3	7	9
9	1	0	1	7	7
10	1	0	9	7	4
20	2	1	9	4	8
30	3	2	9	2	2
40	4	3	8	9	6
50	5	4	8	7	0
60	6	5	8	4	4
70	7	6	8	1	8
80	9	0	7	9	2
90	10	1	7	6	6
100	11	2	7	4	0

Mètres cubes.	Toises-Cubes.	Toise-Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise-Lignes.	Toise-Toise-Points.
100	11	2	7	4	0
200	22	5	4	8	0
300	34	1	2	2	0
400	45	3	9	6	0
500	56	6	7	0	1
600	68	2	4	4	1
700	79	5	1	8	1
800	91	0	9	2	1
900	102	3	6	6	1
1000	113	6	4	0	1

O

TABLE pour convertir les Toises cubes de Paris, en Mètres cubes et les Pieds cubes en Décimètres cubes.

Toises cubes.	Mètres cubes.	Mètres cubes.	Toises cubes.	Pieds cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Décimètres cubes ou Palmes cubes.	Pieds cubes.
1	7 . 403887	1	0 . 1350642	1	34 . 2773	1	0 . 0291739
2	14 . 807774	2	0 . 2701284	2	68 . 5545	2	0 . 0583477
3	22 . 211661	3	0 . 4051926	3	102 . 8318	3	0 . 0875216
4	29 . 615549	4	0 . 5402568	4	137 . 1090	4	0 . 1166955
5	37 . 019436	5	0 . 6753219	5	171 . 3863	5	0 . 1458693
6	44 . 423323	6	0 . 8103851	6	205 . 6635	6	0 . 1750432
7	51 . 827210	7	0 . 9454493	7	239 . 9408	7	0 . 2042170
8	59 . 231097	8	1 . 0805135	8	274 . 2180	8	0 . 2333909
9	66 . 634984	9	1 . 2155787	9	308 . 4953	9	0 . 2625648
10	74 . 038872	10	1 . 3506429	10	342 . 7726	10	0 . 2917386

Pouces cubes.	Centimètres cubes ou Doigts cubes	Centimètres cubes ou Doigts cubes.	Pouces cubes.	Lignes cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Millimètres cubes ou Traits cubes.	Lignes cubes.
1	19 . 8364	1	0 . 050412	1	11 479	1	0 . 08711
2	39 . 6727	2	0 . 100825	2	22 . 959	2	0 . 17422
3	59 5091	3	0 151237	3	34 . 438	3	0 . 26134
4	79 . 3455	4	0 . 201650	4	45 . 918	4	0 . 34845
5	99 . 1819	5	0 . 252062	5	57 . 397	5	0 . 43556
6	119 . 0182	6	0 . 302475	6	68 . 876	6	0 . 52268
7	138 . 8546	7	0 . 352887	7	80 . 356	7	0 . 60979
8	158 . 6910	8	0 . 403299	8	91 . 835	8	0 . 69690
9	178 . 5274	9	0 . 453712	9	103 . 314	9	0 . 78401
10	198 . 3638	10	0 . 504124	10	114 . 794	10	0 . 87112

TABLE pour convertir les Toise-Toise-Pieds, Toise-Toise-Pouces, etc. mesure de Paris, en Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube.

Toise-Toise-Pieds.	Mètres cubes.	Toise-Toise-Pouces.	Mètres cubes.	Toise-Toise-Lignes.	Mètres cubes.	Toise-Toise-Points.	Mètres cubes.
1	1 . 233981	1	0 . 102832	1	0 . 008569	1	0 . 000714
2	2 . 467962	2	0 . 205664	2	0 . 017139	2	0 . 001428
3	3 . 701944	3	0 . 308495	3	0 . 025708	3	0 . 002142
4	4 . 935925	4	0 . 411327	4	0 . 034277	4	0 . 002856
5	6 . 169906	5	0 . 514159	5	0 . 042846	5	0 . 003570
6	7 . 403888	6	0 . 616991	6	0 . 051416	6	0 . 004285
		7	0 . 719822	7	0 . 059985	7	0 . 004999
		8	0 . 822654	8	0 . 068554	8	0 . 005713
		9	0 . 925486	9	0 . 077124	9	0 . 006427
		10	1 . 028318	10	0 . 085693	10	0 . 007141
		11	1 . 131149	11	0 . 094262	11	0 . 007855
		12	1 . 233981	12	0 . 102832	12	0 . 008569

TABLE pour convertir les Mètres cubes et parties décimales du Mètre cube en Toises cubes, Toise-Toise-Pieds, Toise-Toise-Pouces, etc. mesure de Paris.

Mètres cubes.	Toises cubes.	Toise Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise Lignes.	Toise Toise-Points.	Mètres cubes.	Toises cubes.	Toise-Toise-Pieds.	Toise-Toise-Pouces.	Toise-Toise-Lignes.	Toise-Toise-Points.
0 01	0	0	0	1	2	100	13	3	0	5	7
0·02	0	0	0	2	4	200	27	0	0	11	1
0·03	0	0	0	3	6	300	40	3	1	4	8
0·04	0	0	0	4	8	400	54	0	1	10	2
0·05	0	0	0	5	10	500	67	3	2	3	9
0·06	0	0	0	7	0	600	81	0	2	9	3
0·07	0	0	0	8	2	700	94	3	3	2	10
0·08	0	0	0	9	4	800	108	0	3	8	4
0·09	0	0	0	10	6	900	121	3	4	1	11
0·1	0	0	0	11	8	1000	135	0	4	7	6
0·2	0	0	1	11	4	10000	1350	3	10	2	8
0·3	0	0	2	11	0						
0·4	0	0	3	10	8						
0·5	0	0	4	10	4						
0.6	0	0	5	10	0						
0·7	0	0	6	9	8						
0·8	0	0	7	9	4						
0·9	0	0	8	9	11						
1	0	0	9	8	8						
2	0	1	7	5	5						
3	0	2	5	2	1						
4	0	3	2	10	9						
5	0	4	0	7	6						
6	0	4	10	4	2						
7	0	5	8	0	10						
8	1	0	5	9	7						
9	1	1	3	6	3						
10	1	2	1	2	11						
20	2	4	2	5	11						
30	4	0	3	8	10						
40	5	2	4	11	10						
50	6	4	6	2	9						
60	8	0	7	5	9						
70	9	2	8	8	8						
80	10	4	9	11	8						
90	12	0	11	2	7						
100	13	3	0	5	7						

TABLE 7me.

MESURES pour les Bois de chauffage et de charpente.

BOIS DE CHAUFFAGE.

Corde de Liege.	Stères.	Stères.	Corde de Liege.
1	3 . 578	1	0 . 2795
2	7 . 155	2	0 . 5590
3	10 . 733	3	0 . 8385
4	14 . 311	4	1 . 1180
5	17 . 888	5	1 . 3976
6	21 . 466	6	1 . 6771
7	25 . 044	7	1 . 9566
8	28 . 621	8	2 . 2361
9	32 . 199	9	2 . 5156
10	35 . 777	10	2 . 7951

La Corde, à Liege, a six pieds, mesure de St. Lambert, de longueur sur six pieds de hauteur. Le Bois à quatre pieds de longueur; son volume est de 144 pieds cubes.

Pour les Mesures en usage à Paris.

BOIS DE CHAUFFAGE.				BOIS DE CHARPENTE.			
Cordes des eaux et forêts.	Stères.	Stères.	Cordes des eaux et forêts.	Solives anciennes.	Solives nouvelles.	Solives nouvelles.	Solives anciennes.
1	3 . 839	1	0 . 2605	1	1 . 02832	1	0 . 97246
2	7 . 678	2	0 . 5210	2	2 . 05664	2	1 . 94492
3	11 . 517	3	0 . 7814	3	3 . 08496	3	2 . 91739
4	15 . 356	4	1 . 0419	4	4 . 11328	4	3 . 88985
5	19 . 195	5	1 . 3024	5	5 . 14159	5	4 . 86231
6	23 . 034	6	1 . 5629	6	6 . 16991	6	5 . 83477
7	26 . 873	7	1 . 8234	7	7 . 19823	7	6 . 80723
8	30 . 712	8	2 . 0838	8	8 . 22655	8	7 . 77970
9	34 . 551	9	2 . 3443	9	9 . 25487	9	8 . 75216
10	38 . 390	10	2 . 6048	10	10 . 28318	10	9 . 72462

TABLE 8me.

MESURES DE CAPACITÉ pour les Grains et matières sèches, en usage à Liege.

Pour déterminer le rapport des anciennes Mesures de Capacité aux nouvelles, les Commissaires du Département de l'Ourte ont suivi les bases fixées par les édits des ci-devant Princes de Liege, du 25 Juillet 1651, 25 Novembre 1686 et 16 Janvier 1689.

A Liège le Muid vaut huit Stiers;
Le Stier vaut quatre quartes, ou vingt-quatre pots;
La Quarte quatre Pognoux;
Et le Pognoul quatre Mesurettes.

Mesurettes de Liège.	Litres ou Pintes nouvelles.	Litres ou Pintes nouvelles.	Mesurettes de Liège.	Pognoux de Liège.	Litres ou Pintes nouvelles.	Litres ou Pintes nouvelles.	Pognoux de Liège.
1	0.46584	1	2.1466	1	1.86337	1	0.5367
2	0.93169	2	4.2933	2	3.72674	2	1.0733
3	1.39753	3	6.4399	3	5.59011	3	1.6100
4	1.86337	4	8.5866	4	7.45348	4	2.1466
		5	10.7332			5	2.6833
		6	12.8799			6	3.2200
		7	15.0265			7	3.7566
		8	17.1732			8	4.2933
		9	19.3198			9	4.8300
		10	21.4665			10	5.3666

Quartes de Liège.	Décalitres ou Boisseaux nouveaux.	Décalitres ou Boisseaux nouveaux.	Quartes de Liège.	Stiers de Liège.	Hectolitres ou Stiers nouveaux.	Hectolitres ou Stiers nouveaux.	Stiers de Liège.
1	0.74535	1	1.3417	1	0.29814	1	3.3541
2	1.49070	2	2.6833	2	0.59628	2	6.7083
3	2.23604	3	4.0250	3	0.89442	3	10.0624
4	2.98139	4	5.3666	4	1.19256	4	13.4166
		5	6.7083	5	1.49070	5	16.7707
		6	8.0499	6	1.78884	6	20.1249
		7	9.3916	7	2.08698	7	23.4790
		8	10.7332	8	2.38511	8	26.8331
		9	12.0749			9	30.1873
		10	13.4166			10	33.5414

Muids de huit Stiers.	Kylolitres ou Muids nouveaux.	Kylolitres ou Muids nouveaux.	Muids de huit Stiers.
1	0 . 238511	1	4 . 1927
2	0 . 477023	2	8 . 3854
3	0 . 715534	3	12 . 5780
4	0 . 954046	4	16 . 7707
5	1 . 192557	5	20 . 9634
6	1 . 431069	6	25 . 1561
7	1 . 669580	7	29 . 3488
8	1 . 908092	8	33 . 5414
9	2 . 146603	9	37 . 7341
10	2 . 385115	10	41 . 9268

OBSERVATIONS.

Suivant les Édits des 25 Juillet 1561, 25 Novembre 1686 et du 16 Janvier 1789, le Stier de Liège vaut 24 pots.

	Hectolitres ou Stiers nouveaux.
Le Stier de Spa vaut........	0 . 44721
Le Stier de Huy vaut.......	0 . 33541
Le Stier de Couthuin.......	0 . 31677
Le Stier de Sart et Jalhay.	0 . 31304
Le Stier de Landen..........	0 . 26489
Le Stier de Malmedy... ...	0 . 23851
Le Bichet de Reuland.....	0 . 15901
Le Bichet de Vieilsalm....	0 . 15901
Le Bichet de St. Vith.....	0 . 15901

	Stiers anciens.
Le Hectolitre vaut à Spa.	2 . 2361
à Huy	2 . 9811
à Couthuin. . .	3 . 1569
au Sart et Jalhay .	3 . 1945
à Landen. . . .	3 . 7752
à Malmedy . .	4 . 1927
	Bichets.
Le Hectolitre vaut à Reuland . .	6 . 2889
à Vieilsalm. .	6 . 2889
à St. Vith . .	6 . 2889

MESURES DE CAPACITÉ pour les Grains et matières sèches en usage à Paris.

NOTA. Différens Auteurs supposent le Boisseau de Paris de 640 pouces cubes, mais il est réellement de 655 pouces cubes, 8 dixièmes, d'après la vérification de l'étalon de cette mesure, faite en l'an six par les Commissaires du Département de la Seine. Cette valeur, qui revient à treize litres sans différence sensible, sert de base au Tableau suivant.

Litrons.	Litres ou Pintes nouvelles.	Litres ou Pintes nouvelles.	Litrons.	Boisseaux.	Décalitres ou Boisseaux nouveaux.	Décalitres ou Boisseaux nouveaux.	Boisseaux.
1	0.8125	1	1.2308	1	1.300	1	0.7692
2	1.6250	2	2.4615	2	2.600	2	1.5385
3	2.4375	3	3.6923	3	3.900	3	2.3077
4	3.2500	4	4.9231	4	5.200	4	3.0769
5	4.0625	5	6.1538	5	6.500	5	3.8461
6	4.8750	6	7.3846	6	7.800	6	4.6154
7	5.6873	7	8.6154	7	9.100	7	5.3846
8	6.5000	8	9.8462	8	10.400	8	6.1538
9	7.3125	9	11.0769	9	11.700	9	6.9231
10	8.1250	10	12.3076	10	13.000	10	7.6922

Stiers de douze Boisseaux.	Hectolitres ou Stiers nouveaux.	Hectolitres ou Stiers nouveaux.	Stiers de douze Boisseaux.	Muids de douze Stiers.	Kylolitres ou Muids nouveaux.	Kylolitres ou Muids nouveaux.	Muids de douze Stiers.
1	1.560	1	0.6410	1	1.872	1	0.5342
2	3.120	2	1.2820	2	3.744	2	1.0684
3	4.680	3	1.9231	3	5.616	3	1.6026
4	6.240	4	2.5641	4	7.488	4	2.1367
5	7.800	5	3.2051	5	9.360	5	2.6709
6	9.360	6	3.8461	6	11.232	6	3.2051
7	10.920	7	4.4872	7	13.104	7	3.7393
8	12.480	8	5.1282	8	14.976	8	4.2735
9	14.040	9	5.7692	9	16.848	9	4.8077
10	15.600	10	6.4102	10	18.720	10	5.3418

TABLE 9me.

MESURES DE CAPACITÉ pour les liquides.

Le Pot de Liège est réellement de 50 pouces cubes mesure de St. Lambert.

Le Pot se divise en deux pintes, la Pinte en deux chopines, et la Chopine en 4 mesurettes.

	Litres ou Pintes nouvelles.
$\frac{1}{8}$ de chopine ou $\frac{1}{2}$ mesurette. .	0 . 039
$\frac{1}{16}$ de pot ou le $\frac{1}{4}$ de chopine. .	0 . 077
$\frac{1}{8}$ de pot ou $\frac{1}{2}$ chopine	0 . 155
$\frac{1}{4}$ de pot ou la chopine	0 . 311
La pinte ou le $\frac{1}{2}$ pot	0 . 621
Le pot	1 . 242
2 pots.	2 . 484
3	3 . 727
4	4 . 969
5	6 . 211
6	7 . 453
7	8 . 696
8	9 . 938
9	11 . 180
10	12 . 422
20	24 . 845
30	37 . 267
40	49 . 690
50	62 . 112
60	74 . 535
70	86 . 957
80	99 . 380
90	111 . 802
100	124 . 224
200	248 . 449
300	372 . 674
400	496 . 899
500	621 . 124

Litres ou Pintes nouvelles.	Pots de Liège.
1	0 . 80499
2	1 . 60999
3	2 . 41498
4	3 . 21997
5	4 . 02496
6	4 . 82996
7	5 . 63495
8	6 . 43994
9	7 . 24494
10 ou 1 décalitre.	8 . 04993
20	16 . 09986
30	24 . 14979
40	32 . 19971
50	40 . 24964
60	48 . 29957
70	56 . 34950
80	64 . 39943
90	72 . 44936
100 ou 1 hectolitre	80 . 49929

OBSERVATIONS.

Le Hectolitre vaut un demi pot plus que la tonne de Liège, qui est de 80 pots.

TABLE pour convertir les Litres ou Pintes nouvelles, en Pots, Pintes, Chopines et Mesurettes de Liège.

Litres ou Pintes nouvelles.	Pots.	Pintes.	Chopines.	Mesurettes.
1	0	1	1	0 . 8798848
2	1	1	0	1 . 7597696
3	2	0	1	2 . 6396544
4	3	0	0	3 . 5195392
5	4	0	0	0 . 3994340
6	4	1	1	1 . 2793088
7	5	1	0	2 . 1591936
8	6	0	1	3 . 0390784
9	6	0	0	3 . 9189632
10	8	0	0	0 . 7988480
20	16	0	0	1 . 5976960
30	24	0	0	2 . 3965440
40	32	0	0	3 . 1953920
50	40	0	0	3 . 9942400

	Litres.
Le Pot de Malmedy vaut.	2 . 0408
Le Pot de Spa vaut.	1 . 9876
Le Pot de Theux vaut.	1 . 8634
Le Pot de St. Vith vaut	1 . 8031
Le Pot de Hannut vaut.	1 . 5528
Le Pot de Sart et Jalhay.	1 . 4907
Le Pot de Huy	1 . 2879
Le Pot de Villers-le-Temple.	1 . 2879
Le Pot de Couthuin.	1 . 2879

	Pots anciens.
Le Litre vaut à Malmedy.	0 . 4900
à Spa.	0 . 5031
à Theux.	0 . 5367
à St. Vith.	0 . 5546
à Hannut	0 . 6440
à Sart et Jalhay.	0 . 6708
à Huy	0 . 7532
à Villers-le-Temple.	0 . 7532
à Couthuin.	0 . 7532

MESURE DE CAPACITÉ pour les liquides en usage à Paris,

Nota. La Pinte de Paris est supposée, par quelques auteurs, de 48 pouces cubes; mais elle est réellement d'un peu moins de 47, ainsi qu'il a été constaté par les Commissaires du Département de la Seine, d'après l'étalon de cette mesure établi par arrêt du ci-devant Parlement, du 15 Juillet 1750.

Pintes anciennes.	Litres ou Pintes nouvelles.	Litres ou Pintes nouvelles.	Pintes anciennes.	Stiers de huit Pintes.	Décalitres ou Veltes.	Décalitres ou Veltes.	Stiers de huit Pintes.
1	0 . 9313	1	1 . 0737	1	0 . 745	1	1 . 342
2	1 . 8626	2	2 . 1475	2	1 . 490	2	2 . 684
3	2 . 7939	3	3 . 2212	3	2 . 235	3	4 . 027
4	3 . 7252	4	4 . 2950	4	2 . 980	4	5 . 369
5	4 . 6565	5	5 . 3687	5	3 . 725	5	6 . 711
6	5 . 5878	6	6 . 4425	6	4 . 470	6	8 . 053
7	6 . 5191	7	7 . 5162	7	5 . 215	7	9 . 395
8	7 . 4504	8	8 . 5900	8	5 . 960	8	10 . 738
9	8 . 3817	9	9 . 6637	9	6 . 705	9	12 . 080
10	9 . 3130	10	10 . 7374	10	7 . 450	10	13 . 423

Muids de 288 Pintes.	Hectolitres.	Hectolitres.	Muids de 288 Pintes.
1	2 . 682	1	0 . 3728
2	5 . 364	2	0 . 7456
3	8 . 047	3	1 . 1185
4	10 . 729	4	1 . 4913
5	13 . 411	5	1 . 8641
6	16 . 093	6	2 . 2369
7	18 . 775	7	2 . 6098
8	21 . 458	8	2 . 9826
9	24 . 140	9	3 . 3454
10	26 . 822	10	3 . 7282

TABLE 10me.

Dimensions internes des Mesures de Capacité.

Pour les Grains et matières sèches.

Noms des Mesures.	Hauteur et Diamètre de la base.
	Millimètres.
Double Hectolitre.	633 . 8
Hectolitre.	503 . 1
Demi-Hectolitre	399 . 3
Double Décalitre.	294 . 2
Décalitre.	233 . 5
Demi-Décalitre.	185 . 3
Double Litre.	136 . 6
Litre	108 . 4
Demi-Litre.	86 . 0
Double Décilitre.	63 . 4
Décilitre.	50 . 3

Pour les liquides.

Noms des Mesures.	Diamètre.	Hauteur.
	Millimètres.	Millimètres.
Double Litre. . . .	108 . 4	216 . 7
Litre.	86 . 0	172 . 0
Demi-Litre.	68 . 3	136 . 6
Double Décilitre. . .	50 . 3	100 . 6
Décilitre.	39 . 9	79 . 9
Demi-Décilitre. . . .	31 . 7	63 . 4

OBSERVATIONS.

La forme des nouvelles Mesures de Capacité est réglée de telle sorte que le Diamètre est égal à la hauteur dans les Mesures pour les matières sèches, et qu'il est moitié seulement de la hauteur dans les Mesures pour les liquides.

Il ne s'agit ici que des dimensions intérieures ou dans œuvre; les autres conditions de la fabrication se trouvent dans les planches et devis qui sont publiés à cet effet.

Dimensions des nouvelles Futailles pour le Vin, l'Eau-de-Vie, etc,

Noms des pièces.	Leur contenance en Litre.	Longueur intérieure.	Diamètre du Bouge.	Diamètre du Fond.	OBSERVATIONS.
		Millimètres.	Millimètres.	Millimètres.	
Demi-Hectolitre. . .	50	454	389	345	Les Dimensions des nouvelles Futailles sont réglées ensorte que la longueur intérieure, le Diamètre intérieur du bouge et le Diamètre intérieur de l'un des fonds, seront dans toutes les pièces comme les nombres 21, 18, 16.
Hectolitre	100	572	490	435	
Double Hectolitre. .	200	720	618	548	
	300	825	707	628	
	400	908	778	691	
Demi-Kylolitre . . .	500	978	838	745	
	600	1039	891	791	
	700	1093	938	833	
	800	1144	980	871	
	900	1190	1019	906	
Kylolitre	1000	1232	1056	938	

TABLE IIme.

POIDS.

Livres anciennes de Liège.	Kylogrammes ou Livres nouvelles.	Kylogrammes ou Livres nouvelles.	Livres anciennes de Liège.	Onces anciennes de Liège.	Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Onces anciennes de Liège
1	0 . 46709333	1	2 . 14090	1	0 . 291933	1	3 4254
2	0 . 93418665	2	4 . 28180	2	0 . 583867	2	6 . 8509
3	1 . 40127998	3	6 . 42270	3	0 . 875800	3	10 . 2763
4	1 . 86837330	4	8 . 56360	4	1 . 167734	4	13 . 7018
5	2 . 33546663	5	10 . 70450	5	1 . 459667	5	17 . 1272
6	2 . 80255995	6	12 . 84540	6	1 . 751600	6	20 . 5526
7	3 . 26965328	7	14 . 98630	7	2 . 043533	7	23 . 9781
8	3 . 73674660	8	17 . 12720	8	2 . 335467	8	27 . 4035
9	4 . 20383993	9	19 . 26810	9	2 . 627400	9	30 . 8290
10	4 . 67093325	10	21 . 40900	10	2 . 919333	10	34 . 2544
				11	3 . 211266		
				12	3 . 503200		
				13	3 . 795133		
				14	4 . 087066		
				15	4 . 378999		
				16	4 . 670933		

Gros anciens de Liège.	Décagrammes ou Gros nouveaux.	Décagrammes ou Gros nouveaux.	Gros anciens de Liège.	Grains anciens de Liège.	Décigrammes ou Grains nouveaux.	Décigrammes ou Grains nouveaux.	Grains anciens de Liège.
1	0 . 36492	1	2 . 7404	1	0 . 50683	1	1 . 9730
2	0 . 72983	2	5 . 4807	2	1 . 01366	2	3 . 9461
3	1 . 09475	3	8 . 2211	3	1 . 52049	3	5 . 9191
4	1 . 45967	4	10 . 9614	4	2 . 02731	4	7 . 8922
5	1 . 82458	5	13 . 7018	5	2 . 53415	5	9 . 8652
6	2 . 18950	6	16 . 4421	6	3 . 04097	6	11 . 8383
7	2 . 55442	7	19 . 1825	7	3 . 54780	7	13 . 8113
8	2 . 91933	8	21 . 9228	8	4 . 05463	8	15 7844
9	3 . 28425	9	24 . 6632	9	4 . 56146	9	17 7574
10	3 . 64916	10	27 . 4036	10	5 . 06829	10	19 . 7305
				18	9 . 12292		
				36	18 . 24583		
				72	36 . 49166		

TABLE pour réduire les Poids anciens en Livres nouvelles et parties décimales de la Livre nouvelle.

Livres anciennes poids de Liège.	Livres nouvelles.	Onces anciennes.	Livres nouvelles.	Gros anciens.	Livres nouvelles.	Grains anciens.	Livres nouvelles.
1	0 . 46709333	1	0 . 0291933	1	0 . 0036492	1	0 . 0000507
2	0 . 93418665	2	0 0583867	2	0 . 0072983	2	0 . 0001014
3	1 . 40127998	3	0 . 0875800	3	0 . 0109475	3	0 . 0001520
4	1 . 86837330	4	0 . 1067734	4	0 . 0145967	4	0 . 0002027
5	2 . 33546663	5	0 . 1459667	5	0 . 0182458	5	0 . 0002534
6	2 . 80255995	6	0 . 1751600	6	0 . 0218950	6	0 . 0003041
7	3 . 26965328	7	0 . 2043533	7	0 . 0255442	7	0 . 0003548
8	3 . 73674660	8	0 . 2335467	8	0 . 0291933	8	0 . 0004055
9	4 . 20383993	9	0 . 2627400	9	0 . 0328425	9	0 . 0004561
10	4 . 67093325	10	0 . 2919333	10	0 . 0364916	10	0 . 0005068
		11	0 . 3211266			18	0 . 0009123
		12	0 . 3503200			36	0 . 0018246
		13	0 . 3795133			72	0 . 0036492
		14	0 . 4087066				
		15	0 . 4378999				

TABLE pour réduire les nouveaux Poids en Poids anciens avec leurs sous-divisions.

Décigrammes ou Grains nouveaux.	Grains anciens de Liège
1	1 · 97
2	3 · 95
3	5 · 92
4	7 · 89
5	9 · 86
6	11 · 84
7	13 · 81
8	15 · 78
9	17 · 76
10	19 · 73

Décagrammes ou Gros nouveaux.	Liv.	Onces.	Gros.	Grains.
1	0	0	2	53·30
2	0	0	5	34·61
3	0	1	0	15·91
4	0	1	2	69·22
5	0	1	5	50·52
6	0	2	0	31·82
7	0	2	3	13·13
8	0	2	5	66·43
9	0	3	0	47·74
10	0	3	3	29·05

Grammes ou Deniers nouveaux.	Gros.	Grains anciens.
1	0	19 · 73
2	0	39 · 46
3	0	59 · 19
4	1	6 · 92
5	1	26 · 65
6	1	46 · 38
7	1	66 · 11
8	2	13 · 84
9	2	33 · 57
10	2	53 · 30

Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Liv.	Onces.	Gros.	Grains.
1	0	3	3	29.05
2	0	6	6	58·11
3	0	10	2	15·16
4	0	13	5	44·22
5	1	1	1	1·27
6	1	4	4	30·32
7	1	7	7	59·38
8	1	11	3	16·45
9	1	14	6	45·48
10	2	2	2	2·53

Kilogrammes ou Livres nouvelles.	Liv.	Onces.	Gros.	Grains.
1	2	2	2	2·53
2	4	4	4	5·06
3	6	6	6	7·60
4	8	9	0	10·13
5	10	11	2	12·66
6	12	13	4	15·19
7	14	15	6	17·73
8	17	2	0	20·26
9	19	4	2	22·79
10	21	6	4	25·32
20	42	13	0	50·65
30	64	3	5	3·97
40	85	10	1	29·30
50	107	0	5	54·62
60	128	7	2	7·94
70	149	13	6	33·27
80	171	4	2	58·59
90	192	10	7	11·92
100	214	1	3	37·24
1000	2140	14	3	12·40

TABLE pour réduire les Poids anciens de Marc en nouveaux Poids.

Livres anciennes poids de marc.	Kylogrammes ou Livres nouvelles.	Kylogrammes ou Livres nouvelles.	Livres anciennes.	Onces anciennes.	Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Onces anciennes.
1	0 . 489506	1	2 . 04288	1	0 . 305941	1	3 . 2686
2	0 . 979012	2	4 . 08575	2	0 . 611882	2	6 . 5372
3	1 . 468518	3	6 . 12863	3	0 . 917823	3	9 . 8058
4	1 . 958023	4	8 . 17151	4	1 . 223765	4	13 . 0744
5	2 . 447529	5	10 . 21438	5	1 . 529706	5	16 . 3430
6	2 . 937035	6	12 . 25726	6	1 . 835647	6	19 . 6116
7	3 . 426541	7	14 . 30014	7	2 . 141588	7	22 . 8802
8	3 · 916047	8	16 . 34301	8	2 . 447529	8	26 . 1488
9	4 . 405553	9	18 . 38589	9	2 . 753470	9	29 . 4174

Gros anciens.	Décagrammes ou Gros nouveaux.	Décagrammes ou Gros nouveaux.	Gros anciens.	Grains anciens.	Grains nouveaux.	Grains nouveaux.	Grains anciens.
1	0.38243	1	2.6149	1	0.53115	1	1.8827
2	0.76485	2	5.2298	2	1.06230	2	3.7654
3	1.14728	3	7.8446	3	1.59344	3	5.6481
4	1.52971	4	10.4595	4	2.12459	4	7.5309
5	1.91213	5	13.0744	5	2.65574	5	9.4136
6	2.29456	6	15.6893	6	3.18689	6	11.2963
7	2.67698	7	18.3042	7	3.71803	7	13.1790
8	3.05941	8	20.9191	8	4.24918	8	15.0617
9	3.44184	9	23.5340	9	4.78033	9	16.9444

TABLE pour réduire les Poids anciens en Livres nouvelles et parties décimales de la Livre nouvelle.

Livres anciennes poids de marc.	Livres nouvelles.	Onces anciennes.	Livres nouvelles.	Gros anciens.	Livres nouvelles.	Grains anciens.	Livres nouvelles.
1	0.4895058	1	0 0305941	1	0.0038242	1	0.0000531
2	0.9790117	2	0.0611882	2	0.0076485	2	0.0001062
3	1.4685175	3	0.0917823	3	0.0114728	3	0.0001593
4	1.9580234	4	0.1223765	4	0.0152971	4	0.0002125
5	2.4475292	5	0.1529706	5	0.0191213	5	0.0002656
6	2.9370351	6	0.1835647	6	0.0229456	6	0.0003187
7	3.4265409	7	0.2141588	7	0.0267698	7	0.0003718
8	3.9160468	8	0.2447529			8	0.0004249
9	4.4055526	9	0.2753470			9	0.0004780
		10	0.3059412			10	0.0005311
		11	0.3365353			20	0.0010623
		12	0.3671294			30	0.0015934
		13	0.3977235			40	0.0021246
		14	0.4283176			50	0.0026557
		15	0.4589117			60	0.0031869
						70	0.0037180

TABLE pour réduire les nouveaux Poids anciens de Marc avec leurs sous-divisions.

Décigrammes ou Grains nouveaux.	Grains anciens.
1	1 . 88
2	3 · 77
3	5 · 65
4	7 · 53
5	9 · 41
6	11 · 30
7	13 · 18
8	15 · 06
9	16 · 94

Décagrammes ou Gros nouveaux.	Onces.	Gros.	Grains.
1	0	2	44 · 27
2	0	5	16 · 54
3	0	7	60 · 81
4	1	2	33 · 09
5	1	5	5 · 36
6	1	7	49 · 63
7	2	2	21 · 90
8	2	4	66 17
9	2	7	38 · 44

Grammes ou Deniers.	Gros.	Grains.
1	0	18 · 83
2	0	37 · 65
3	0	56 · 48
4	1	3 · 31
5	1	22 · 14
6	1	40 · 96
7	1	59 · 79
8	2	6 · 62
9	2	25 · 44

Hectogrammes ou Onces nouvelles.	Liv.	Onces.	Gros.	Grains.
1	0	3	2	10 · 71
2	0	6	4	21 · 43
3	0	9	6	32 · 14
4	0	13	0	42 · 86
5	1	0	2	53 · 57
6	1	3	4	64 · 29
7	1	6	7	3 · 00
8	1	10	1	13 · 72
9	1	13	3	24 . 43

Kilogrammes ou Livres nouvelles.	Liv.	Onces.	Gros.	Grains.
1	2	0	5	35 · 15
2	4	1	2	70 · 30
3	6	2	0	33 · 45
4	8	2	5	68 · 60
5	10	3	3	31 · 75
6	12	4	0	66 . 90
7	14	4	6	30 · 05
8	16	5	3	65 · 20
9	18	6	1	28 . 35
10	20	6	6	63 . 50
20	40	13	5	55 · 00
30	61	4	4	46 . 50
40	81	11	3	38 . 00
50	102	2	2	29 . 50
60	122	9	1	21 . 00
70	143	0	0	12 . 50
80	163	6	7	4 . 00
90	183	13	5	67 . 50
100	204	4	4	59 . 00
1000	2042	14	0	14 . 00

OBSERVATIONS.

Les poids en fer sont des pyramides hexagonales tronquées ; chaque poids est garni d'un anneau qui, en s'abattant, retombe dans une rainure, de sorte que plusieurs poids peuvent s'empiler les uns sur les autres sans vaciller et sans perdre d'espace. La série de ces poids s'étend depuis le double Myriagramme (vingt livres nouvelles) jusqu'au demi-Hectogramme (demi once nouvelle).

Les poids en cuivre sont de deux sortes : les uns ont la figure d'un Cylindre surmonté d'un bouton ; leur diamètre égale les deux tiers de la hauteur du Cylindre, ou la moitié de la hauteur totale du poids. La série de ces poids s'étend autant que celle des poids en fer, et peut même descendre jusqu'au Gramme.

Les autres poids en cuivre, destinés principalement à remplacer les anciennes Piles de figure conique, ont la forme de Parallélipipède tellement combinée que leur agrégation produit aussi un Parallélipède, et que le rapport de deux poids consécutifs se découvre aisément par celui de leurs dimensions. La série de ces poids s'étend depuis le Kilogramme jusqu'au Gramme.

Les fractions de Gramme jusqu'à la centième ou millième partie, sont de petites plaques de métal qu'on peut faire rondes ou carrées.

TABLE 12me.

Pour connoître le prix des nouvelles Mesures, d'après le prix connu des Mesures anciennes analogues en usage à Liège.

Prix de l'Aune de Liège.	Prix du Mètre.	Prix de la Verge carrée de St.-Lamb.	Prix du Mètre carré.	Prix du Pot de Liège.	Prix du Litre ou Pinte nouvelle.	Prix de la Livre poids de Liège.	Prix du Kylogramme ou Livre nouvelle.
Francs.	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*
1	1 . 524	1	0 . 0459	1	0 . 8050	1	2 . 1409
2	3 . 049	2	0 . 0918	2	1 . 6100	2	4 . 2818
3	4 . 573	3	0 . 1376	3	2 . 4150	3	6 . 4227
4	6 . 098	4	0 . 1835	4	3 . 2200	4	8 . 5636
5	7 . 622	5	0 . 2294	5	4 . 0250	5	10 . 7045
6	9 . 146	6	0 . 2753	6	4 . 8300	6	12 . 8454
7	10 . 671	7	0 . 3211	7	5 . 6350	7	14 . 9863
8	12 . 195	8	0 . 3670	8	6 . 4399	8	17 . 1272
9	13 . 720	9	0 . 4129	9	7 . 2449	9	19 . 2681

TABLE pour connoître le prix des nouvelles Mesures, d'après le prix connu des Mesures anciennes analogues en usage à Paris.

Prix de l'Aune de Paris.	Prix du Mètre.	Prix de la Toise carrée.	Prix du Mètre carré.	Prix de la Pinte ancienne.	Prix du Litre ou Pinte nouvelle.	Prix de la Livre.	Prix du Kylogramme ou Livre nouvelle.
Francs.	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*	*Francs.*
1	0 . 8414	1	0 2632	1	1 . 074	1	2 . 043
2	1 . 6829	2	0 . 5265	2	2 . 147	2	4 . 086
3	2 . 5243	3	0 . 7897	3	3 . 221	3	6 . 129
4	3 . 3657	4	1 . 0530	4	4 . 295	4	8 . 172
5	4 . 2072	5	1 . 3162	5	5 . 369	5	10 . 214
6	5 . 0486	6	1 . 5795	6	6 . 442	6	12 . 257
7	5 . 8900	7	1 . 8427	7	7 . 516	7	14 . 300
8	6 . 7315	8	2 . 1060	8	8 . 590	8	16 . 343
9	7 . 5729	9	2 . 3692	9	9 . 664	9	18 . 386

Nota Les nombres seroient les mêmes si les prix étoient énoncés en Décimes ou Centimes au-lieu de l'être en Francs; c'est-à-dire, qu'on peut remplacer le titre commun *Francs* par celui de Décimes ou Centimes. On n'a pas étendu cette table à d'autres genres de mesures, parce qu'il est facile d'y suppléer par les Tables précédentes. (*Voyez l'explication*).

TABLE 13me.

Rapport entre les Mesures anciennes (de Paris) et les nouvelles.

Bases du nouveau systême..... { Mètre. . . . . 443 lignes 296.
{ Kylogramme. . . . . 18827 grains 15.

		Logarithme des rapports.			Logarithme des rapports.
Le Mètre vaut en Aunes de Paris . . . . . ,	0 . 841435	9 . 9250206	L'Aune de Paris vaut en Mètres,	1 . 188445	0 . 0749794
Le Mètre vaut en Pieds. . . ,	3 . 078444	0 . 4883313	Le Pieds vaut en Mètres . . ,	0 . 3248394	9 . 5116687
Le Mètre carré vaut en pieds carrés. . . . . ,	9 . 476820	0 . 9766626	Le Pied carré vaut en Mètres carrés. . . . . ,	0 . 1055206	9 . 0233374
Le Mètre cube vaut en Pieds cubes. . . . . ,	29 . 17385	1 . 4649939	Le Pied cube vaut en Mètres cubes. . . . . ,	0 . 03427726	8 . 5350061
Le Mètre vaut en Toises . . . ,	0 . 5130741	9 . 7101801	La Toise vaut en Mètres. . ,	1 . 949036	0 . 2898199
L'Arc vaut en Perches carrées de 22 pieds. . ,	1 . 958020	0 . 2918172	La Perche carrée de 22 Pieds vaut en Ares. . . . ,	0 . 510720	9 . 7081828
Le Litre vaut en Pintes de Paris,	1 . 07375	0 . 030902	La Pinte de Paris vaut en Litres,	0 . 93132	9 . 969098
Le Décalitre vaut en Boisseaux de Paris . . . . . ,	0 . 76923	9 . 886057	Le Boisseau de Paris vaut en Décalitres . . ,	1 . 3000	0 . 113943
Le Gramme vaut en Grains (poids de marc). . . ,	18 . 82715	1 . 2747846	Le Grain (poids de marc) vaut en Grammes. ,	0 . 05311478	8 . 7252154
Le Kylogramme vaut en Livres (poids de marc),	2 . 0428765	0 . 3102421	La Livre (poids de Marc) vaut en Kilogrammes,	0 . 4895058	9 . 6897579

TABLE 14me.

RÉDUCTION de quelques Fractions ordinaires en Fractions décimales, exactes ou approchées jusqu'au sixième rang.

$\frac{1}{2}$	0 . 5	$\frac{1}{3}$	0 . 333333	$\frac{1}{5}$	0 . 2
$\frac{1}{4}$	0 . 25	$\frac{1}{6}$	0 . 166667	$\frac{1}{7}$	0 . 142857
$\frac{1}{8}$	0 . 125	$\frac{1}{12}$	0 . 083333	$\frac{1}{9}$	0 . 111111
$\frac{1}{16}$	0 . 0625	$\frac{1}{24}$	0 . 041667	$\frac{1}{11}$	0 . 090909
$\frac{1}{32}$	0 . 03125	$\frac{1}{48}$	0 . 020833	$\frac{1}{13}$	0 . 076923
$\frac{1}{64}$	0 . 015625	$\frac{1}{96}$	0 . 010417	$\frac{1}{15}$	0 . 066667
$\frac{1}{128}$	0 . 007812	$\frac{1}{192}$	0 . 005208	$\frac{1}{17}$	0 . 058824
$\frac{1}{256}$	0 . 003906	$\frac{1}{384}$	0 . 002604	$\frac{1}{19}$	0 . 052632
$\frac{1}{512}$	0 . 001953	$\frac{1}{768}$	0 . 001302	$\frac{1}{21}$	0 . 047619
$\frac{1}{1024}$	0 . 000977	$\frac{1}{1536}$	0 . 000651	$\frac{1}{23}$	0 . 043478

Ces Fractions ont toutes pour numérateur l'unité : les deux premières colonnes renferment les fractions qui viennent de la bisection continuelle de $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{3}$; la troisième contient les valeurs de quelques autres fractions dont le dénominateur est impair.

Lorsqu'une fraction proposée, dont le dénominateur est dans la Table, aura un autre numérateur que l'unité, on multipliera la fraction décimale de la Table par le numérateur : ainsi pour avoir la valeur de $\frac{15}{32}$, on multipliera 0.03125 par 15, ce qui donnera 0,46875.

EXPLICATION ET USAGE DES TABLES.

L'objet de ces tables est de réduire à de simples additions, tous les calculs relatifs à la transformation des anciennes mesures en nouvelles, ou des nouvelles en anciennes. Elles serviront aussi à déterminer le prix des nouvelles mesures, d'après le prix connu des anciennes.

On a compris dans ces tables les mesures qui étaient en usage dans le pays de Liège, ainsi que celles les plus généralement usitées en France, et principalement celles de Paris.

TABLE PREMIÈRE.

L'unité principale des monnaies s'appelle *franc*. Il se divise en dix *décimes*, & le décime en dix *centimes*. Il y a donc cent centimes dans un franc. Le franc comparé aux anciennes monnaies, vaut 1 livre 0 sou 3 deniers, monnaie de France, ou 16 sous 1 liard 8125 dix millièmes de liard, monnaie de Liège.

Dans les usages ordinaires, on négligera ce qui est au-dessous du centime, comme on négligeait autrefois les fractions de liard ou de denier. Cependant, lorsqu'on voudra faire les calculs plus exactement, ou lorsqu'on aura lieu de craindre que les erreurs ne s'accumulent, on pourra diviser le centime en autant de parties qu'on voudra; mais il conviendra, pour la facilité des calculs, de supposer que ces parties sont des décimales.

La table première est calculée jusqu'à la précision des centièmes de centime; elle servira à trouver très-facilement la valeur, en nouvelles monnaies, de toute somme donnée en florins, sous et liards de Liège.

Par exemple, si l'on veut trouver, en nouvelles monnaies, la valeur de 10734 florins, 17 sous 3 liards, la table donne les valeurs de chacun des chiffres du nombre proposé, comme il suit :

		Francs.	Centimes.	Centièmes.
Pour	10000 florins	12155	74	55
	2000	2431	14	91
	700	850	90	22
	30	36	46	72
	4	4	86	23
	0 . 17 sous	1	03	32
	0 . 0 . 3 liards.	0	04	56
	TOTAL	15480	20	51

La valeur cherchée est donc 15480 francs 20 centimes 51 centièmes de centime.

On aurait pû faire le même calcul sans tenir compte des fractions de centime ; mais alors il eût fallu avoir soin d'augmenter d'un le nombre des centimes, dans tous les cas où la fraction surpasse $\frac{1}{2}$ ou 50 centièmes.

Voici donc comment il aurait fallu opérer.

		Francs.	Centimes.
Pour	10000 florins.	12155	75
	2000	2431	15
	700	850	90
	30	36	47
	4	4	86
	0 . 17 sous.	1	03
	0 . 0 . 3 liards	0	05
	Total.	15480	21

Même résultat que ci-devant, si on ajoute 1 centime à la première opération pour la fraction 51 centièmes de centime.

TABLE II.me

MESURES LINÉAIRES.

Cette table sert à réduire les aunes de Liège, ainsi que les verges, pieds, pouces et lignes, mesure de St. Lambert, et les toises, pieds, pouces et lignes, mesure de St. Hubert, en mètres et parties décimales du mètre, ou réciproquement.

Pour rendre la table moins volumineuse, on n'a mis que la valeur des unités simples de verge, de toise ou de mètre, depuis un jusqu'à dix : en effet, de la valeur des unités, on conclut, par un simple déplacement du point, la valeur des dixaines, centaines, etc. ; savoir, celle des dixaines, en avançant le point d'un rang vers la droite ; celle des centaines, en l'avançant de deux rangs, et ainsi des autres.

	Mètres.
Ainsi, de ce que 7 verges courantes valent.	32 . 6812
On en conclut que 7 dixaines de verges valent.	326 . 812
Que 7 centaines de verges valent.	3268 . 12
etc.	

Delà on voit que, par une simple addition, on peut changer tout nombre de verges

proposé en mètres ; savoir, en prenant séparément les valeurs des unités, des dixaines, des centaines, etc. du nombre proposé, et ajoutant toutes ces valeurs.

Le même mode de réduction a été employé constamment dans les autres tables & les autres genres de mesure.

Nous devons ajouter que dans la comparaison des sous-espèces, nous avons suivi une gradation telle, que chaque mesure de l'ancien système fut évaluée en mesures analogues du nouveau ; ainsi, tandis que les verges sont évaluées en mètres, les pieds le sont en décimètres, les pouces en centimètres, les lignes en millimètres, et réciproquement. Dans cette disposition, nous avons eu pour objet d'indiquer spécialement le genre de mesures nouvelles qu'il convient de substituer à chacune des mesures anciennes. Il n'y a pas d'unité absolue dans le nouveau système, comme il n'y en avait pas dans l'ancien. Dans celui-ci on prenait tantôt la verge pour unité, tantôt la toise, tantôt le pied, tantôt le pouce, tantôt la ligne ; une petite longueur s'exprimait en lignes, et on se gardait bien de l'exprimer en fraction de verge, ou de toise : de même, dans le nouveau système, on a le choix entre diverses unités décimales, qui sont le mètre, terme moyen, puis le décimètre, le centimètre et le millimètre en descendant, et le décamètre, l'hectomètre, le kilomètre, le myriamètre en montant. Il faut, dans chaque cas, prendre l'unité qui parait la plus appropriée, la plus rapprochée de son objet ; le plus souvent on aura le choix de deux unités décimales. En effet, les mesures anciennes ne s'accordent jamais avec les nouvelles ; une mesure ancienne tombe toujours entre deux unités décimales du nouveau système : on peut donc prendre l'une ou l'autre pour terme de comparaison. C'est ainsi que le pied tombant entre le mètre et le décimètre, on peut comparer le pied, soit au mètre, soit au décimètre ; nous avons choisi le dernier dans la table, parce que la verge et la toise étant déjà comparées au mètre, il convient de comparer le pied à une unité inférieure.

Au reste, les mesures décimales présentent cette facilité, que ce qui est exprimé par une sorte d'unité, peut l'être par tout autre en déplaçant convenablement le point. Ainsi, le pied peut être exprimé en diverses sortes d'unités décimales ; savoir :

En Décimètres, par 2 . 9180 ; en Mètres, par . . 0 . 29180 ;
En Centimètres, par 29 . 180 ; en Décamètres, par 0 . 029180 ;
En Millimètres, par 291 . 80 ; en Hectomètres, par 0 . 0029180 ;
etc.

Il sera donc aisé de réduire, lorsqu'on voudra, un nombre de verges, de toises, de pieds, pouces, lignes, tout en mètres, ou tout en décimètres, etc. les exemples le montreront.



EXEMPLE PREMIER.

Combien 548 aunes de Liège font-elles de mètres ?
Voici le calcul :

	Mètres.
500 aunes font.	328
40	26 . 24
8	5 . 248
TOTAL . .	359 . 488

La réponse est donc 359 mètres 488 millimètres, ou une fraction décimale qui vaut à-peu-près ½ mètre.

EXEMPLE II.

Combien 23 aunes ¾ de Liège font-elles de mètres ?
Voici le calcul :

20 aunes font.	13 . 120
3 aunes.	1 . 968
½ aune.	0 . 378
¼ aune.	0 189
TOTAL . . .	15 . 655

Donc 23 aunes ¾ font 15 mètres et 65 ou 66 centièmes.

EXEMPLE III.

Réduire 2281 verges courantes de St. Lambert en mètres ?

	Mètres.
2000 verges de longueur font.	9337 . 473
200 verges.	933 . 7473
80 verges.	373 . 4989
1 verge	4 . 6687
TOTAL	10649 . 3879

Ainsi 2281 verges font 10649 mètres 388 millimètres.

On a cru devoir ajouter une table particulière pour convertir les nouvelles mesures de

longueur en verges, pieds, pouces et lignes; ce qui épargnera, dans plusieurs cas, des calculs très-longs.

Soient, par exemple, 1408 mètres 55 centimètres à convertir en verges, pieds, pouces et lignes.

Voici le calcul :

	Verges.	Pieds.	Pouces.	Lignes.
1000 mètres font.	214 .	3 .	0 .	5 . 148
400	85 .	10 .	8 .	2 . 059
8	1 .	11 .	4 .	1 . 641
0 . 50 centimètres	0 .	1 .	7 .	1 . 353
0 . 05	0 .	0 .	1 .	7 . 135
Nombre cherché. . . .	301 .	11 .	1 .	7 . 336

TABLE III.me

MESURES ITINÉRAIRES.

Le mot de *lieue* avait ci-devant une acception très-vague; la distance exprimée par ce mot variait du double au simple, selon les localités; il n'y avait de bien déterminées que la lieue de 25 au degré, celle de 20, la petite lieue de France de 2000 toises, et celle de Liège de mille verges de St. Hubert, ou de seize mille pieds.

Désormais les distances itinéraires se mesureront par-tout en myriamètres ou lieues nouvelles, et kilomètres ou milles. Le myriamètre ou lieue nouvelle est de 5130 toises de France, ou de 2 lieues 1208 dix millièmes de Liège, et le kilomètre ou mille en est le dixième ou 513 toises de France, ou de 484 toises 5 pieds, mesure de St. Hubert.

Le myriamètre est la millième partie du quart du méridien ou la dixième partie d'un degré décimal. Cette mesure itinéraire est donc en même tems une mesure très-commode pour la géographie et la navigation.

La table 3 sert à changer en myriamètres une distance exprimée en lieues. Par exemple, si on veut savoir combien 39 lieues de Liège font de myriamètres, on dira :

	Myriamètres.
30 lieues font.	14 . 146
9 lieues	4 . 2437
Somme.	18 . 3897

Ainsi 39 desdites lieues font 18 myriamètres 3897 dix millièmes, ou 183 kilomètres 897 millièmes.

TABLE IV.me

MESURES DE SURFACE.

Cette table sert à comparer les verges carrées, pieds carrés, etc. aux mesures carrées qui leur correspondent dans le nouveau système : on a choisi à cet égard la même correspondance que dans les mesures linéaires; mais, comme dans la mesure des surfaces on se servait le plus souvent des verges-pieds, verges-pouces, etc. au-lieu des mesures carrées, on a ajouté à la table la valeur de ces rectangles en parties décimales du mètre carré. On a mis dans une table additionnelle la valeur des mètres carrés en anciennes mesures de superficie, avec leurs sous-divisions ordinaires.

EXEMPLE PREMIER.

Une surface a été évaluée de 367 petites verges carrées 45 centièmes, combien contient-elle de mètres carrés ?

	Mètres carrés.
300 verges carrées valent.	6539 . 13
60	1307 . 826
7	152 . 5797
0 . 4 dixièmes	8 . 71884
0 . 0 . 5 centièmes	1 . 089855
Somme. . . .	8009 . 344395

La surface proposée vaut donc 8009 mètres carrés et 34 centièmes.

Si cette surface est celle d'un terrain, il convient de la rapporter à l'are ou perche carrée, qui vaut 100 mètres carrés; et alors elle est exprimée par 80 ares 0934, ou à-peu-près 80 ares 9 centièmes.

EXEMPLE II.

Evaluer en nouvelles mesures une surface de 43 verges carrées, 14 verges-pieds, 9 verges-pouces, 6 verges-lignes. Voici le calcul :

40 verges carrées font	871 . 884
3	65 . 3913
14 verges-pieds	19 . 07246
9 verges-pouces	1 . 226087
6 verges-lignes	0 . 0817391
Somme. . . .	957 . 6555861

Le tout vaut donc 957 mètres carrés et à-peu-près 66 centièmes.

TABLE V.me

Les calculs de cette table sont faits pour différentes sortes de verges, la verge de Liège qui est de 16 pieds de St. Lambert, celles des différentes communes du pays de Liège, et la verge pour la mesure des forêts qui est de 16 pieds 6 pouces 6 lignes et demi mesure de St. Lambert. Le bonnier est supposé constamment de vingt verges grandes et la verge grande de vingt petites, ou le bonnier de quatre cents petites verges carrées. Ces mesures anciennes seront remplacées désormais par l'are ou nouvelle perche carrée de cent mètres carrés, et par l'hectare ou nouvel arpent de dix mille mètres carrés.

EXEMPLE.

Quel est en nouvelles mesures l'équivalent de 127 bonniers 11 verges grandes 18 petites mesure de Liège?

La verge linéaire étant de 16 pieds, on trouvera dans la table les valeurs suivantes :

	Hectares ou Arpens nouveaux.
100 bonniers font	87 . 1883944
20 bonniers	17 . 43767888
7 bonniers	6 . 103187608
11 verges grandes.	0 . 4795362
18 petites.	0 . 0392348
Somme. . . .	111 . 248031888

Ainsi 127 bonniers 11 verges grandes 18 petites reviennent à 111 hectares et à-peu-près 25 ares, ou 111 arpens 25 perches carrées, nouvelle mesure.

TABLE VI.me

MESURES DE SOLIDITÉ.

Cette table est formée dans le même esprit que la table des surfaces; il suffira d'en donner un exemple.

EXEMPLE.

Réduire 1265 pieds cubes 48 centièmes en mesures décimales analogues.

Les mesures analogues sont dans la table les décimètres cubes. En voici le calcul :

	Décimètres cubes.
1000 pieds cubes de St. Lambert font	24844 . 94
200	4968 . 99
60	1490 . 697
5	124 . 2247
0 . 4 dixièmes	9 . 93798
0 . 0 . . 8 centièmes.	1 . 987595
Somme.	31440 . 777275

Ainsi 1265 . 48 pieds cubes valent 31440 décimètres cubes et un peu plus de $\frac{3}{4}$.

Si on veut la même solidité en mètres cubes, il faut se rappeller que le décimètre cube est la millième partie du mètre cube : ainsi, en séparant trois chiffres par un point, la même solidité pourra s'exprimer par 31 mètres cubes 441 millièmes.

Le décimètre cube est la contenance du litre. Ainsi, autant il y a de décimètres cubes dans un solide ou dans un vase, autant on peut dire qu'il contient de litres ou de nouvelles pintes; ce qui sera utile dans un grand nombre de cas, pour la comparaison des mesures de capacité.

TABLE VII.me

Mesures pour les Bois de Chauffage et de Charpente.

En France les bois de charpente étaient évalués ci-devant par solives et cent de solives. La solive, qui est de trois pieds cubes de France, répond à très-peu près au dixième du mètre cube ou *décistère*, qui est la nouvelle solive. Il convient en général d'employer le mètre cube ou stère comme unité pour les grands volumes ou les grands approvisionnemens; mais on pourra aussi, pour se rapprocher de l'ancien usage, évaluer les quantités plus petites en décistères ou solives nouvelles.

EXEMPLE.

Une quantité de bois de charpente est évaluée à 564 solives; on demande de la réduire en nouvelles mesures. Calcul :

	Mètres cubes.
500 solives font	51 . 4159
60	6 . 1699
4	0 . 4113
Somme. . . .	57 . 9971

Le résultat est 57 mètres cubes 997 millièmes, ou à très-peu-près 58 mètres cubes.

REMARQUE.

Outre la solive, on employait le pied de solive qui en était la sixième partie, le pouce de solive qui était le douzième du pied, etc. si on avait de ces mesures à réduire, voici comment on pourrait procéder.

Soient, par exemple, 25 solives 3 pieds 6 pouces 4 lignes; on réduira les sous-divisions en décimales :

D'abord 6 pouces 4 lignes font 6 . 333 pouces ou 0 . 5278 pieds;

Ensuite 3 pieds 6 pouces 4 lignes font 3 . 5278 pieds ou 0 . 358797 solives.

Ainsi le nombre proposé, réduit en solives, est 25 . 58797, ou à très-peu-près 25 . 588. Il se transforme en décistères ou nouvelles solives de cette manière :

	Décistères ou Solives nouvelles.
20 solives font	20 . 5664
5	5 . 1416
0 . 5	0 . 5142
0 . 08	0 . 0823
0 . 008	0 . 0082
Total	26 . 3127

La Table 7me. sert aussi à changer en stères les quantités de bois de chauffage ci-devant exprimées en cordes, mesure de Liège et des eaux et forêts de France.

Le stère est équivalent au mètre cube; il répond à-peu-près à 28 centièmes de la corde mesure de Liège.

EXEMPLE.

Combien 2084 cordes de bois, mesure de Liège, font-elles de stères?

	Stères.
2000 cordes font	7155
80	286 . 21
4	14 . 311
Réponse. . . .	7455 . 521

TABLE VIII.me

Mesures de Liège, pour les Grains et Matières sèches.

Il suffit de quelques exemples pour entendre l'usage de cette table, qui est construite comme les précédentes.

EXEMPLE PREMIER.

Combien 13 pognoux ½, mesure de Liège, font-ils de litres?

	Litres.
4 pognoux font	7 . 45348
4 pognoux font	7 . 45348
4 idem.	7 . 45348
1 pognoul.	1 . 86337
½ pognoul	0 . 93169
Somme.	25 . 15550

Le résultat et 25 litres et 16 centièmes.

EXEMPLE II.

Exprimer 358 stiers de blé, mesure de Liège, en hectolitres ou nouveaux stiers.

Calcul.

	Hectolitres.
300 stiers font	89 . 442
50	14 . 9070
8	2 . 38511
Somme. . . .	106 . 73411

La réponse est 106 hectolitres et 73 centièmes ou 106 hectolitres 73 litres.

EXEMPLE III.

Exprimer 153 muids 7 stiers, mesure de Liège, en kilolitres ou muids nouveaux?

	Kilolitres.
100 muids font.	23 . 85115
50	11 . 92557
3	0 . 715534
0 . 7 stiers.	0 . 208698
Somme. . . .	36 . 700952

La réponse est 36 kilolitres 70 centièmes ou 36 kilolitres et 7 hectolitres.

TABLE IX.me

Mesures de Capacité pour les liquides, en usage à Liège.

Il suffit, comme ci-dessus, de quelques exemples pour entendre l'usage de cette table, qui est aussi construite comme les précédentes.

EXEMPLE.

Combien 264 pots 1 pinte de Liège, font-ils de litres ou pintes nouvelles ?

	Litres.
200 pots font.	248 . 449
60	74 . 535
4	4 . 969
0 . 1 pinte.	0 . 621
Somme. . . .	328 . 574

Le résultat est donc 328 litres 57 centièmes.

TABLE X.me

Cette table contient les dimensions calculées des mesures pour les grains et matières sèches, des mesures de capacité pour les liquides, et des tonneaux destinés au commerce des vins et eaux-de-vie. En joignant l'uniformité de la construction à celle de la contenance, on réunira deux avantages propres à écarter la fraude dans un genre de mesures qui est d'une grande importance pour les citoyens.

TABLE XI.me

POIDS.

Cette table est composée de plusieurs parties. La première partie sert à composer les unités principales des nouveaux poids, chacune avec l'unité la plus approchée des anciens poids.

La seconde partie sert à exprimer uniformément les anciens poids, depuis les plus petites sous-divisions jusqu'à la livre et ses multiples, en grammes et dix millièmes de gramme. On évite, par le moyen de cette table, tout embarras sur le placement du point, lorsqu'il s'agit d'exprimer en nouveaux poids, une quantité donnée en livres, onces, grains et parties de grain.

La troisième partie est disposée pour faciliter l'opération inverse, c'est-à-dire, pour convertir les poids nouveaux en poids anciens, avec leurs sous-divisions ordinaires.

EXEMPLE PREMIER.

Combien 2592 livres, poids de Liège, font-elles de kilogrammes ou livres nouvelles?

Calcul.

	Kilogrammes ou Livres nouvelles.
2000 livres font	934 . 18665
500	233 . 546663
90	42 . 0383993
2	0 . 934186665
TOTAL . . .	1210 . 70589895

Le résultat est 1210 kilogrammes 7 dixièmes, ou 1210 kilogrammes 7 hectogrammes.

EXEMPLE II.

Exprimer en nouveaux poids la quantité 13 onces 5 gros 42 grains $\frac{11}{16}$ poids de Liège?

Calcul.

Au moyen de la seconde partie de la table, on trouve les valeurs comme il suit :

		Grammes.
Pour	13 onces.	379 . 5133
	5 gros.	18 . 2458
	36 grains	1 . 824583
	6 grains	0 . 304097
	8 seizièmes ou $\frac{1}{12}$ de 6 grains.	0 . 025341
	4 seizièmes	0 . 012670
	1 seizième	0 . 003167
	TOTAL.	399 . 928958

Le résultat est 399 grammes 9290 dix millièmes, ou à-peu-près 93 centièmes. Il s'exprimerait également en nouveaux grains par 3999 .29, et en livres nouvelles par 0.3999290.

EXEMPLE III.

Quel est en ancien poids de Liège l'équivalent de 25 . 41928 kilogrammes, ou de 25419 grammes 28 centièmes?

Calcul.

Par la troisième partie de la table, on trouve les valeurs suivantes :

		Livres.	Onces.	Gros.	Grains.
Pour	20000 grammes font	42	13	0	50 . 65
	5000	10	11	2	12 . 66
	400	0	13	5	44 . 22
	10	0	0	2	53 . 30
	9	0	0	2	33 . 57
	0 . 2	0	0	0	3 . 95
	0 . 08	0	0	0	1 . 58
	Total.	54	6	5	55 . 93

On trouve pour réponse 54 livres 6 onces 5 gros 55 grains 93 centièmes.

TABLE XII.me

Pour fixer le prix des nouvelles Mesures d'après celui des anciennes.

Cette table n'offre en particulier que le prix du mètre linéaire, du mètre carré, du litre et du kilogramme, d'après les anciennes mesures analogues. Les occasions de se servir de cette table seront très-fréquentes dans les commencemens de l'introduction des nouvelles mesures; c'est pourquoi nous l'expliquerons avec quelques détails.

EXEMPLE PREMIER.

Le prix de l'aune d'étoffe, mesure de Liège, étant supposé de 55 francs 73 centimes, on demande le prix du mètre ?

On prendra dans la table, pour chacun des chiffres de cette valeur de l'aune, la valeur correspondante du mètre; savoir :

Pour	50 francs	76 . 22
	5	7 . 622
	0 . 70 centimes.	1 . 0671
	0 . 03	0 . 4573
	Somme.	85 . 3664

Ainsi le prix du mètre sera 85 francs 37 centimes.

EXEMPLE II.

La livre pesant d'une marchandise vaut 3 francs 75 centimes, combien vaut le kilogramme

ou livre nouvelle de la même marchandise? — Calcul.

3 francs la livre répondent à	6 . 4227
7 décimes.	1 . 49863
5 centimes.	0 . 107045
SOMME. . . .	8 . 028375

Ainsi le prix demandé du kilogramme est 8 francs et à-peu-près 3 centimes.

REMARQUE.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que ces tables des prix ne diffèrent pas numériquement des tables qui servent à changer les mètres en aunes et les kilogrammes en livres.

En effet, s'il est vrai, par exemple, que 125 aunes de Liège valent 82 mètres, on peut en conclure que l'aune valant 82 francs, le mètre vaut 125 francs. De même s'il est vrai que 92 livres poids de marc font 45 kilogrammes, il s'ensuit que la livre pesant d'une marchandise valant 45 francs, le kilogramme pesant de la même marchandise vaudra 92 francs.

De là on voit que la question des prix des nouvelles mesures d'après celui des anciennes, revient toujours à la conversion des anciennes mesures en nouvelles, et par conséquent peut se résoudre par les tables précédentes. C'est par cette raison que nous n'avons pas étendu la table actuelle à un plus grand nombre de mesures. Les exemples suivans feront voir comment on doit procéder dans les différens cas.

EXEMPLE III.

Le bonnier, mesure de Liège, valant 1280 francs, combien vaut l'hectare ou nouvel arpent?

Il faut chercher combien 1280 hectares valent de bonniers, mesure de Liège, à 256 pieds carrés la verge. Voici le calcul d'après la table 5.

1000 hectares valent	1146 . 941
200 hectares valent.	229 . 388
80	91 . 7553
SOMME. . . .	1468 . 0843

L'hectare vaudra donc 1468 francs 8 centimes.

EXEMPLE IV.

Le stier de blé, mesure de Liège, valant 15 francs 34 centimes, combien vaut l'hectolitre ou nouveau stier?

Cherchez par la table 8 combien 15 hectolitres 34 centièmes valent de stiers; vous trouverez :

	Stiers.
10 hectolitres font.	33 . 5414
5	16 . 7707
0 . 3	1 . 00624
0 . 04	0 . 134166
Somme.	51 . 452506

Donc l'hectolitre de blé vaut 51 francs 45 centimes.

EXEMPLE V.

La verge carrée, mesure de St. Lambert, d'un ouvrage, vaut 245 francs, combien vaut le mètre carré du même ouvrage?

Cherchez dans la table 4 combien 245 mètres carrés font de verges carrées.

	Verges.
200 mètres carrés font	9 . 1755
40	1 . 8351
5	0 . 229388
Somme.	11 . 239988

D'où l'on conclura que le prix cherché du mètre carré est 11 francs 24 centimes.

Nota. Si les prix des anciennes mesures étaient donnés en florins, sols et liards monnaie de Liège, il faudrait préalablement les convertir en francs et centimes, à l'aide de la table première.

TABLE XIII.me

Rapports entre les Mesures anciennes de France et les nouvelles.

Cette table contient les valeurs numériques des rapports entre les unités principales des mesures anciennes de France et celles des mesures nouvelles qui leur correspondent. Les rapports y sont exprimés, ainsi que leurs logarithmes, avec toute l'exactitude que comporte la mesure du méridien, qui sert de base à tout le système. Cette table suffit donc

pour tous les calculs relatifs à la transformation des mesures : son usage n'exige dans chaque cas qu'une seule multiplication, et même qu'une seule addition lorsqu'on opère par les logarithmes.

Je veux savoir combien 2592 livres, poids de marc, font de kilogrammes; je multiplie 2592 par le rapport 0 . 4895058; j'ai pour produit 1268 . 799, ce qui exprime 1268 kilogrammes et 80 centièmes environ.

Il est encore plus simple d'ajouter au logarithme de 2592.	3 . 4136350
Le logarithme du rapport de la livre au kilogramme.	9 . 6897579
La somme.	13 . 1033929

Et le logarithme de 1268 kilogrammes, même quantité que ci-dessus.

Nota. La table 14 porte avec elle son explication.

FIN.






Digitized by Google